VALEURS ACTUELLES – HORS-SÉRIE GRANDS DÉBATS N° 13

VALEURSACTUELLES.COM
9,90 €

VALEURS ACTUELLES Grands débats

HORS-SÉRIE

La France sauvage

Police et justice face au crime

Avec François Bernault, Béatrice Brugère, Georges Fenech, Hervé Lehman, Thibault de Montbrial, Laurent Obertone, Charles Prats, Pierre-Marie Sève

DOM : 11 € - BELUX : 10.90 € - CH : 15.9 FS - CAN : 17,50 $CA - ESP/GR/ITA/PORT CONT : 10.9 € - TOM : 1400 XPF - MAR : 115 DH - TUN 29TND

L 19450 - 13 H - F: 9,90 € - RD

JE M'ABONNE À VALEURS Grands débats HORS-SÉRIE

Retrouvez chaque trimestre la revue des grands débats exclusifs entre les grands acteurs et penseurs de la société française.

ABONNEMENT 1 AN

Tous les 3 mois recevez chez vous le hors-série *Valeurs Grands débats*

27,90 € au lieu de ~~43,60 €*~~

SOIT 1 NUMÉRO OFFERT

+ EN CADEAU
Le stylo bille twist acier

OFFRE COUPLÉE 1 AN

Abonnement à *Valeurs Grands débats hors-série* + à l'hebdomadaire *Valeurs actuelles*

137,60 € au lieu de ~~350,40 €*~~

SOIT 60% DE REMISE

Chaque trimestre votre hors-série

Chaque semaine votre magazine

+ EN CADEAU
L'agenda et le stylo VA

Détail de la formule :

1 an d'abonnement au hors-série *Valeurs Grands débats* versions papier et digitale pour **20,60 €** au lieu de ~~43,60 €~~

+ 1 an d'abonnement à *Valeurs actuelles* versions papier et digitale pour **117 €** au lieu de ~~306,80 €~~

Abonnez-vous au trimestriel *Valeurs Grands débats* sur boutique.valeursactuelles.com ou grâce à l'encart situé entre les pages 66 et 67

SOMMAIRE

« Il n'est de richesse que d'hommes. » **Jean Bodin**

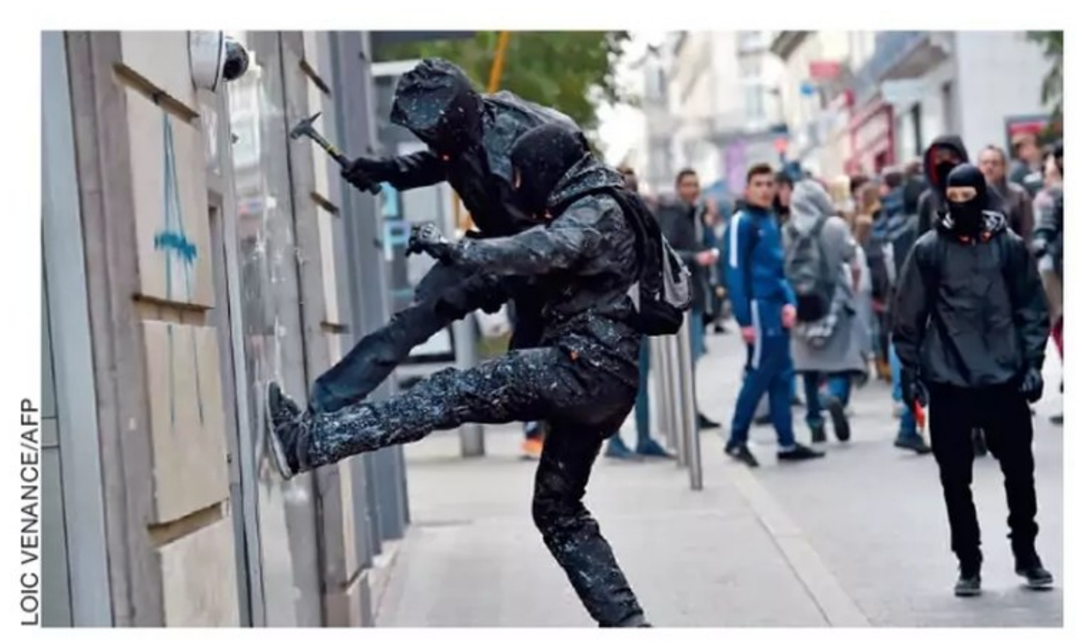
LOIC VENANCE/AFP

Édito par Mickaël Fonton 4

Préface
par Pierre-Marie Sève
Anatomie d'une chute 6

YANN BOHAC/ZUMA/REA

LA FRANCE SAUVAGE

14

2023, année ordinaire.
Par Maxime Coupeau 16

Banlieues, une tragédie française.
Par Mickaël Fonton 24

Rodéos, l'accident qui vient.
Par Mickaël Fonton 26

Marseille, ville à la dérive.
Par Nicolas Boutin 28

« La situation n'a jamais été aussi grave », avec Laurent Obertone 34

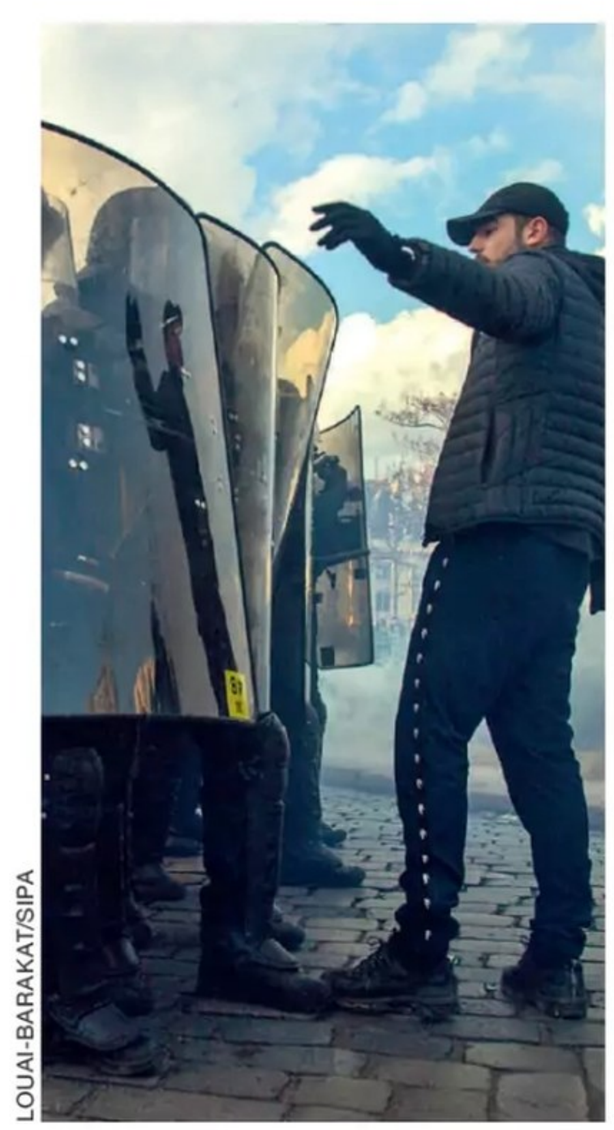
LOUAI-BARAKAT/SIPA

QUE FAIT LA POLICE ?

38

« Les fractures françaises sont béantes », avec Thibault de Montbrial 40

« Affaire Souleymane », feux et contre-feux.
Par Victor Eyraud 46

Guyane, l'autoroute du stup.
Par Amaury Brelet 50

Week-end de chaos à Sainte-Soline.
Par Maxime Coupeau 52

Magnanville, la peur en héritage.
Par Amaury Bucco 54

Suicides de policiers, le grand malaise.
Par Antoine Boitel 58

SAMUEL BOIVIN/NURPHOTO VIA AFP

LA JUSTICE AU BANC DES ACCUSÉS

62

La justice doit-elle déclarer la guerre au crime ?
Par Béatrice Brugère 64

« Non-assistance à France en danger », avec Georges Fenech 70

« Si la justice ne sanctionne pas, la société vacille », avec Hervé Lehman 76

Coup de massue sur le « juge marteau ».
Par Victor Eyraud 78

Les procureurs face à la violence.
Par Nicolas Boutin 82

JACQUES WITT/SIPA

LE COURAGE DE RÉFLÉCHIR

86

Ces solutions qu'on ne veut pas voir.
Par Amaury Bucco 88

Tirera ? Tirera pas ?
Par Amaury Bucco 92

« Le rôle premier de la prison est d'enfermer et de punir », avec Charles Prats 96

Oser la question de la peine capitale.
Par François Bernault 100

Conclusion 106

CRÉDIT DE COUVERTURE : BRUNO ARBESU/RÉA
CE NUMÉRO COMPORTE UN ENCART "ABONNEMENT OFFRES DÉCOUVERTES VALEURS GRANDS DÉBATS" BROCHÉ ENTRE LES PAGES 66 ET 67.

Par **Mickaël Fonton**

L'éléphant au milieu du couloir

Notre pays est aujourd'hui le théâtre d'une violence qui semble ne plus connaître de limites. La police est impuissante, la justice dépassée. Sans un sursaut vital, la société court au chaos.

Ce fut longtemps un simple « sentiment », quelque chose dont nos responsables, surtout de gauche, nous faisaient comprendre qu'il relevait de l'irrationnel. L'insécurité n'existait que dans nos têtes et trop insister sur ce sujet, vouloir en parler, aligner des chiffres, rappeler des faits, pouvait valoir bannissement du corps social. L'insécurité n'existait pas. Ensuite elle s'est mise à exister bel et bien mais comme elle « faisait le jeu » de l'extrême-droite, il fallait encore moins en parler. Finalement elle creva l'écran, perça le plafond de verre. C'était l'éléphant au milieu du couloir. Elle devint un sujet central du débat politique. Car aujourd'hui l'insécurité est partout. Dans le millier de « zones de non-droit » que compte notre pays, naturellement, dans les cités, dans les réseaux de transport, mais aussi désormais dans les petites villes, dans les campagnes : c'est le pays tout entier qui, peu à peu, s'est transformé en « zone d'un autre droit ». Face à ce fléau, que fait la police ? Elle fait ce qu'elle peut, avec les moyens qui lui sont donnés. Elle est davantage soutenue par les citoyens que par les politiques et les médias. Que fait la justice ? Elle fait ce qu'elle peut, elle aussi, et semble avoir enfin pris la mesure d'une situation qu'un laxisme quasiment officiel, revendiqué, a rendue ingérable. Que pouvons-nous faire, enfin, collectivement, quelles solutions s'offrent à ceux qui auront peut-être, demain, le pouvoir de changer les choses ? Dans quelle France voulons-nous vivre, si nous ne pouvons plus longtemps vivre dans celle-ci, cette France des faits-divers qui ne sont plus, depuis longtemps, des faits-divers ? À quoi sommes-nous prêts à renoncer, peut-être, pour sauver l'essentiel ? Les pages qui suivent donneront au lecteur quelques pistes pour comprendre, c'est-à-dire pour s'effrayer mais aussi, peut-être, pour espérer de nouveau. ●

C'EST LE PAYS TOUT ENTIER QUI, PEU À PEU, S'EST TRANSFORMÉ EN " ZONE D'UN AUTRE DROIT. "

Les inscriptions 2024 sont ouvertes sur **issep.fr**

À l'ISSEP, nous délivrons une formation qui permettra aux dirigeants de faire face aux évènements qui se préparent.

Un équilibre du jugement, de la volonté et de la vie intérieure. Ce triple effort intellectuel, dynamique et moral devra servir un but ultime : le bénéfice de la collectivité et le Bien commun.

Thibaut MONNIER
Directeur général de l'ISSEP

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Actions de formation

INSTITUT DE SCIENCES SOCIALES ÉCONOMIQUES & POLITIQUES
ISSEP

NOS FORMATIONS

- **Magistère Bac +4 - Bac +5**
  Science politique et management de projet
- **Formation continue**
  Leadership et science politique

AIDEZ-NOUS À FORMER LA NOUVELLE GÉNÉRATION DONT LA FRANCE A TANT BESOIN !

En faisant un don, vous participerez au financement de la formation de nos étudiants.

☐ 100€ ☐ 200€ ☐ 500€ ☐ 1000€ ☐ Autre montant .....

Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66%

Nom ..... Prénom .....
Adresse ..... CP ..... Ville .....
Courriel ..... Tel. .....

Bon à compléter en renvoyer sous enveloppe avec votre chèque à l'ordre de l'ISSEP, à l'adresse : ISSEP - 56 rue Denuzière 69002 LYON.
Loi informatique et liberté : vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Établissement privé d'enseignement supérieur • contact@issep.fr • Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :

LOIC VENANCE/AFP

ANATOMIE D'UNE CHUTE

En moins d'un demi-siècle, la France est passée de l'harmonie et de la sérénité qui caractérisaient la société des Trente Glorieuses, à la peur, l'hostilité et la violence qui sont les marques déplorables de notre époque. Cet effondrement, produit d'une double révolution judiciaire et démographique, n'est pas irrémédiable, mais il faut, pour l'enrayer, que la volonté populaire en matière de sécurité, trop souvent méprisée, redevienne la principale boussole de nos dirigeants.

Par Pierre-Marie Sève

Des militants anarchistes en action. La certitude d'une impunité quasi totale. À droite Pierre-Marie Sève.

Depuis trois ans que je suis directeur de l'Institut pour la Justice (IPJ), j'entends toutes sortes d'arguments pour nier l'insécurité, tant son ampleur que sa tendance, plutôt mauvaise. Et parmi les arguments que j'entends le plus souvent, il en est un qui me chagrine particulièrement, par la résignation inconsciente qu'il exprime : « L'insécurité est une donnée immuable de l'homme, c'est d'ailleurs la même chose dans toutes les grandes villes et dans tous les pays du monde. Il faut apprendre à vivre avec ! ».

Alors, chaque fois que je l'entends et que j'ai le loisir de le faire, je redis une anecdote de mon enfance. Mes parents étaient des expatriés. J'ai donc principalement vécu mon enfance en Amérique du Sud, puis en Amérique du Nord. Parmi ces lieux où le métier de mon père nous emmenait, j'ai notamment connu le Québec, au début des années 2000. Montréal est, encore aujourd'hui, une ville charmante et parmi ses nombreux attraits, figure la proximité des stations de ski. En famille, nous profitions donc, chaque samedi, d'une petite station de ski familiale, située à 20 minutes seulement de la métropole.

Et un jour, en rentrant de cette station de ski, j'ai entendu une conversation entre mes parents au volant de la voiture. Tout d'un coup, ma mère s'était exclamée : *« Mince, nous avons laissé les skis devant le restaurant d'altitude ! »*. La réponse de mon père me semblait étonnement sereine : *« Tant pis, nous reviendrons la semaine prochaine ! Nous sommes au Québec, personne ne vole des skis »*. Le samedi suivant, la confiance de mon père dans notre pays d'accueil était justifiée. En effet, nous retrouvions nos skis exactement là où nous les avions oubliés. Je ne préconise pas d'effectuer le test, mais je ne suis pas sûr que la même expérience, tentée en France, donne le même résultat.

Condamnation à l'insécurité

Il n'y a d'ailleurs pas que le Québec qui puisse servir à cette comparaison si douloureuse : beaucoup de pays, notamment en Europe, offrent à leurs citoyens une société où il n'est pas nécessaire de regarder derrière soi en entendant des pas dans le métro, ou de cacher sa montre en passant dans certains quartiers. Dans ces démocraties fonctionnelles, la police est respectée, la justice est appréciée et la confiance règne. Naturellement, depuis que je suis revenu en France, je me pose la question : pourquoi certains citoyens du monde développé auraient-ils droit à cette tranquillité et pas les Français ? Cet état de fait m'interroge, d'autant plus que je partage avec beaucoup de mes concitoyens l'intuition que la France n'a pas toujours connu cette situation et que, donc, notre pays n'est pas condamné à la subir.

JEAN-PAUL LOYER

Au contraire, dans l'après-guerre, la France était probablement un des pays les plus pacifiques au monde, ce qui est confirmé par les statistiques criminelles. Que s'est-il passé ? Comment un des pays les plus riches, les plus avancés du monde est-il tombé dans une telle " dépression sécuritaire " ? La France des Trente Glorieuses, paisible, apaisée et pacifique a mis cinquante années pour en arriver au point que nous connaissons. Ces cinquante années ont été marquées par d'incessantes tergiversations politiques, une action jamais à la hauteur des mots, une radicalisation du discours public, et par des bouleversements structurels, tant socio-économiques que démographiques. Il ne s'agit pas de remonter le temps pour s'évader des problèmes, mais de remonter le temps pour isoler la recette et retrouver une tranquillité que tout citoyen devrait pouvoir attendre d'une démocratie.

QUE S'EST-IL PASSÉ ? COMMENT UN DES PAYS LES PLUS RICHES, LES PLUS AVANCÉS DU MONDE EST-IL TOMBÉ DANS UNE TELLE DÉPRESSION SÉCURITAIRE ?

Le président Valéry Giscard d'Estaing et, à gauche, son Garde des Sceaux, Alain Peyrefitte. Les dernières heures de l'autorité.

BERNARD CHARLON/GAMMA-RAPHO

Les Trente Glorieuses : idéales ou idéalisées ?

Les années 1950 et 1960 sont aujourd'hui considérées comme une indéniable période de prospérité : la France est forte et respectée et la technique moderne émancipe les citoyens dans la liberté individuelle. Un des aspects fondamentaux de cette prospérité est l'impression générale de tranquillité dans la vie de tous les jours.

Et les statistiques – si celles-ci n'épuisent jamais entièrement le débat de la criminalité – vont en effet dans le sens de ce souvenir : si l'on excepte la période de la guerre d'Algérie, la France a connu 2 décennies extrêmement calmes du point de vue de la sécurité, entre 1945 et le début des années 1970. Sur l'année 1950, la France déplorait seulement 292 homicides selon l'Inserm, une des seules institutions à " compter les cadavres " Ce chiffre, extrêmement bas notamment lorsqu'on le compare à celui de 1033 annoncé par le ministère de l'Intérieur pour 2023, tombe même à 205 l'année suivante, record historique en date. Ce nombre d'homicides reste d'ailleurs à un très raisonnable niveau de 373 en 1970.

IMAGINE-T-ON AUJOURD'HUI UN REMAKE DE LA SÉRIE DES GENDARMES DE SAINT-TROPEZ, OÙ LA PRIORITÉ DES FORCES DE L'ORDRE CONCERNERAIT LES PLAGES NUDISTES ?

Mais, plus généralement – et parce que le ressenti des citoyens est absolument fondamental – le témoin de cette époque pourrait aussi raconter la présence de poinçonneurs dans le métro parisien, de jour comme de nuit, hommes, comme femmes, parfois seuls. Il pourrait également rappeler que les systèmes antivols des voitures étaient rudimentaires jusqu'aux années 1970, sans que cela ne pose problème, ou encore de la quasi-inexistence des drogues illégales, etc.

Imagine-t-on aujourd'hui un remake de la série des Gendarmes de Saint-Tropez, où la priorité des forces de l'ordre concernerait les plages nudistes ? Ou des « *Vacances de Monsieur Hulot* », qui laisse inlassablement son vélo au bord de la route sans jamais s'en soucier ni se le faire dérober ? Enfin, les partis politiques n'abordent à peu près jamais le sujet, comme pour l'immigration d'ailleurs, même le très " populiste " Pierre Poujade, dont pas le moindre programme n'aborde le sujet.

La fin des illusions

C'est à partir du début des années 1970 que les choses changent drastiquement. Le nombre d'homicides est une nouvelle fois révélateur : le ministère de l'Intérieur relève une augmentation de 62,8% du nombre d'homicides et de tentatives d'homicide entre 1971 et 1979, passant de 1173 à 1910. Mais l'homicide n'est que la pointe de l'iceberg. En effet, la société française est entrée dans la société de consommation et voit l'arrivée en masse des objets. Les entreprises les produisent, les clients les achètent et les voleurs… les volent.

En effet, le taux de criminalité (qui englobe tous les délits et offre donc une prime aux petits délits, par définition plus nombreux) s'envole littéralement entre la fin de la guerre d'Algérie et le début des années 1980, passant de 12 crimes et délits pour 1000 habitants en 1963 à 62 en 1982. Ce sont principalement les vols qui expliquent la majeure partie de cette hausse : la police et la gendarmerie enregistrent ainsi environ 350 000 vols en 1964, contre 2 300 000 en 1984 ! Cette

explosion des vols est nouvelle et elle est d'autant plus mal vécue par les Français que les coupables restent impunis, la faute à un effondrement du taux d'élucidation, celui-ci passant de 36% en 1950 à 16% en 1982. À partir des années 1970, l'ensemble de cette délinquance et de cette criminalité obtiennent une appellation : le *« sentiment d'insécurité »*, que les pouvoirs publics doivent prendre en compte et traiter.

Un pouvoir volontaire mais inefficace

C'est par exemple Éric Degrémont, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur Michel Poniatowski, qui remarquait ainsi, en 1975, que *« depuis un ou deux ans, on a remarqué ce développement du sentiment d'insécurité »*. À noter d'ailleurs que l'expression *« sentiment d'insécurité »* ne sous-entendait pas, à l'époque, que celui-ci ne serait qu'une impression. Mais un de ceux qui prendront le plus au sérieux ce nouveau sentiment diffus dans la société française est un ministre – la chose est rare – en l'occurrence le Garde des sceaux de Valéry Giscard d'Estaing, Alain Peyrefitte.

À l'époque, le Garde des Sceaux et académicien, connu aujourd'hui en tant que mémorialiste de Charles de Gaulle, dirige d'abord un rapport remarqué en 1977, *« Réponses à la violence »*. Puis, il accouche de deux lois anticriminalité, dont la fameuse " Sécurité-Liberté ". Cette loi cristallise les oppositions et fait l'objet d'intenses attaques venues de la gauche, qui la considère comme répressive. Au contraire, Alain Peyrefitte assume prendre le parti des citoyens, contre l'avis des élites, notamment judiciaires. Dans son ouvrage *« Les chevaux du Lac Ladoga : la Justice entre les extrêmes »*, paru en 1980, une phrase résume sa philosophie *: « La société a-t-elle le droit de punir ? Le discours dominant le nie. Le peuple l'affirme. »*

Mais, malgré l'investissement du thème par la droite pendant la campagne de 1981, la loi Sécurité-Liberté arrive trop tard. Alors qu'en 1981, 84% des Français estiment qu'il existe bien une montée de la violence selon le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, le 10 mai, les divisions et manigances politiciennes ouvrent la voie de l'Élysée à François Mitterrand. Cette élection, sans être à proprement parler un tournant, met au pouvoir ceux qui, lorsqu'ils ne nient pas tout simplement la réalité de l'insécurité, considèrent qu'il faut la traiter

MANUEL BIDERMANAS/AKG-IMAGES

par la réinsertion et l'accroissement des droits des coupables. Ce faisant, la France s'enfonce dans un bourbier sécuritaire dont elle n'est toujours pas sortie.

Du juge « bouche de la loi » au juge « acteur politique »

Avant même son arrivée au pouvoir, l'union de la gauche a connu une évolution philosophique majeure sur la sécurité. En effet, l'ébullition intellectuelle qui a entouré mai 1968 n'a pas non plus épargné la justice, et des théories d'abord farfelues, puis dangereuses, se développent durant les années 1970. Les choses commencent en juin 1968, lorsque de jeunes magistrats, plutôt brillants et tous passés par la très récente École nationale de la magistrature, créent le Syndicat de la Magistrature (SM). On ne s'en rend pas compte immédiatement, mais c'est une révolution dans le monde de la Justice.

Comme l'explique Hervé Lehman dans son ouvrage *« Soyez partiaux » (lire son entretien page 76)* à ses débuts, le Syndicat de la Magistrature, ne fait pas réagir outre mesure. Le Garde des Sceaux de l'époque le voit comme un groupe de provocateurs plutôt inoffensifs. Ces juges contestataires multiplient en effet les publications humoristiques et se revendiquent travailleurs parmi les autres travailleurs. Par ailleurs, leurs premières cibles concernent des sujets importants mais secondaires comme la hiérarchie judiciaire, qu'ils voient responsable d'une " justice de classe ".

Mais rapidement, cela va plus loin. Dès le début des années 1970, le « Syndicat » promeut en effet

AVANT MÊME SON ARRIVÉE AU POUVOIR, L'UNION DE LA GAUCHE A CONNU UNE ÉVOLUTION PHILOSOPHIQUE MAJEURE SUR LA SÉCURITÉ.

→

Les forces de l'ordre face aux premières émeutes urbaines, à Vénissieux, près de Lyon, en 1981. Une scène appelée à se répéter.

ARCHIVES/LE PROGRES/MAXPPP

une vision révolutionnaire de la fonction du juge. Au lieu de voir le juge comme *« la bouche de la loi »* selon la formule de Montesquieu, ses membres voient le juge comme un *« acteur politique »*. C'est un changement majeur, d'autant plus que le Syndicat n'encourage pas le juge à être n'importe quel acteur politique. Le juge nouveau doit être au service du prolétariat, au sein d'une lutte des classes. Cette rhétorique clairement marxiste est d'ailleurs largement assumée par des publications dans des hebdomadaires communistes, des références multiples à la lutte des classes, des communiqués communs avec la CGT et l'adoption d'un sigle rouge le poing levé. Le Syndicat plaide ainsi notamment pour que *« l'enceinte judiciaire »* redevienne *« un lieu de débat politique »*.

PAR UN DÉCRET PUBLIÉ EN PLEIN MOIS D'AOÛT 1981, FRANÇOIS MITTERRAND ET SON GARDE DES SCEAUX, ROBERT BADINTER, FONT LIBÉRER PRÈS DE 5000 DÉTENUS !

Toute cette rhétorique est parfaitement résumée par la tristement célèbre harangue de Baudot. Ce texte écrit par Oswald Baudot, membre du Syndicat, à l'adresse des jeunes magistrats du SM illustre la nouvelle vision du juge qu'ont les membres du SM : *« Soyez partiaux (...) Examinez toujours où sont le fort et le faible qui ne se confondent pas nécessairement avec le délinquant et sa victime. Ayez un préjugé favorable pour la femme contre le mari, pour l'enfant contre le père, pour le débiteur contre le créancier, pour l'ouvrier contre le patron, (...) pour le voleur contre la police, pour le plaideur contre la justice. »* Le Syndicat se fait rapidement une réputation auprès du grand public grâce à d'habiles coups médiatiques, mais il entre véritablement en scène politiquement en 1981.

Le laxisme au pouvoir

Aussitôt élu, François Mitterrand donne la couleur de son septennat, avec le vote d'une immense amnistie pénale. Par un décret publié en plein mois d'août 1981, François Mitterrand et son Garde de Sceaux, Robert Badinter, font libérer près de 5000 détenus ! La conséquence de cette décision ne se fait pas attendre : l'année suivante on enregistre un bondissement de 20% du taux de criminalité. Mais ce n'est pas tout. Déjà, au cours de la campagne présidentielle, Mitterrand fustigeait la vision " répressive ", " de droite " de Giscard d'Estaing et de son ministre de la Justice, Alain Peyrefitte.

C'est ce dernier qui concentre le plus les attaques (il échappera d'ailleurs de justesse à un attentat d'Action directe, qui coûta la vie à un employé de la mairie de Provins) et Mitterrand inscrit l'abrogation de la loi sécurité-Liberté dans ses « 110 propositions pour la France ». Votée en février 1981, la " loi Peyrefitte " prévoyait pourtant des avancées notables : recadrage du pouvoir des juges, relèvement des peines de certaines infractions, application d'un régime draconien aux récidivistes, ou encore amélioration des droits des vic-

times. Aussitôt votée, François Mitterrand la vide de sa substance en abrogeant sa quasi-totalité. À n'en pas douter, l'entourage de François Mitterrand a pesé dans cette décision, étant très hostile à cette loi, notamment les nombreux proches du Syndicat de la Magistrature. C'est que sous Mitterrand, les ministères sont pleins de membres du Syndicat : citons le cabinet du Premier ministre qui recrute Louis Joinet, fondateur du Syndicat, puis Robert Badinter qui en accueille 3 membres à la Justice, ou encore l'Intérieur qui retrouve Roland Kessous. Et en 1988, c'est la quasi-totalité du ministère de la Justice qui est composée de membres du SM. Logiquement, et malgré les conséquences catastrophiques de la première amnistie de 1981, une seconde amnistie est à nouveau votée en 1988. Sans réussir à faire advenir la révolution prolétarienne à laquelle ils disent rêver, ces militants préparent toutefois une autre révolution.

La révolution démographique

Il est clair que si l'immigration n'est pas nouvelle, la vague d'immigration qui a lieu depuis les années 1960 est exceptionnelle : elle s'étend sur une très longue période, elle est essentiellement d'origine extra-européenne, et surtout, elle s'accélère en continu. Selon l'Insee, la France comptait ainsi 2 millions d'immigrés en 1946, contre 7 millions en 2021, sans compter les descendants d'immigrés, qui représenteraient environ un tiers de la population, selon la démographe Michèle Tribalat.

Ce séisme démographique peut aussi se voir à l'œil nu, c'est-à-dire en observant les sondages d'opinion. Dès 1977 et le premier sondage effectué sur la question, repris dans un étude de Philippe Robert et Marie-Lys Pottier (*« On ne se sent plus en sécurité ». Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies*), la majorité des Français estime qu'il y a *« trop de travailleurs immigrés »*. Les raisons sont variées : les peurs quant à l'économie, quant à l'unité du peuple français, le racisme sans doute pour une certaine part, mais également la criminalité.

Il y a déjà longtemps que cette criminalité existe, au moins sporadiquement. De manière peu académique, on peut ainsi relever que 38% des condamnés à mort à partir de 1950 portaient un patronyme nord-africain. Mais l'impact indéniable de cette immigration sur la sécurité en France éclatera aux yeux de tous à partir de l'été 1981, qui marque décidément une étape essentielle dans cette progression.

En effet, cet été-là n'est pas seulement le premier du nouveau président socialiste. Il est aussi le premier d'une saga inhabituelle et à laquelle la France entière va devoir s'habituer : les violences urbaines. Tout part d'anciennes cités ouvrières de la banlieue de Lyon, à très forte concentration d'immigrés, principalement Vénissieux. Tout l'été, des véhicules sont incendiés puis des policiers et des pompiers sont caillassés. À l'époque, le phénomène est tout nouveau, autant pour les Français que pour les pouvoirs publics. Mais ces émeutes deviendront bien vite un rendez-vous estival annuel et donneront naissance à la " Marche des Beurs ", puis à SOS Racisme, en 1983. Les *« cités difficiles »* sont entrées, de plain-pied, dans l'imaginaire français.

Malheureusement, le problème ne fera qu'aller en s'aggravant. En 1990, un nouveau palier est ainsi franchi avec *« l'intifada des banlieues »*, s'étendant cette fois au pays entier : Lyon, puis Paris, puis Pau, Laval, Thonon, etc. Les ancêtres des émeutiers de 2005, puis de 2023, brûlent déjà des supermarchés, des écoles, sans compter les attaques de policiers et pompiers qui resteront le plus souvent impunies. Et encore ces éruptions dans les cités ne doivent-elles pas masquer les records de criminalité quotidienne, enregistrés au cours des années 1980. En 1984, le taux d'homicide atteint ainsi son record depuis l'après-guerre, tout comme le taux de criminalité, qui est multiplié par 6 entre 1963 et 1984. Et à la fin des années 1990, la question s'apprête enfin à prendre une place prépondérante dans les échéances politiques.

EN 1984, LE TAUX D'HOMICIDE ATTEINT SON RECORD DEPUIS L'APRÈS-GUERRE, TOUT COMME LE TAUX DE CRIMINALITÉ, QUI EST MULTIPLIÉ PAR 6 ENTRE 1963 ET 1984.

Une dépression sécuritaire

Le 19 avril 2002, le journal de TF1 ouvre sur l'image d'un vieux monsieur au visage tuméfié et en pleurs. Ce vieux monsieur s'appelle Paul Voise, surnommé « Papy Voise » dans son quartier d'Orléans. Il habite un petit pavillon, à proximité d'une cité sensible. La veille, deux voyous ont fait irruption chez lui. Ils veulent de l'argent. Comme il n'en a pas, Papy Voise est roué de coups et son pavillon est incendié. Il brûlera entièrement. La gravité des faits, et l'intensité des images heurtent la France entière. Cette fois, ce n'est pas l'agacement contre les vols qui se ressent, mais la tristesse et l'effarement devant la cruauté de ces voyous. Le lendemain, le sujet est largement abordé par les chaînes de télé- →

Christiane Taubira, alors ministre de la Justice, en visite dans une prison. Le coupable est une victime.

XAVIER LEOTY/AFP

vision et des centaines de Français choqués proposent de l'aide à Papy Voise.

Et après une décennie chargée de loupés judiciaires mémorables – citons Patrick Tissier, multirécidiviste et assassin d'enfant, Guy Georges, la bête de la Bastille auteur de près d'une dizaine de meurtres et lui aussi récidiviste, ou encore Pierrot le Fou – les électeurs ont été chauffés à blanc. Le surlendemain du début de *« l'affaire Papy Voise »* la France place Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle.

LES INTELLECTUELS DE GAUCHE ONT TRÈS LONGTEMPS GLOSÉ SUR LE RÔLE DES CHAÎNES DE TÉLÉVISION ET DE L'AFFAIRE " PAPY VOISE " DANS L'ÉLIMINATION DE LIONEL JOSPIN, LEUR CHAMPION.

Les intellectuels de gauche ont très longtemps glosé sur le rôle des chaînes de télévision et de *« l'affaire Papy Voise »* dans l'élimination de Lionel Jospin, leur champion. Le directeur de l'information de TF1 allant lui-même jusqu'à parler de *« faute »*. Il n'en demeure pas moins vrai que l'insécurité n'a pas baissé depuis 20 ans, et que Lionel Jospin lui-même avait reconnu sa faillite en la matière.

Autant la place de l'insécurité dans le scrutin de 2002 a été une surprise, autant ce n'en est absolument plus une en 2007, lorsque Nicolas Sarkozy l'emporte sur un programme très clairement à droite. C'est qu'entretemps, la situation a continué de se détériorer. En 2005, la France a connu les émeutes urbaines les plus graves de l'après-guerre, avec pour conséquences des dizaines de milliers de voitures brûlées et surtout la mort de plusieurs civils, souvent âgés, tués par des délinquants. De ce fait l'opinion continue d'évoluer et recherche des exutoires. Une preuve marquant en est le succès populaire de l'Institut pour la Justice, que j'ai l'honneur de diriger aujourd'hui, et ce, dès ses débuts. Créé en 2007, l'IPJ connait un retentissement rapide en critiquant des décisions de justice qu'il considère injustes, voire " laxistes ". Le point d'orgue de ce ras-le-bol vis-à-vis du système judiciaire, et donc indirectement de l'insécurité, est atteint en 2011, lorsque près de deux millions de Français signent le *« Pacte 2012 pour la Justice »*, demandant une justice considérablement plus ferme contre les délinquants.

Le temps des tergiversations

Hélas, cette exaspération qui monte n'est jamais vraiment prise en compte par les décideurs politiques. Le quinquennat de Nicolas Sarkozy est ainsi marqué par des décisions contradictoires, entre introduction de peines planchers – quoique celles-ci soient légères et peu appliquées – et industrialisation des aménagements de peines, entre interdiction des amnisties et nomination de Gardes des Sceaux tout sauf répressifs. Dans la foulée, la longue présence de Christiane Taubira place Vendôme aura finalement été bien plus inquiétante en termes de communication qu'en termes de mesures concrètes. Rien ne change – alors qu'il faut tout changer – et rien ne changera avec les décisions, au mieux inutiles, au pire dangereuses, des ministres de la Justice d'Emmanuel Macron, Nicole Belloubet et Éric Dupond-Moretti.

Statistiquement pourtant, la hausse du taux de criminalité des années 1970-1980 a été ralentie, voire stoppée à partir des années 1990. Mais ce taux général de criminalité demeure à des niveaux considérablement plus élevés que dans les années 1960, et encore, cette stabilisation n'est probablement que peu le fait des pouvoirs publics.

En effet, la lente baisse observée des homicides à partir des années 1990 peut être directement reliée aux progrès de la médecine, les *tentatives* d'homicides ayant même doublé entre 2008 et 2019. Et surtout, cette stabilisation du crime se fait au prix d'une adaptation des citoyens à cette nouvelle situation. Les Français changent leurs comportements : les stratégies d'évitement de certains quartiers le soir, la sophistication des antivols de voitures, ou des systèmes d'alarme privés ont tous contribué à ce ralentissement. L'État se défausse et rend aux citoyens leur propre protection, payée de leur poche et par une charge mentale individuelle croissante.

Jean-Marie Le Pen, au lendemain du 21 avril 2002. Le retour du réel.

PIERRE ANDRIEU/AFP

Le risque de l'autodéfense

Et tout ceci n'a qu'un temps car, malgré ces précautions, ces chiffres repartent à la hausse aujourd'hui. À partir de la deuxième moitié des années 2010, et surtout depuis l'épidémie de covid-19, les statistiques reprennent leur ascension.

La baisse des homicides, qui avait permis de relativiser quelque peu la montée de l'insécurité, est stoppée et le chiffre tout juste publié par le ministère de l'Intérieur, évoqué plus haut, fait même repasser les homicides au-dessus de la barre symbolique des 1000 morts. C'est près de 5 fois le niveau de 1951. Mais ce sont surtout les " coups et blessures volontaires ", soient les violences entre personnes, qui crèvent le plafond. Entre 1988 et 2021, leur nombre a été multiplié par 9, passant de 40 000 à près de 350 000 !

L'opinion publique, elle, a de quoi se radicaliser, au fil des faits " divers " et des attentats : meurtre de Lola, attaque de Crépol, celle d'Annecy, émeutes de juillet 2023, le Bataclan, le meurtre gratuit d'Adrien Perez, de Philippe Monguillot, d'Axelle Dorier, et de tant d'autres. Et la conséquence logique, et inquiétante, de la pérennisation de cette insécurité qui n'est pas prise en compte par les politiques est une tendance à l'autodéfense.

A l'automne 2022 à Roanne, lorsqu'un père de famille a appris que sa fille avait été agressée sexuellement de nuit dans leur propre maison, il n'a pas attendu la police et, avec des amis, il a lui-même retrouvé l'auteur de l'agression, un clandestin guinéen. Si le pédophile a bien été condamné à 18 mois de prison (ce qui est peu, d'autant qu'il a récidivé en prison sur une éducatrice), le père de famille a lui aussi été condamné à 8 mois avec sursis. Naturellement, lors du procès du père de famille, le procureur se montrait intraitable : « *En France, on ne se fait pas justice soi-même.* » Oui, certes, mais si les citoyens n'ont pas le droit de faire justice, alors il revient aux pouvoirs publics de la rendre, c'est-à-dire d'enrayer enfin le raz-de-marée général de la violence en France.

Aujourd'hui la violence s'est profondément enkystée en France. Comment interpréter autrement le fait que les agressions de pompiers aient augmenté de près de 300% entre 2008 et 2019 ? Comment comprendre que le record historique d'agressions de médecins ait été battu en 2022, selon l'Ordre national des médecins ? Comment comprendre que même les animaux domestiques n'échappent pas à la vague de violence, les statistiques attestant d'une hausse de 30% de violences contre eux, depuis 2016 ?

Une seule boussole : la volonté populaire

Bien sûr, les statistiques peuvent toutes être interprétées différemment. La vision que je développe et que développe l'IPJ depuis plus de 15 ans, est critiquée par une partie des élites universitaires, des magistrats, ou des élus. Mais ce qui est indéniable, c'est que les Français sont unanimes, et ce depuis plusieurs décennies, dans leur demande de plus de sécurité : selon un sondage CSA, 81% des Français trouvent la Justice trop laxiste. Un autre sondage Elabe conclut que 78% des Français estiment que la situation sécuritaire s'est dégradée ces dernières années.

Car en fin de compte, la démocratie doit avoir pour seule boussole la volonté des citoyens qui la composent. C'est d'ailleurs exactement ce que disait le Garde des Sceaux Alain Peyrefitte, le 11 juin 1980 en présentant le projet de loi Sécurité-Liberté déjà mentionné : « *L'un des éléments les plus importants du débat, bien que certains spécialistes de la chose judiciaire aient tendance à le négliger, c'est la volonté du peuple français. (...) La sécurité sans la liberté, c'est l'oppression ; la liberté sans la sécurité, c'est la jungle* ». Près d'un demi-siècle ans plus tard, il serait enfin temps de l'écouter. ●

CE SONT SURTOUT LES "COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES", LES VIOLENCES ENTRE PERSONNES, QUI CRÈVENT LE PLAFOND. LEUR NOMBRE A ÉTÉ MULTIPLIÉ PAR 9 EN TRENTE ANS.

Voyage en terre sauvage

C'est tous les jours et c'est partout. C'est comme un paysage. On s'y habitue à peu près complètement. Des professeurs assassinés, des jeunes battus à mort, des policiers écrasés, des adolescents tués par balles sur fond de règlements de comptes, des viols, des menaces, des agressions aussi brutales que gratuites. Et alors des marches blanches, des fleurs, des bougies, des propos sévères, des engagements martiaux. Et puis la danse macabre qui se prolonge, qui se poursuit. *« Douce France, cher pays de mon enfance »*, chantait Charles Trenet. Qui reprendrait aujourd'hui ces jolies paroles ? Il ne s'agit pas d'idéaliser une époque ou d'oublier qu'il n'est pas du ressort du politique d'éradiquer le mal, qui se trouve dans le cœur de chaque homme. Il s'agit simplement d'ouvrir les yeux sur une réalité : notre société fabrique des méchants dans des proportions jamais connues et, en outre, elle semble ne plus savoir se défendre. Le constat bien posé – c'est l'objet des pages qui suivent – il sera temps d'en chercher les causes.

YANN BOHAC/ZUMA/REA

Du mobilier urbain en feu. C'était après la mort de Nahel, mais ce pourrait être n'importe quand ces vingt dernières années.

Marche blanche en hommage à Thomas, 16 ans, poignardé à mort par des barbares lors d'un bal populaire, le 18 novembre à Crépol, dans la Drôme.

2023, année ordinaire

Âmes sensibles, s'abstenir ! Attaques au couteau, émeutes urbaines, viols, homicides… En 2023, les « faits divers » ont dessiné le visage d'une France dans un état inquiétant. Petite chronologie non exhaustive.

Par Maxime Coupeau

1er janvier 2023. Le soir du réveillon de la Saint-Sylvestre, un jeune homme de 19 ans se fait lyncher en pleine rue, à Lille. Ses agresseurs recherchaient de l'argent. L'adolescent a été frappé à coups de pied et de poing par une dizaine de personnes

4 janvier. Deux individus sont interpellés à Paris après un refus d'obtempérer. Au volant d'une Mercedes, ils circulaient à vive allure et à contresens quai de l'Horloge dans le Ier arrondissement lorsque des policiers à moto leur ont demandé de s'arrêter. Devant leur refus d'obtempérer, une course-poursuite s'est engagée dans les rues de la capitale. 300 grammes de cannabis ont été retrouvés dans le véhicule.

11 janvier. Gare du Nord, vers 6 heures 45. Mohamed Amine M., Algérien de 31 ans, se jette sur un voyageur et le pousse violemment au sol. Il tente de le poignarder avec une arme de type poinçon. Des passants essayent de les séparer. L'assaillant crie « *Allahou akbar* » et poursuit une femme dans un escalator. La lame de son poinçon transperce à plusieurs reprises le manteau de cette dernière. Deux agents de la police aux frontières et un fonctionnaire hors service se précipitent sur lui et le menaçent de leurs armes de service.

15 janvier. « *Chers blancs, après tout ce que j'ai vécu dans votre pays, dans votre école, je vous déclare la guerre, oui je vous serai hostile.* » Les étudiants de l'École nationale supérieure d'architecture (Ensa) ont reçu un courriel très particulier dans leurs boîtes universitaire. Une missive haineuse et violente adressée à l'ensemble de l'établissement. L'expéditeur de cette lettre serait un ancien étudiant de master, Elhadji D., d'origine sénégalaise.

22 janvier. En quatre jours, deux églises de la capitale sont la cible de départs d'incendie. Notre-Dame-de-Fatima, dans le XIXe arrondissement, a eu sa porte aspergée à l'aide d'un liquide inflammable. À Saint-Martin-des-Champs, dans le Xe, c'est à partir de morceaux de bois placés devant la porte de l'édifice religieux que l'incendie a démarré.

UNE QUINZAINE DE BALLES ONT ÉTÉ RETROUVÉES SUR PLACE. L'UNE D'ELLES A TRAVERSÉ LA FENÊTRE DE LA CHAMBRE D'UN BÉBÉ DE SEIZE MOIS, RICOCHANT À PLUSIEURS ENDROITS DANS L'APPARTEMENT.

1er février. Un policier est blessé lors d'une interpellation pour un refus d'obtempérer sur l'A86 en direction de Créteil (Val-de-Marne). Une Audi blanche circule à vive allure, lorsqu'une patrouille de police remarque sa vitesse excessive et la prend en chasse. Une Audi noire les rattrape alors et tente à plusieurs reprises de les percuter. Les agents ont dû effectuer deux tirs de lanceurs de balles de défense pour stopper le véhicule.

12 février. À Nantes, deux individus ouvrent le feu en direction d'un hall d'immeuble, dans le très sensible quartier Malakoff. Une quinzaine de balles ont été retrouvées sur place. L'une d'elles a traversé la fenêtre de la

FABRICE HEBRARD/LE DAUPHINE/MAXPPP

chambre d'un bébé de seize mois, ricochant à plusieurs endroits dans l'appartement familial pour finir par s'écraser contre un mur du salon.

13 février. Le corps découpé d'une femme est retrouvé dans le parc des Buttes-Chaumont, à Paris, dans le XIXe arrondissement. Plusieurs morceaux ont été découverts dans un sac poubelle. Il semblerait que le corps ait été découpé habillé.

22 février. Au lycée Saint-Thomas-d'Aquin de Saint-Jean-de-Luz, dans le Pays basque, une professeure d'espagnol d'une cinquantaine d'années est mortellement poignardée par l'un de ses élèves. Désarmé par un autre professeur, l'adolescent a affirmé à la police être possédé et avoir entendu des voix dans la nuit.

23 février. Vers 4 heures du matin, à Avignon (Vaucluse), alors qu'elle promène son chien, une femme de 57 ans est prise en chasse par un homme, manifestement ivre, qui tente bientôt de l'embrasser de force à plusieurs reprises. La mère de famille se débat et réussit à se débarrasser de son assaillant en lui sectionnant un bout de langue. Le suspect, un clandestin tunisien, était visé par une OQTF (obligation de quitter le territoire français).

6 mars. Sur un point de deal de la cité des Œillets, à Toulon (Var), au cours d'un contrôle au pied d'un HLM, un clandestin tunisien, sous OQTF, bouscule un agent puis en agresse un autre, le mordant au sang à la main gauche. L'homme avait déjà attaqué deux fonctionnaires de police, quelques jours plus tôt.

20 mars. À Aubervilliers, dans un garage de camions bennes Veolia, les députés (LFI) Éric Coquerel et Bastien Lachaud sont venus soutenir les grévistes opposés à la réforme des retraites. Les forces de l'ordre mobilisées sur place encerclent le site pour libérer les véhicules réquisitionnés. Au milieu de ce chaos, le président de la commission des finances s'en serait pris physiquement à un policier, lui assénant un coup de poing au visage. →

Marie et Jésus décapités. Un acte de vandalisme antichrétien presque banal, ici dans l'église Sainte-Madeleine, à Angers.

RÉGINE LEMARCHAND/LE COURRIER DE L'OUEST/MAXPPP

25 mars. Tout le week-end, le petit village de Sainte-Soline (Deux-Sèvres) a des allures de champ de bataille. 6 000 militants de la mouvance écologiste radicale s'en prennent physiquement aux 3 200 gendarmes et policiers présents pour défendre les chantiers des mégabassines. Ces derniers ont notamment essuyé des tirs de mortiers et des jets de cocktails Molotov. Selon les chiffres officiels 24 blessés dont un en urgence absolue étaient à déplorer du côté des gendarmes, et 7 blessés dont un en urgence absolue chez les manifestants.

2 avril. À Marseille, trois fusillades successives sont recensées dans différents quartiers de la ville, entre 22 heures et 1 heure du matin, sur fond de trafic de drogue. Les premiers tirs ont retenti dans la cité du Castellas, où deux hommes, âgés de 23 et 24 ans, sont décédés. À quelques kilomètres de là, aux Aygalades, une deuxième fusillade a éclaté, faisant six blessés. La fusillade dans le quartier de la Joliette a coûté la vie à un adolescent de 16 ans et blessé un autre de 15 ans.

5 avril. Rue du Faubourg-Poissonnière, dans le IXe arrondissement de Paris, un homme est battu à mort par un migrant algérien SDF. L'agresseur s'est d'abord emparé d'une planche de bois traînant sur le trottoir et a frappé sa victime à la tête. Il a ensuite achevé sa besogne au moyen d'un extincteur, laissant le malheureux passant sur le bord du trottoir.

12 avril. *« L'église Sainte-Madeleine a été sauvagement vandalisée ce jour »*. Jean-Marc Verchère, maire de la ville d'Angers (Maine-et-Loire), dénonce dans un communiqué des dégradations qui ont été commises dans l'église Sainte-Madeleine. *« Plusieurs statues ont été décapitées, des croix cassées et le maître-autel central saccagé »*, précise-t-il.

L'AGRESSEUR S'EST D'ABORD EMPARÉ D'UNE PLANCHE DE BOIS ET A FRAPPÉ SA VICTIME À LA TÊTE, AVANT D'ACHEVER SA BESOGNE AU MOYEN D'UN EXTINCTEUR.

18 avril. Les douanes réalisent une saisie exceptionnelle de stupéfiants – 724,5 kilos de cocaïne – dans l'Essonne. Vers 19h45, après un refus d'obtempérer, un équipage de douaniers de Villebon-Sur-Yvette poursuit un véhicule et l'intercepte bientôt, avec l'aide d'un équipage de Brigade anti-criminalité. À l'ouverture de l'utilitaire, les agents découvrent une marchandise estimée à 125 millions d'euros en valeur pure.

24 avril. À Carrières-sur-Seine, dans les Yvelines, trois hommes en scooter renversent une fillette de 10 ans en tentant d'échapper aux policiers pendant un rodéo urbain.

2 mai. Des policiers de la Bac sont pris à partie dans la cité La Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne). Une vingtaine d'individus tirent dans leur direction avec des mortiers d'artifice. Deux suspects ont été interpellés. Le frère d'un des deux individus interpellés est arrivé au commissariat et a menacé les policiers de représailles. Quelques minutes plus tard, le bâtiment faisait l'objet d'un caillassage.

9 mai. À Grasse, dans les Alpes-Maritimes, un homme de 76 ans et une femme de 84 ans ont été retrouvées sans vie à leur domicile. Ce couple de retraités a été victime d'un cambriolage qui a mal tourné. Le suspect est un homme au passé trouble, avec 18 condamnations.

16 mai. Le gérant d'une boulangerie est enlevé à son domicile, dans un village du sud-est de l'Oise. Torturé et frappé durant plusieurs heures, il reçoit notamment plusieurs coups de marteau sur le corps. Après quoi ses tortionnaires l'ont emmené jusqu'à la Mie Câline de Creil pour s'emparer du contenu de sa caisse – une somme de 2000 ou 3 000 euros.

Abdalmasih H., l'assassin d'enfants du jardin d'Annecy. Son macabre projet sera déjoué grâce au courage d'un jeune homme, Henri, "le pèlerin des cathédrales".

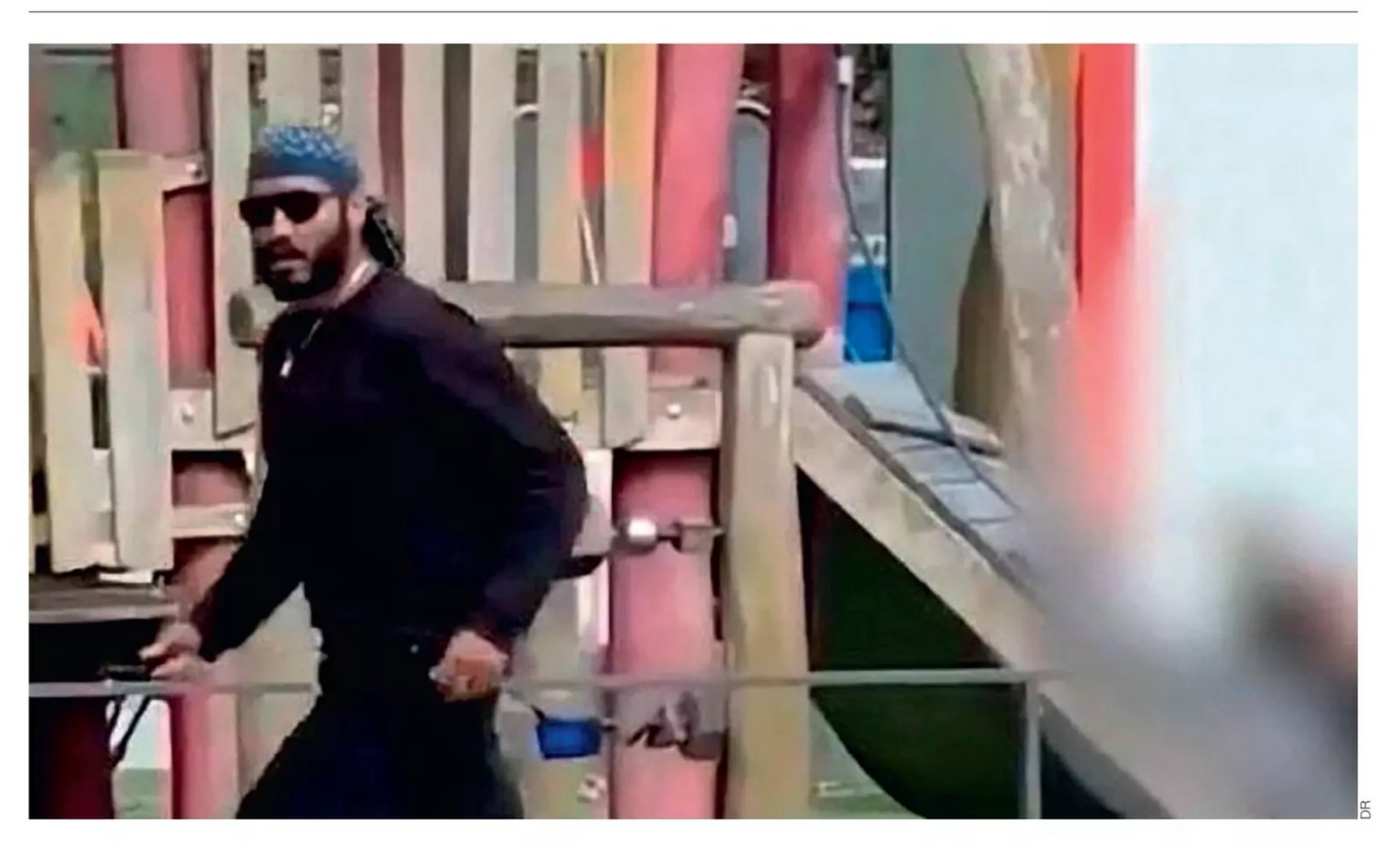

DR

21 mai. Il est aux alentours de sept heures du matin, sur la départementale reliant Villeneuve-d'Ascq à Lille. Une voiture de police s'engage sur cet axe. À bord, Manon, Paul, Steven, trois jeunes policiers âgés de 24 et 25 ans. En une fraction de seconde, tout bascule. Une Alfa Romeo arrive à contre-sens, à plus de 120 kilomètres-heure. Les deux voitures se percutent. Bilan : quatre morts, les trois policiers et le conducteur de la sportive italienne.

26 mai. Au Petit-Quevilly, commune rurale de Seine-Maritime, un homme est abattu en pleine rue, touché par plusieurs balles. Le suspect présumé serait un certain Lotfi T., 28 ans, d'origine algérienne.

3 juin. Kenzo, 8 ans, atteint d'un cancer au cerveau, a une grande passion : l'Olympique de Marseille (OM). Sa famille lui a offert des places pour la rencontre Ajaccio-OM. Des supporteurs d'Ajaccio, qui ont repéré le jeune garçon, l'interpellent et l'agrippent ; un des individus le pousse contre une barrière en fer, le blessant au visage. Le groupe lui arrache ensuite son maillot et le brûle sous ses yeux.

8 juin. Annecy. Une attaque au couteau dans un parc fait 6 blessés dont 4 enfants âgés de 22 à 36 mois. Deux des enfants et un adulte ont dû être hospitalisés en urgence. L'assaillant, Abdalmasih H., est un Syrien de 31 ans, entré régulièrement en France l'an dernier. Cet attentat terroriste a pu être déjoué grâce au courage d'un jeune homme de 24 ans, Henri, bientôt surnommé le "pèlerin des cathédrales" .

IL ATTRAPE LA FEMME ET LA PETITE-FILLE PAR LEURS VÊTEMENTS ET LES PROJETTE SUR LA CHAUSSÉE AVANT DE LES SAISIR DERECHEF PAR LES CHEVEUX.

13 juin. En sortant de sa paroisse, le curé de Notre-Dame-du-Liban à Lyon trouve sur son chemin un groupe de jeunes particulièrement agressifs. Ces derniers viennent d'endommager le grillage du lieu de culte afin de s'y introduire pour récupérer un ballon. L'ecclésiastique leur rappelle civilement qu'il ne faut pas emprunter ce chemin. Les jeunes répliquent, le bousculent puis le poussent à terre et le traitent de *« sale chrétien »*.

19 juin. À Bordeaux, une grand-mère septuagénaire attend devant la porte de sa maison, sa petite-fille au bras. Non loin, Braihima B., sans-domicile fixe, approche et force soudain avec son pied l'entrée du logement. Il attrape la femme et la petite-fille par leurs vêtements et les projette sur la chaussée, avant de les saisir derechef par les cheveux et de les jeter au sol.

27 juin. Une nuit de chaos. Ce jour-là, Nahel, 17 ans, perd la vie dans un contrôle routier. Ce drame est filmé et →

La mort de Nahel, 17 ans, abattu par un policier après une course-poursuite, a provoqué plusieurs journées d'émeutes et de pillages à la fin du mois de juin.

BERTRAND GUAY/AFP

diffusé sur les réseaux sociaux. À Nanterre, où il résidait, cette mort soulève les cités du Vieux-Pont et de Pablo-Picasso. Les policiers sont visés par les tirs de mortiers et des jets de bouteilles en verre. Les abribus sont cassés, les poubelles brulées, le mobilier urbain saccagé. D'autres incidents similaires ont lieu à Asnières, Colombes, Suresnes (Hauts-de-Seine), Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) ou Mantes-la-Jolie (Yvelines).

1er juillet. À L'Haÿ-les-Roses (Val-de-Marne), un véhicule bélier, rempli d'essence, fonce délibérément vers la maison du maire de la commune, Vincent Jeanbrun. Les assaillants tirent au mortier en direction de sa famille qui tente de fuir. L'élu alertait depuis plusieurs jours sur l'isolement des villes et le manque de moyens des maires face aux émeutes urbaines.

5 juillet. À Vieux-Condé, dans le Nord, un septuagénaire, ancien fleuriste, sort de chez lui pour demander à trois jeunes de faire moins de bruit. Littéralement passé à tabac, il décède sous les coups.

L'UNE DES ASSAILLANTES FRAPPE ANISSA AVEC UN TESSON DE BOUTEILLE. LE VISAGE COUVERT DE PLAIES, LA JEUNE FILLE EST AUJOURD'HUI DÉFIGURÉE.

10 juillet. Le service de la correspondance de l'Élysée reçoit par voie postale, un courrier contenant… un doigt humain coupé. Une enquête a été ouverte pour menace de crime ou de délit contre un élu.

19 juillet. À Toulouse, Anissa et son petit ami sont pris à partie par quatre garçons et filles. La raison de cette altercation ? La tenue vestimentaire de la jeune femme, qui leur déplaît fortement. L'une des assaillantes frappe Anissa avec un tesson de bouteille. Le visage couvert de plaies, la jeune fille est aujourd'hui défigurée.

22 juillet. À La Haye-Malherbe, une commune de l'Eure, Enzo, un adolescent de 15 ans perd la vie pour un regard trop soutenu.

Des policiers patrouillent dans le quartier de Pissevin, à Nîmes, où un enfant de dix ans vient d'être victime d'une fusillade.

NICOLAS TURCAT/AFP

24 juillet. Un homme, armé d'un couteau, attaque des passants « non musulmans » au lac de Créteil, dans le Val-de-Marne. L'individu, Hamza Z., 29 ans, serait atteint de troubles psychiatriques.

30 juillet. Les fêtes de Bayonne ont attiré cette année 1,3 million de festivaliers. Mais cette édition est marquée par des débordements et des agressions. 920 plaintes ont été déposées, soit le double de l'année précédente. Un homme âgé de 46 ans, tabassé le premier soir des fêtes, est décédé après huit jours passés dans le coma. Quatre enquêtes pour viol, principalement sur la voie publique, ont été ouvertes par le parquet de Bayonne.

6 août. À Marseille, alors qu'ils sortaient de soirée, Julien Chevet, Lukas Goslini et Thomas Molina — respectivement collaborateurs des députés Frank Giletti, Gisèle Lelouis et José Gonzalez —, sont pris à partie par six individus. Deux hommes approchent M. Chevet, l'interpellent, lui tapent sur la poitrine et lui dérobent sa croix en or. Au cours de l'altercation, émaillée de provocations, Lukas Goslini s'est lui aussi fait subtiliser sa chaîne en or.

15 août. Une femme contacte le 17 pour signaler l'enlèvement de son oncle par trois individus, dans le XIVe arrondissement de Marseille. Les trois hommes de type "nord-africain", armés d'un couteau, réclamaient une rançon de 5 000 euros.

19 août. Un prêtre âgé de 74 ans est violemment agressé en pleine rue à Nancy. Son agresseur, fortement alcoolisé, aurait fait référence aux affaires de pédocriminalité qui touchent l'Église. Le suspect a été hospitalisé en psychiatrie.

22 août. Un enfant de 10 ans est abattu au cours d'une fusillade à Nîmes, dans le quartier de Pissevin, aux alentours de 23 heures. Au moins quatre tireurs ont ouvert le feu. La nuit précédente, un adolescent de 15 ans avait été grièvement blessé par balle dans le quartier voisin de Valdegou. Cette fusillade *« semble être un règlement de comptes entre trafiquants »*, a précisé Gérald Darmanin sur X.

4 septembre. Une jeune femme est victime d'un viol en réunion à Vitry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne. Ses deux agresseurs, d'origine ivoirienne, ont été interpellés.

5 septembre. Un adolescent de 15 ans est mort au domicile familial à Poissy. La mère du jeune homme a retrouvé son fils pendu dans sa chambre. D'après les enquêteurs, le défunt aurait été victime de harcèlement à l'école.

14 septembre. Aux alentours de 0 h 40, un sapeur-pompier volontaire qui n'était pas en service veut porter secours à une victime d'accident de la circulation, à Béthune, dans le Pas-de-Calais. Il est alors tabassé par deux individus sortant d'un bar.

18 septembre. Patrice Charlemagne, 51 ans et professeur d'université, est tué de plusieurs coups de couteau. D'après le témoignage de sa compagne, il aurait surpris des cambrioleurs dans leur pavillon — situé en banlieue de Dunkerque — en pleine nuit.

19 septembre. Un individu cagoulé menace trois élèves de 8 ans lors de la récréation matinale de l'école Alphonse-Daudet de Rueil-Malmaison, dans les Hauts-de-Seine. Brandissant une arme de poing à travers le grillage, le suspect leur aurait lancé : *« Demain vous êtes tous morts. »*

27 septembre. Bruno Guillon, son épouse et leur fils de 14 ans sont victimes d'une séquestration à leur domicile, située à Tessancourt-sur-Aubette, dans les Yvelines. Les intrus ont extirpé le couple de son lit, puis apposé le canon d'une arme de poing sur le front de l'animateur de Fun Radio, avant de ligoter son épouse et son fils. Des montres, des bijoux et des sacs de luxe ont été dérobés.

1er octobre. Deux individus à bord d'une voiture volée refusent d'obtempérer et foncent sur des policiers à La Courneuve (Seine-Saint-Denis). Trois agents ouvrent le feu. On relèvera onze impacts →

DENIS CHARLET/AFP

sur le véhicule. En fuite, les deux chauffards seront interpellés.

4 octobre. Un homme, qui venait d'acheter une hache dans un magasin Brico Dépôt de Châlons-en-Champagne (Marne) annonce qu'il allait faire *« couler du sang »*. Hamid D., 52 ans, défavorablement connu du renseignement territorial pour sa radicalisation, a été directement admis à l'hôpital pour problèmes psychiatriques.

13 octobre. Presque trois ans jour pour jour après la décapitation de Samuel Paty, l'islamisme frappe de nouveau les enseignants français. À 11 heures, le lycée Gambetta-Carnot d'Arras (Hauts-de-France) est victime d'une attaque terroriste au couteau. Le meurtrier, Mohammed Mogouchkov, Tchétchène âgé de 20 ans et fiché S, a égorgé un professeur de français et blessé grièvement deux autres personnes, au cri de *"Allahou akbar"*.

24 octobre. Une femme de 32 ans est tabassée en pleine rue, non loin de la gare Saint-Charles, à Marseille. L'agresseur, qui voulait voler son sac à main, s'est acharné sur elle pendant près d'un quart d'heure, la frappant au sol à coups de pied à la tête avant de prendre la fuite.

31 octobre. Des policiers la Bac ouvrent le feu sur une femme intégralement voilée qui menaçait de déclencher une explosion dans la gare du RER C Bibliothèque François Mitterrand. *« Vous allez tous y passer, Allahou akbar »*, a-t-elle crié aux environs de 7 h 30, avant d'être interpellée.

2 novembre. Une jeune femme de 28 ans klaxonne le conducteur d'un fourgon qui l'empêchait de sortir de sa place de stationnement dans le XVe arrondissement de Marseille. Ce dernier, Hossein E. J., 18 ans, est sorti de son véhicule, il a exhibé un revolver Magnum et tiré une fois en l'air. Il a été interpellé.

7 novembre. Vers 22 h 30, les forces de l'ordre interviennent dans le quartier du Bois-des-Roches, à Saint-Michel-sur-Orge (Essonne), alors qu'un jeune homme de 18 ans, connu des services de police, est pris en charge par les pompiers après avoir été blessé par balle à la jambe. Trois individus sont alors pris en chasse par la BAC. Connus de la justice, les trois frères, Mammadou, Yero et Alassane, âgés de 34 à 41 ans, ont été placés en garde à vue.

11 novembre. Dans le hall d'un immeuble du VIIIe arrondissement de Paris, Claire, 26 ans, est violée en pleine journée.

Davant le lycée Gambetta, à Arras, où le professeur Dominique Bernard a été sauvagement assassiné, le 13 octobre, par Mohammed Mogouchkov, un Tchétchène âgé de 20 ans.

Trente minutes interminables, entre coups et pratiques sexuelles imposées Le profil de l'agresseur interpellé : un SDF de 25 ans, sans domicile fixe, de nationalité centrafricaine et visé par une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Quelques minutes avant de s'en prendre à Claire, le clandestin avait déjà agressé sexuellement une jeune femme de 19 ans.

12 novembre. Le sénateur Reconquête! Stéphane Ravier, présent à la marche contre l'antisémitisme à Marseille, est agressé durant sa déambulation, recouvert de cendres et bousculé par un militant d'extrême gauche.

18 novembre. Une quinzaine d'individus armés, originaires de Romans-sur-Isère, prennent d'assaut la salle des fêtes de Crépol (Drôme), blessant une vingtaine de victimes à l'arme blanche. Thomas Perotto, 16 ans, y perdra la vie, frappé de deux coups de couteau, à la gorge et au cœur. Une jeune fille témoigne au *Dauphiné libéré* : *« Pour nous à l'intérieur, c'était l'enfer… On a vécu ça comme un attentat. (…) On nous appelait toutes les deux minutes pour nous dire qu'un nouveau s'était fait planter… »*

2 décembre. Il est 21 h 15, sur le pont Bir-Hakeim, dans l'ouest parisien. Un homme tout de noir vêtu, un couteau en main, pourchasse les passants. Son nom : Armand Rajabpour-Miyandoab, franco-iranien. Le forcené poignarde un touriste allemand de 23 ans, qui décède des coups de couteau. Les patrouilles des alentours poursuivent l'assaillant. L'homme frappe avec un marteau une deuxième victime, un homme âgé de 60 ans, avant de blesser une troisième personne. Le terroriste menace de se faire exploser, avant d'être neutralisé par les policiers à coups de Taser.

RMC

CLAIRE, 26 ANS, VIOLÉE EN PLEINE JOURNÉE DANS LE HALL D'UN IMMEUBLE DU VIIIe ARRONDISSEMENT DE PARIS PAR UN SDF D'ORIGINE CENTRAFRICAINE.

12 décembre. Un homme de type nord-africain, armé d'un couteau de quinze centimètres, entre dans une crèche de Champigny-sur-Marne et menace sa directrice d'un : *« je vais te violer, je vais te tuer, sale juive, sale sioniste, je vais revenir avec des personnes et te faire comme à Gaza. »*

16 décembre. Dans le hall du Cyan Hotel, à Villepinte, un équipage de police interpelle, Wael Z., 24 ans, de nationalité tunisienne, en situation irrégulière et faisant déjà l'objet de deux OQTF. Les fonctionnaires venaient d'être appelés par une jeune femme de 22 ans, originaire de Bengerden (Tunisie), qui accusait son cousin de l'avoir séquestrée et violée à plusieurs reprises durant trois jours.

20 décembre. Vers 21h30, des individus rouent de coups une adjointe du maire de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), en pleine rue. Les agresseurs, de type nord-africain, ont pris la fuite.

24 décembre. Un père de famille assassine son épouse et ses quatre enfants le soir du réveillon de Noël. Le procureur de la République a décrit une *« scène de crime d'une très grande violence »*. La mère et les deux filles ainées, âgées de 10 ans et 7 ans, ont été *« victimes d'un très grand nombre de coups de couteau »*. Pour le jeune garçon âgé de 4 ans et le nourrisson de 9 mois, la piste d'un étouffement ou possiblement d'une noyade est privilégiée.

30 décembre. Une fillette âgée de 7 ans est agressée sexuellement dans le jardin du Trocadéro à Paris. Elle se trouvait avec son père lorsqu'elle a été approchée par un homme de 35 ans d'origine afghane. Le père de la fillette a contacté les forces de l'ordre signalant *« qu'un inconnu, en état d'ivresse, venait d'utiliser la force pour embrasser son enfant sur la bouche »*. L'Afghan a été interpellé et placé en garde à vue. ●

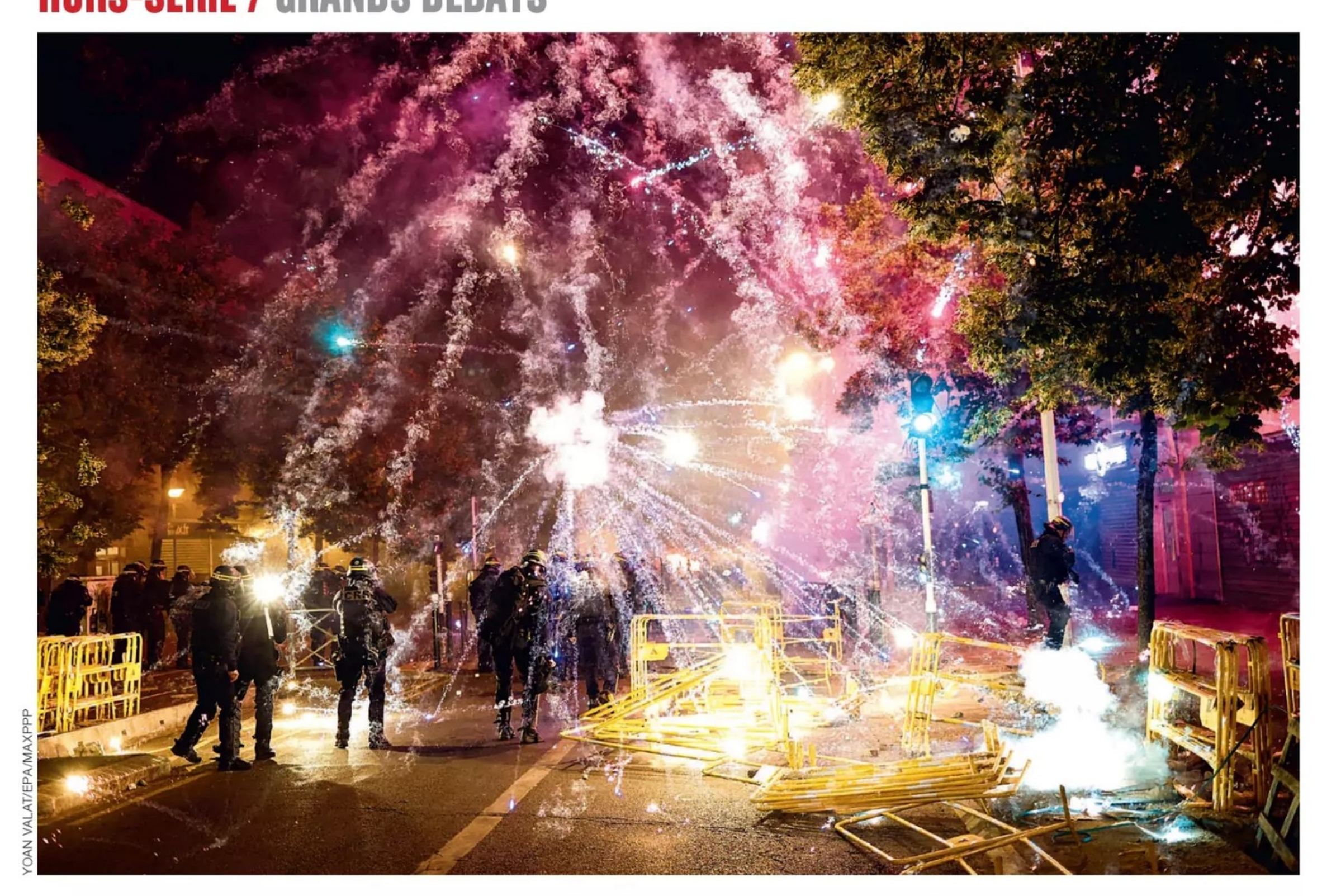

YOAN VALAT/EPA/MAXPPP

Banlieues, une tragédie française

Les émeutes qui ont secoués le pays en juin dernier après la mort Nahel étaient plus que prévisibles: elles étaient inévitables. Faute de s'être s'attaquée à la sécession culturelle de pans entiers de son territoire, la France est condamnée à voir ces affrontements se renouveler, dans une violence croissante.

Par Mickaël Fonton, avec Amaury Brelet

Des chiffres qui en disent long. Après six jours d'émeutes, 11113 incendies de poubelles, 5662 incendies de véhicules, 1059 bâtiments incendiés ou dégradés, 254 attaques de commissariats, casernes de gendarmerie et postes de police municipale, 722 blessés parmi les forces de l'ordre, dont une dizaine par des tirs d'armes à feu ou à plomb, et 35 pompiers blessés, pour un total de 3164 interpellations; et encore, ces chiffres, qui émanent du ministère de l'Intérieur, ne prennent pas en compte les pillages et les agressions. À Marseille, deux policiers hors service ont été tabassés et laissés pour morts sur la chaussée. À L'Haÿ-les-Roses, dans le Val-de-Marne, le domicile du maire a été assailli à la voiture bélier. Et à Cayenne, en Guyane, un homme a été tué par une balle perdue.

Dans la bouche des principaux commentateurs, la comparaison avec les émeutes de 2005, parties de Clichy-sous-Bois après la mort accidentelle de deux adolescents, s'est imposée dès la première nuit ayant suivi le décès du jeune Nahel. Si l'ampleur des deux épisodes justifie en effet la comparaison (le gouvernement de Dominique de Villepin avait décrété l'état d'urgence dans le pays pour la première fois depuis la guerre d'Algérie), il ne faut pas oublier que la situation quasi insurrectionnelle est la réalité quotidienne, presque banale, des banlieues françaises.

Villiers-le-Bel en 2007, Firminy en 2009, Grenoble en 2010, les cinq nuits d'émeutes causées par la mort d'Adama Traoré en 2016, celles ayant suivi l'ar-

Nanterre, le 29 juin. Les policiers sous les tirs des émeutiers.

restation du jeune Théo en 2017, des émeutes encore à Nantes en 2018, etc. Au moindre accident un peu plus sérieux mettant aux prises quelques jeunes des cités et les forces de l'ordre (car les assassinats de ces mêmes jeunes sur fond de trafic de drogue ne provoquent nul émoi dans leurs rangs), c'est l'embrasement. C'est toujours choquant, mais ce n'est pas une surprise.

« *Ça fait des années que tout est en place*, confirme une source policière. *Il suffit d'un détonateur — presque d'un prétexte. On les connaît, ceux qu'on arrête, ils n'ont pas le moindre message politique. Casser, voler, taper du flic, se vanter, c'est tout ce qui les anime. Par-dessus ça, une certitude: ils sont chez eux.* » Une certitude qui éclaire le cas même de Nahel. « *Je roule sans permis, et alors? Où est le problème*, poursuit le policier. *Je suis chez moi et, ici, c'est comme ça que ça se passe, dans mon quartier, dans ma vie.* » Et quand, dans cette vie, la République arrive — en réalité la France —, c'est le choc frontal, le refus, le rejet. Dans cette affaire, Emmanuel Macron n'existe pas, pas plus que Jean-Luc Mélenchon. Il y a un ennemi — le flic —, et tout ce qui, de près ou de loin, représente son monde.

"Une haine que la sociologie ne peut pas nous aider à réduire"

« *On nous parle de personnes accablées de problèmes — la misère, la discrimination, l'oubli*, avance Alain Finkielkraut. *Je vois surtout que ces émeutiers brûlent consciencieusement toutes les solutions à ces problèmes: les mairies, les crèches, les écoles, les bus. Ce raisonnement ne vaut donc rien.* »

Autre institution très souvent prise pour cible: les bibliothèques. « *C'est la culture, c'est spécifiquement la France, les livres français, c'est le monde des Blancs, des dominants, un monde qui n'est pas le leur et qu'ils rejettent* », explique Georges Bensoussan, coauteur de l'ouvrage *les Territoires perdus de la République*, une expression passée aujourd'hui dans le langage courant.

LES BANLIEUES EN FEU, C'EST LA FRANCE QUI NE S'AIME PLUS, QUI NE SE TRANSMET PLUS. LES BANLIEUES EN FEU, C'EST L'ÉCOLE EN RUINES.

La clé est là: ce n'est pas la France qui a abandonné ces quartiers — elle y a déversé au contraire des milliards d'euros —, ce sont leurs habitants, quelques-uns, du moins, mais de plus en plus nombreux, qui ont abandonné la France. « *Nous sommes face à une haine que la sociologie ne peut pas nous aider à réduire. Il s'agit d'une guerre intérieure, toujours larvée, parfois explosive. C'est une seconde société qui s'insinue dans la nôtre, dans le but affirmé de faire sécession* », poursuit Alain Finkielkraut, avant de préciser: « *Et ce n'est pas Zemmour qui dit ça, c'est Élisabeth Badinter.* »

Une contre-société, un peuple dans le peuple, voilà où nous ont menés quarante années de renoncement à nous-mêmes. « *Le gros problème, c'est que ces jeunes, qui sont français et même désormais nés de parents eux-mêmes français, ne se sentent absolument pas français. Pire: ils en ont honte*, assène Michel Aubouin, haut fonctionnaire et ancien préfet. *C'est très grave mais c'est logique: on ne leur a jamais donné aucun moyen, aucun repère pour le comprendre, pour l'être, tout simplement.* »

Et ce n'est pas en inventant le service national universel (SNU), dont les jeunes délinquants se moquent éperdument, dont ils ignorent même l'existence, que le gouvernement les réinscrira dans le cadre de la nation. Les banlieues en feu, c'est la France qui ne s'aime plus, qui ne se transmet plus. Les banlieues en feu, c'est l'école en ruines. « *Les institutions ne sont jamais expliquées aux élèves*, poursuit l'auteur de *40 Ans dans les cités* (Presses de la cité). *Pap Ndiaye préfère insister sur l'éducation sexuelle ou sur la laïcité, à laquelle personne ne comprend rien. Or, il faut expliquer à un enfant à quoi sert la police, la justice, comment fonctionne le monde qu'il a autour de lui, lui dont les seuls repères sont le quartier.* »

Il reste à espérer l'improbable révolte des gens ordinaires

Faute de faire cela — et nous en sommes si loin! —, des enclaves se forment, de plus en plus isolées du pays et terriblement hostiles à ce qui le représente. Bien sûr, après quelques jours d'émeutes, le calme va revenir, comme il est toujours revenu. Mais qu'est-ce que le calme, dans ces quartiers? C'est le trafic, la violence sourde contre le professeur, le pompier, le policier.

Le seul espoir, très mince, consisterait en une révolte — une vraie — de gens ordinaires écœurés de voir leur vie partir ainsi en fumée. Dans les banlieues, les émeutiers sont largement minoritaires; le problème est qu'ils comptent sur l'apathie ou la peur des autres habitants, sur leur complaisance, aussi, parfois, et enfin sur la lâcheté des gouvernements successifs. « *C'est ainsi que l'on vit, en France* », conclut, amer, Alain Finkielkraut.

S'il semble difficile (ou trop facile) de distinguer l'horizon d'une telle société, l'avenir proche peut d'ores et déjà se deviner. Comme le prophétise le journaliste et essayiste Yves Mamou, « *Marine Le Pen n'a qu'à attendre que les marrons lui tombent dans la bouche. Elle n'a rien à faire, presque rien à dire: c'est déjà gagné pour elle. Mais elle héritera d'une France dans un état catastrophique.* » ●

Le rodéo — ici à Marseille — est en passe de devenir un fléau urbain.

ROSSI DAVID/LA PROVENCE/MAXPPP

Rodéos, l'accident qui vient

Dans le climat extrêmement tendu qui règne en France, les rodéos urbains constituent autant d'étincelles à même de déclencher un incendie. Un rapport de l'Institut pour la justice, publié au printemps 2023, propose des solutions.

Par Mickaël Fonton

Le dernier en date? Ce n'est pas difficile, il y en a tous les jours. Tenez, le 25 juin, à la Défense, une centaine de motos et de quads. Il y a cinq ans, une manifestation de ce type aurait fait la une des médias. Aujourd'hui il y en a tellement que la presse n'y consacre que quelques lignes. Cette "manifestation" dont parle Pierre-Marie Sève, délégué général de l'Institut pour la justice (IPJ), ce n'est pas un défilé de motards en colère contre le permis à points. C'est un "rodéo urbain", comme on qualifie désormais ces regroupements de véhicules — essentiellement des motos de type "cross", dont la conduite est interdite sur la voie publique — qui roulent à tombeau ouvert ou réalisent des "figures" dans l'espace public, en général à proximité des cités de banlieue.

Si le phénomène n'est pas nouveau, il a pris ces dernières années une importance considérable, transformant une simple pratique (se réunir à plusieurs et faire des "roues arrière" en accélérant pour épater la galerie) en un fait symptomatique des tensions et des faiblesses de notre société. Mêlant vitesse excessive, concentration de véhicules et spectacle acrobatique, le rodéo urbain constitue un danger évident, pour les auteurs eux-mêmes comme pour leur environnement immédiat.

Qu'on en juge: mort d'un homme de 19 ans percuté et blessure d'un enfant de 6 ans (Rennes, le 5 juin 2022); blessure d'une fillette de 3 ans (Goussainville, le 9 juillet); blessure d'un policier délibérément percuté (Lyon, le 29 juillet); blessure grave et coma d'une fillette de 7 ans et blessure d'un garçon de 11 ans (Pontoise, le 5 août); mort d'un homme de 27 ans, tué par balle par un conducteur de scooter, mécontent d'être dérangé (Colmar, le 14 août), etc.

Le choix de l'impuissance

Cette litanie édifiante, extraite d'une série qui, centrée sur le seul été 2022, court sur près de deux pages (sans être exhaustive!), donne bien à voir le danger et surtout la fréquence d'un phénomène en passe de devenir un fléau urbain.

EN VERTU DE CETTE LOGIQUE PERVERSE NÉE DE LA PEUR DE L'ÉMEUTE, PLUS UN RODÉO SERA MASSIF, VIOLENT, DANGEREUX, MOINS IL AURA DE CHANCES D'ÊTRE INTERROMPU !

« C'est le cauchemar de la saison estivale, confirme Éric Henry, conseiller spécial au bureau national du syndicat de police Alliance. *Avec les beaux jours, les rodéos bourgeonnent. Au début, c'était cantonné aux cités, mais ça a vite débordé sur les périphéries des banlieues, puis sur les centres-villes eux-mêmes, comme on l'a vu à Grenoble ou à Nantes. C'est une stratégie d'appropriation du territoire. Les mecs veulent dire qu'ils sont partout chez eux. »*

Techniquement, l'intervention policière est toujours compliquée. Les motos, par définition, sont très mobiles, difficiles à suivre, notamment en voiture. *« Si on essaye d'intercepter le véhicule et que le pilote se blesse ou se tue, c'est lourd de conséquences, comme l'actualité de ces jours derniers le donne assez à voir. Mais si on ne fait rien et que le gars renverse un piéton, c'est pareil, on nous tombe dessus en nous demandant ce qu'on fabrique »*, explique

le policier, très remonté. Sans surprise, des consignes ont été données ces jours-ci pour que les interventions visant à stopper les rodéos, qui sont déjà effectuées avec beaucoup de prudence, soient temporairement suspendues. Ne pas verser d'huile sur le feu.

Ensuite, quand bien même les fautifs seraient appréhendés, il y a le volet judiciaire. Si, depuis la loi du 3 août 2018, le nombre de condamnations pour participation à un rodéo est passé en trois ans de 626 à 1561, cela prouve davantage la fréquence du phénomène que la sévérité de la justice, les peines prévues ne semblant pas de nature à endiguer quoi que ce soit. *« Notre code pénal est plutôt laxiste et, en outre, il n'est même pas correctement appliqué*, souligne Pierre-Marie Sève. *La loi reste essentiellement déclarative… »* Pour remédier à cette impuissance quasi assumée de l'État, l'IPJ propose au contraire, dans un rapport qui vient d'être publié, d'oser véritablement le recours à la force.

La solution s'appelle le "contact tactique". En gros, il faut réussir à aiguiller le motard qui fait du rodéo dans une direction où, forcé de ralentir ou de s'arrêter, il permettra aux forces de l'ordre d'intervenir. La manœuvre, délicate, nécessite une habilitation, mais elle a fait ses preuves, notamment au Royaume-Uni. Elle repose sur une balance bénéfices/risques assortie de la certitude que l'intégrité physique du fauteur de troubles est moins fondamentale que celle des piétons (ou des policiers) qu'il peut être amené à percuter.

Les habitants méritent la paix

Entre avril 2022 à mars 2023, 11102 véhicules, dont 1758 deux-roues, ont été ainsi poursuivis par la police britannique. Le contact tactique a été utilisé plus de 660 fois; aucun mort n'est à déplorer et seuls 27 blessés graves (police incluse) sont à regretter. *« Clairement, le jeu en vaut la chandelle*, assume Pierre-Marie Sève. *D'ailleurs, nous n'avons pas le choix: si on continue à ne pas punir, on sera condamnés à subir, encore et encore. »* D'autant qu'en vertu de cette logique perverse née de la peur de l'émeute *(lire notre article page 24)*, plus un rodéo sera massif, violent, dangereux, moins il aura de chances d'être interrompu!

Un signal désastreux, envoyé tant aux voyous qu'aux familles des victimes qui, il faut le rappeler, sont souvent des personnes vivant elles aussi dans les cités. Des voisins, des gens simples et anonymes que les caïds méprisent. *« Un gosse de 8 ans se retrouve marqué à vie et on ne ferait rien de sérieux contre l'auteur*, s'agace Pierre-Marie Sève. *Comment voulez-vous que ne croisse pas cet immense sentiment d'injustice? »*

C'est une réalité qu'il est important de rappeler, surtout en ce moment: la sévérité de la police ou de la justice n'est pas dirigée contre les cités. Elle est au contraire à leur service. Au service de tous ceux qui veulent simplement pouvoir y vivre en paix. ●

Marseille, une ville à la dérive

Avec près de 50 personnes tuées dans le cadre de règlements de compte, la cité phocéenne vit des heures sombres à l'ombre des quartiers nord de la ville. Une guerre sans merci entre trafiquants qui rêvent d'étendre leur territoire.

Par Nicolas Boutin

PHOTOPQR/LA PROVENCE/MAXPPP

Un point de deal, à l'entrée d'une cité marseillaise. Surveillé par des guetteurs payés 100 euros la journée, ils sont régulièrement le prétexte à des accrochages sanglants.

Ouverte sur la Méditerranée, entourée de Calanques, disposant de près de trois mille heures d'ensoleillement et à seulement trois heures de Paris en TGV. Un cadre idyllique, qui offre à Marseille une attractivité défiant toute concurrence. Avec 11 500 habitants supplémentaires entre 2015 et 2021, les néo-phocéens ne s'y trompent pas. *« Hélas, on ne vient pas à Marseille pour travailler, mais pour télétravailler »*, se désole un élu de l'ancienne majorité municipale. Le Marseille populaire autour des Réformées, du Panier ou d'Endoume, se transforme alors en banlieue parisienne, accueillant les nouveaux bobos fuyant la capitale, et les commerces qui vont avec.

« Ils rêvent du vivre-ensemble, mais achètent des immeubles trois à quatre fois le prix du marché, chassant les classes populaires de leur quartier », pointe du doigt la députée marseillaise Sabrina Agresti-Roubache. Souvent la crise du logement s'invite brutalement dans le débat public : en 2018, deux immeubles frappés d'un arrêté de péril s'effondrent rue d'Aubagne ; en 2022, deux autres bâtiments disparaissent de la carte après une fuite de gaz. Les AirBnB flambent, malgré le mécontentement de certains riverains qui n'hésitent plus à dégrader les logements de location. La politique de l'habitat est longtemps restée dans les cartons. Conséquence : 14 000 personnes vivraient en situation de précarité résidentielle, selon l'association Un centre-ville pour tous. Pour 2024, 30 millions d'euros répartis sur six ans doivent permettre d'ériger 4 500 logements par an, dont 2300 logements sociaux. Un cap donné par la municipalité de gauche censé redorer son image.

Le premier arrondissement est devenu un hôpital à ciel ouvert

Touché par la gentrification, le centre-ville est aussi atteint par la délinquance, qui envahit désormais ses artères étroites. Un plan d'action pour lutter contre l'insécurité a été présenté par la préfète de police de Marseille, Frédérique Camilleri, mardi 16 janvier. L'inquiétude grandit au sein des pouvoirs publics. La colère gronde du côté des habitants. À Noailles, le trafic de cigarette et les vendeurs à la sauvette ont pris leurs quartiers autour du marché des Capucins. *« C'est devenu une zone de non-droit »*, peste un habitant tentant désespérément de se frayer un chemin dans la rue Rodolphe-Pollak. *« Le risque est que plus personne ne souhaite y habiter »*, prévient l'ancien socialiste candidat aux municipales de 2014, Patrick Mennucci.

Ce *« joyeux bordel »*, ne fait plus rire les commerçants. Attirée par l'attractivité de la Canebière et le projet de revitalisation de Noailles, la propriétaire de l'hôtel Mercure regrette son achat. *« Le 1er arrondissement est devenu un hôpital à ciel ouvert, pendant que la mairie et la métropole se renvoient la balle à nos dépens »*, déplore-t-elle. L'opposition entre les deux collectivi- →

Une scène de crime. Une guerre fratricide entre deux clans issus de la cité des Paternelles a valu à Marseille son pire bilan en termes d'homicide depuis la Libération.

STR/AP/SIPA

tés, l'une de gauche, l'autre de droite, bloque toute résolution du phénomène. *« Le plus grand responsable de l'ensauvagement de la ville, c'est son maire, Benoît Payan, qui refuse la vidéoprotection »*, accuse le sénateur LR Stéphane Le Rudulier dans *Le Figaro*, en novembre dernier. De son côté, le Printemps marseillais rappelle qu'il a augmenté de 30% le nombre de policiers municipaux et qu'il développe actuellement le deuxième réseau de vidéoprotection en France. 500 caméras sont promises par l'État et arrivent au compte-goutte. 1 558 caméras sont déployées, contre 200 seulement en 2013

Dans le métro, les incivilités sont légion. Autour du Vieux-Port, la délinquance s'illustre par les vols à la tire, les agressions au couteau ou les trafics. La criminalité s'invite également jusqu'au pied de la Major. À deux pas de l'Évêché, le célèbre commissariat de la police judiciaire, trois adolescents âgés de 14 et 16 sont visés dans une fusillade. L'un d'eux succombe à ses blessures. De la Belle-de-Mai, derrière la gare Saint-Charles, au quartier d'affaires de la Joliette, la guerre des quartiers nord gagne du terrain.

Les têtes de réseaux mènent la belle vie à Dubaï ou au Maroc

Avec 49 victimes du "narchomicide" en 2023, Marseille a connu sa pire année en matière de règlements de compte depuis la seconde guerre mondiale. En cause, une guerre fratricide entre deux clans issus de la cité des Paternelles, dans le 14e arrondissement. Yoda et la DZ Mafia s'affrontent pour l'un des points de deal les plus lucratifs de la ville, situé au bout de l'A7.

Les méthodes se diversifient. Chaque membre redouble d'imagination pour terroriser l'ennemi : du coup de couteau au "barbecue", qui consiste à brûler vif un rival dans le coffre d'une voiture volée, en passant par les tirs à l'aveugle sur les jeunes guetteurs qui gardent le point de vente. *« Ils sont de plus en plus jeunes et rêvent de prendre du galon le plus tôt possible, tandis que les armes prolifèrent »*, explique un policier. La guerre est sans fin et la perspective de voir d'anciennes têtes de réseau sortir de prison alimente les inquiétudes de la police judiciaire. L'ancienne procureure de la République, Dominique Laurens, alertait en 2023 sur *« la dynamique particulièrement inquiétante qui va se poursuivre encore dans les mois à venir »*.

Objectif : déstabiliser le camp d'en face par des expéditions punitives, souvent perpétrées par des jeunes tueurs à gage recrutés sur internet et biberonnés aux jeux vidéo et aux films de science-fiction, qui acceptent de tuer pour quelques milliers d'euros. *« Avant, il fallait compter 30 000 ou 40 000 euros le contrat, aujourd'hui c'est entre*

Gérald Darmanin. Le ministre de l'Intérieur a fait de la cité phocéenne, où il s'est déjà rendu trente fois, son terrain de jeu favori. Mais les résultats se font encore attendre.

MAXPPP

7 000 et 8 000 euros », note une source policière. *« Ils montrent que le point de deal adverse n'est pas sécurisé et que, par conséquent, les clients doivent venir à eux »*, décrypte un policier. *« Pendant que les enquêteurs interviennent sur les lieux du règlement de comptes, c'est l'autre point de vente qui rafle la mise »*, poursuit un collègue. La stratégie est machiavélique, les pratiques commerciales bien intégrées.

« Tous les jours des personnes sont tuées ou blessées par balle dans les cités », se désespère le porte-parole du syndicat Alliance Police nationale, Rudy Manna qui dénonce une *« cartellisation »* des cités marseillaises. Tandis que certains s'occupent d'intimider, d'autres organisent le réseau. Les connexions à l'international assurent un approvisionnement régulier en produit, stocké dans l'arrière-pays, loin des quartiers nord. Les têtes de réseaux mènent la belle vie à Dubaï ou au Maroc, tandis que les clandestins ont remplacé les jeunes du quartier sur le point de deal.

Le marché de la drogue est florissant. En témoignent les chiffres de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) : en 2022, 18 millions de Français avouent avoir consommé du cannabis, dont 1,3 million de façon régulière. 600 000 consomment de la cocaïne. Points de deal classique, drive pour les automobilistes, Ubershit pour les sédentaires… Les différents moyens de vente attirent de nouveaux publics venus de l'étranger. Au centre de rétention administratif (CRA) du Canet, où séjournent, entre deux et quatre-vingt-dix jours, près d'une centaine de clandestins en attente d'expulsion, la plupart des retenus sont tombés pour du stupéfiant. Originaires principalement du Maghreb ou du Nigéria, chacun tente sa chance pour obtenir les 100 euros quotidiens attribués aux guetteurs. Le double pour les vendeurs.

LONGTEMPS IMPLIQUÉS DANS LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET LE PROXÉNÉTISME, LES GROUPES CRIMINELS NIGÉRIANS SONT AUJOURD'HUI "POLYCRIMINELS".

Certains s'organisent et trouvent du soutien de l'autre côté des Alpes, auprès des organisations criminelles italiennes pour tenter de s'imposer auprès des réseaux locaux. Nationalité la plus représentée au service des demandes de régularisations de la préfecture des Bouches-du-Rhône, les Nigérians et leurs tristes "cults" se disputent certains quartiers. Depuis leurs squats dans le bâtiment →

GERARD JULIEN/AFP

Gyptis ou du Parc Kalliste, ces nouveaux arrivants ont bousculé la hiérarchie marseillaise, ces dernières années. *« Tout le monde a peur d'eux, ils sont sans limite »*, confie un policier. Longtemps impliqués dans la traite des êtres humains et le proxénétisme, les groupes criminels nigérians sont aujourd'hui *« polycriminels »*, souligne à *Valeurs actuelles* l'Office anti-stupéfiants (Ofast). Malgré cette montée en puissance, les gangs nigérians peinent encore à s'imposer dans un premier rôle dans le milieu marseillais. La faute au manque de logistique et à la guerre intestine entre les "bérets bleus" et les "bérets rouges".

« La reconquête républicaine commence à porter ses fruits », s'était pourtant félicité Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, le 1er juin 2013. Dix ans et plus de deux cents morts plus tard, Gérald Darmanin revient à Marseille pour la trentième fois de son mandat. *« Nous commençons à maîtriser la guerre contre le narcobanditisme »*, se félicite-t-il dans les colonnes de *La Provence*. Le ministre de l'Intérieur annonce une baisse de *« 40% de points de deal »* dans les Bouches-du-Rhône

LE PROBLÈME ROMS

Des caravanes sur un terrain vague, des détritus qui s'accumulent sur le trottoir, des rats qui pullulent jusque dans le voisinage… Les camps d'infortune se multiplient à Marseille, du nord à l'est de la ville, au grand dam des riverains qui subissent les nuisances au quotidien. Chaque évacuation donne naissance à de nouveaux campements éparpillés. À partir de quelques abris de fortune, le camp grandit rapidement et la situation se fige, parfois de longues années. Depuis 2010, la population rom afflue à Marseille et s'installe sur la moindre parcelle abandonnée ou dans des propriétés privées. Au total, la préfecture recensait, en 2021, une quarantaine de sites dans les Bouches-du-Rhône, dont les trois quarts à Marseille. *« S'il n'y a pas de plainte, pas de mise en danger d'autrui ou d'insalubrité, les pouvoirs publics sont impuissants »*, se désole le maire LR des 11e et 12e arrondissements, Sylvain Souvestre. *« Il y a tellement d'autres difficultés à Marseille, tant qu'il n'y a pas de violence, ils ne sont pas dans les priorités »*, reconnaît un policier. Pourtant, ces bidonvilles abritent de nombreux trafics en tout genre. Drogue, voitures, même êtres humains. Certaines jeunes femmes sont employées pour le vol à la tire dans le centre-ville de Marseille. Le butin est ensuite revendu sur les marchés aux puces, porte d'Aix ou au Cap Pinède. La préfecture souligne une hausse de *« 53 % pour les évacuations de bidonvilles avec concours de la force publique et 82% pour les concours de la force publique pour les squats »*, depuis la mise en place d'une stratégie de résorption des bidonvilles entre les services de l'État, les collectivités locales et le tissu associatif. Le gouvernement a pourtant fait de Marseille l'une de ses priorités, mais le "problème rom" reste un dossier sous la pile.

L'intérieur des cités s'apparente souvent à un bidonville. Avec la délinquance, la saleté et la vétusté parfois dramatique du bâti constituent les principaux points noirs de la ville.

en deux ans. Comme un air de déjà-vu. Dans les rangs de la Justice, la sortie du ministre provoque un sourire gêné. Un magistrat se dit *« très étonné par les chiffres annoncés »*.

Depuis plus d'un an, la nouvelle préfète de police des Bouches-du-Rhône, Frédérique Camilleri, multiplie les actions de harcèlement sur les points de vente de drogue. Une stratégie de " pilonnage ", imaginée par Gérald Darmanin, et à l'origine de la baisse du nombre de points de deal, passant de 160 à 90 entre 2021 et 2023, selon le ministère de l'Intérieur. Mais les trafiquants s'adaptent aux techniques policières. *« À force de voir les policiers, ils s'éparpillent et ne se structurent plus de la même manière »*, glisse une magistrate qui constate des points de vente variant entre le hall d'un immeuble, une cage d'escalier ou la voie publique. Surtout, l'amende forfaitaire délictuelle (AFD) adressée aux acheteurs de stupéfiants ne porte pas suffisamment ses fruits, seuls 34% des AFD ayant été totalement payés, selon les chiffres du ministère.

Avec 100000 enquêtes encore dans les tiroirs, la police est sous l'eau

Le pilonnage est regardé avec défiance par les enquêteurs de la police judiciaire qui voient leurs longues investigations être parfois perturbées par l'arrivée des " bleus ". *« Plus vous pilonnerez, moins vous aurez de matière à travailler sur le long terme »*, glisse la magistrate marseillaise. La PJ Marseillais peut pourtant se gargariser d'un taux d'élucidation de 50% des règlements de compte, largement supérieur à la moyenne nationale de 35%.

Au plus fort des règlements de compte, Gérald Darmanin a envoyé son arme fatale : la CRS 8. Une unité composée d'une centaine de forces mobiles beaucoup plus légère et mobile que les compagnies traditionnelles. Une compagnie s'est d'ailleurs installée dans le département. Du côté des habitants, l'action des policiers est parfois décriée. *« On préférerait moins de spectacle et plus d'implantation »*, glisse un résident des quartiers nord. *« Ils arrivent, ils arrêtent les gens au hasard que l'on retrouve dans la rue le lendemain »*, s'indigne un de ses voisins. *« S'ils font 200 interpellations, ils ne seront que quarante à être déférés, dix à être écroués, ça ne mène à rien »*, estime un policier.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2024, la réforme de la police nationale a fait couler beaucoup d'encre et irrite encore certains fonctionnaires de l'Évêché. L'éviction d'Éric Arella à l'automne 2022 après une vague de contestation dans les rangs de la police judiciaire a jeté le trouble. *« C'est une réforme pragmatique qui doit permettre de répondre à l'insécurité du quotidien pour nos concitoyens »*, estime pourtant un policier de la sécurité publique. Il faut dire que la police marseillaise est sous l'eau. Plus de 100 000 enquêtes restent dans les tiroirs des commissariats.

Dans les Bouches-du-Rhône, les 300 "PJistes" représentent 8% des effectifs de police du département, mais ne traitent que 3% des affaires. *« Cela fait 100 000 victimes sans réponse »*, réagit un agent de la sécurité publique. *« Certains fonctionnaires de la sûreté départementale doivent traiter à eux seuls 120 affaires*, insiste-t-il, dénonçant la lourdeur de la procédure pénale. *C'est un enfer. »* ●

UNE VILLE SOUS PERFUSION

Plus d'un milliard d'euros débloqué par l'État. Des renforts de police. La réfection des écoles. Des fonds pour réhabiliter le logement. Une réforme de la Métropole Aix-Marseille. Des aides inédites sont allouées à la deuxième plus grande ville de France. Une manne financière portée par la ministre déléguée à la Ville et à la citoyenneté, la locale de l'étape, Sabrina Agresti Roubache. Marseille est la priorité d'Emmanuel Macron, mais aussi, on l'a dit, le terrain de jeu de Gérald Darmanin. *« Jamais un maire n'aura eu autant de moyens »*, souligne un élu. Une aide gouvernementale hors-norme qui attire les convoitises et promet des joutes sanglantes en vue des prochaines élections municipales, en 2026. À mi-mandat, Benoît Payan voit sa majorité s'effriter après la prise de distance des écologistes et doit compter avec une montée en puissance du vote Insoumis. *« LFI pourrait casser la dynamique du Printemps marseillais pour en faire une sorte de Nupes »*, imagine la politologue Virginie Martin. La cité phocéenne connaît une tripartition de la vie politique : des quartiers nord et un cœur de ville acquis à l'extrême gauche, des quartiers sud préférant Emmanuel Macron aux Républicains et un Rassemblement national qui s'impose dans les noyaux villageois jusqu'en bas des cités. Les ambitions s'aiguisent d'un côté comme de l'autre.

ANTHONY MICALLEF/HAYTHAM-REA

BENOÎT PAYAN. LE MAIRE DE MARSEILLE VOIT SA MAJORITÉ S'EFFRITER APRÈS LA PRISE DE DISTANCE DES ÉCOLOGISTES.

“La situation n’a jamais été aussi grave”

Connu pour avoir été l’un des premiers à décrire la réalité de l’ensauvagement du pays, l’essayiste Laurent Obertone souligne à quel point le tableau esquissé voilà dix ans s’est encore assombri. Il croit malgré tout à la possibilité du sursaut car le réel ne permet plus au système politique et médiatique de persévérer dans son aveuglement volontaire.

Propos recueillis par Mickaël Fonton

Le titre de ce numéro spécial, « la France sauvage », c’est-à-dire la France ensauvagée, vous semble-t-il pertinent ou, au contraire, excessif, voire fantasmé ?

Il est plus que pertinent. Quand il est normal pour certains de poignarder leur prochain, de s’acharner sur un homme inconscient, de pousser « par jeu » une femme sur les voies du métro, de rire des victimes d’un attentat, de torturer un vieillard à son domicile, de violer une nonagénaire sur son lit d’hôpital, on ne peut que parler de sauvagerie. Et c’est nécessaire. Il ne s’agit pas de civilisés qui ont eu une absence, mais d’individus dont la seule présence empêche la société d’exister, en détruisant toute forme de capital social, c’est-à-dire de lien de confiance réciproque entre adultes altruistes et respectables. La faillite judiciaire et politique n’arrange rien, renforçant la sensation d’impunité du délinquant, et la condamnation de l’honnête homme à le subir – sans oublier de payer ses dégâts et projets de réinsertion. Tout le monde finit par se méfier de tout le monde, et personne n’y gagne – sinon les compagnies de sécurité privée.

Vous aviez titré votre premier ouvrage la France « orange mécanique », expression qui renvoyait déjà, via le célèbre film de Kubrick, à cette notion d’hyper violence, d’absence totale d’humanité ; comment avait-il été accueilli ?

Très bien par le public, les criminologues et policiers, très mal par les grands médias. Dans ce petit monde qui croyait bien penser, très au-dessus du sens commun, l’insécurité était au mieux un vulgaire « sentiment », et le lier avec l’immigration un blasphème faisant le jeu de l’extrême droite, valant excommunication et mort sociale. On ne parlait de la justice que comme d’un instrument de compréhension et d’aide du pauvre délinquant, forcément victime de tout. Ce politiquement correct issu de la vieille sociologie française faisait peser sur le sujet un tabou gigantesque, il était très malvenu de s’en emparer pour dire autre chose que « ça n’existe pas » ou « c’est social ». Ma préoccupation reste de faire le jeu des victimes, et j’espère que la prise de conscience généralisée débouchera sur des évolutions susceptibles d’en éviter d’autres. Il est temps de remettre l’église au centre du village.

DR

“IL NE S’AGIT PAS DE CIVILISÉS QUI ONT EU UNE ABSENCE MAIS D’INDIVIDUS DONT LA SEULE PRÉSENCE EMPÊCHE LA SOCIÉTÉ D’EXISTER.”

Dix ans plus tard, comment analysez-vous l’évolution de cette France de la violence ?

La situation s’est largement aggravée, au point qu’elle n’a jamais été aussi grave. Si nous prenons les trente dernières années, du second mandat Mitterrand

ROMAIN ROUGIER

Laurent Obertone. Penser aux victimes. Dire ce que l'on voit. Ci-dessous à gauche, une grand-mère et sa petite-fille violemment agressées par un marginal à Bordeaux.

au second mandat Macron, on constate une augmentation de 500 % des coups et blessures constatées par les forces de l'ordre. C'est une multiplication par six. On parle des violences dites « non crapuleuses », les fameuses violences « gratuites ». Un massacre pour une cigarette, un regard, peu importe. Messieurs Darmanin, Macron, Dupond-Moretti, détiennent donc ce triste record, comme celui de l'immigration légale, et les deux ne sont pas étrangers l'un à l'autre. On assiste à une véritable tiers-mondisation de la France. La justice n'a jamais su prendre la mesure de cette évolution, le taux d'enfermement comme nos capacités carcérales n'ont absolument pas suivi l'explosion des violences. Et les conséquences de l'immigration de quantité vont bien au-delà de l'insécurité : notre niveau de vie et art de vivre vont cruellement s'en ressentir.

Le terrorisme islamiste vous semble-t-il s'insérer dans ce paysage de « la France sauvage » ou renvoie-t-il à un autre problème ?

Les criminologues constatent depuis un certain temps que l'islam radical agrège des profils issus de la la délinquance « commune », et inversement. Les frontières sont très poreuses, comme entre le « déséquilibre » et le passage à l'acte. Ça rend les innombrables candidats au terrorisme encore plus difficiles à suivre. Beaucoup s'y trouvent une structure mentale absolue, une raison supérieure de vivre et de mourir. À partir du moment où vous accueillez chaque année des centaines de milliers de personnes issues de pays où l'islam est dominant – parfois exprès pour « soigner » leurs troubles psychiatriques –, vous aurez des candidats au jihad, des déséquilibrés jouant du couteau, des conflits religieux, etc. On retrouve dans la logique terroriste (massacrer pour être récompensé) ce qui anime les bandes de barbares, et on constate que beaucoup de jeunes issus de l'immigration éprouvent une certaine sympathie ou au moins de la compréhension pour les terroristes islamistes, ici ou ailleurs. Et ce qu'on nomme « insécurité », de par sa gratuité et ses nombreux coups de couteau, partout et tout le temps, est une forme de terrorisme sans revendication. Cela crée un climat de danger permanent, une adaptation des comportements, véritable charge mentale au quotidien. Faute de frontières nationales, la vie locale se découpe en multiples mini-frontières, pass, digicodes, murs, sas, quartiers sécurisés, etc. Chacun ses petits couloirs et sa méfiance.

Le meurtre de Thomas à Crépol ou, avant cela, celui de Lola, ont beaucoup frappé l'opinion publique. Quelles lectures faites-vous de ces deux événements ?

ALAIN JOCARD/AFP

Chaque semaine se produisent des dizaines de faits susceptibles de frapper l'opinion. Les grands médias filtraient d'ordinaire cette réalité. Grâce aux réseaux sociaux et médias de réinformation, il devient plus difficile de ne parler que de « faits divers » isolés. De vrais pans de réel nous parviennent, les chiffres montrent qu'ils ne sont que la part émergée du carnage. Voilà les politiques obligés de réagir, d'en parler. Et l'opinion ne supporte plus les analyses sociologiques, les excuses, les édito « compréhensifs ». Le décalage est immense. Plus que leur résidu de crédibilité, les médias de masse jouent maintenant leurs audiences, donc leur survie économique, comme les politiques jouent leur popularité. Une adaptation à l'opinion, donc au réel, est inévitable. L'exemple type est celui de BFM en perte de vitesse face à CNews, soudain dans l'obligation de muscler son répertoire, en invitant quelques infréquentables, dont votre serviteur. Une première en huit ans… De quoi en désinhiber d'autres.

Contre le « mythe » d'une société violente, certaines personnalités, notamment à gauche, avancent plusieurs arguments : ce sont des faits divers et non des faits « de société » ; la violence n'est visible qu'en vertu de la focalisation de certains médias ; la société est en réalité de moins en moins violente au fil du temps. Que répondriez-vous à cet argumentaire ?

Qu'il est faux et que n'importe qui doté d'un minimum d'honnêteté peut le vérifier. Les coups et blessures comme les violences sexuelles sont en augmentation (vertigineuse) depuis plusieurs décennies, qu'on parle de violences enregistrées ou déclarées. On nous oppose régulièrement le chiffre des homicides, qui a baissé dans les années 1990 et 2000, en oubliant que cette baisse sur le papier doit absolument tout aux progrès de la médecine d'urgence. Concernant l'exposition médiatique, on parle de plus de mille blessés « gratuits » et deux à trois morts chaque jour, comptez ceux qui se fraient un chemin jusqu'aux grands médias, vous verrez qu'on ne parle jamais que d'un fragment de la réalité. Et si l'on veut une photographie chiffrée précise, alors on doit autoriser les statistiques ethniques. Si la gauche était aussi sûre d'elle, elle y serait favorable. Elle préfère nier les faits et militer contre les thermomètres… Signe qu'au fond *elle sait*.

Le lien entre délinquance et immigration de masse est fait, selon certains sondages, par une grande partie de la population française, mais reste encore un tabou politique et médiatique. Qu'en pensez-vous et comment donneriez-vous à voir ce lien (éventuel) entre ces deux phénomènes ?

C'est vraiment l'éléphant au milieu du couloir. Il suffit d'avoir un pied dans le réel. Visiter les commissariats, les prisons, maintenant les écoles et hôpi-

Scènes d'émeutes après la mort de Nahel. Une population de quartiers, de communautés, de gangs, structurée par la violence et radicalement différente de la société historique.

taux, consulter les listes de mis en cause, les chercheurs spécialisés… La terreur qui pesait sur eux les a souvent réduits à un silence prudent. Les grands médias et gouvernants se contentent de parler de la sur-représentation des seuls étrangers, or les descendants d'immigrés, Français car nés en France, comme Mohamed Merah ou les frères Kouachi, sont beaucoup plus nombreux. L'interdiction des statistiques ethniques n'a pour seul objet que de dissimuler cette vérité, car on présume le citoyen inapte à l'entendre. Surtout, le système a trop menti, trop longtemps, il a peur de perdre son reste de légitimité… Donc il continue à nier, minimiser et dissimuler. La pression du réel est cependant trop forte. Après la négation viendra le temps de la justification. « C'est la police ». « C'est social ». Comme on le voit aux États-Unis par exemple. Une autre façon de nier les victimes et d'absoudre les coupables. Et de ne rien entreprendre de sérieux pour juguler le phénomène.

Les émeutes ayant suivi la mort de Nahel soulignent de manière frappante l'existence de populations entières qui semblent vivre dans un monde où ce que nous pourrions appeler « la France » n'a guère de place ; quelle lecture faites-vous de ces « émeutes urbaines » qui semblent toujours prêtes à se déclencher ?

C'est fatal, l'immigration de quantité se traduit par des communautés, des quartiers, des gangs, dont certains sont régis par des normes tribales, structurés par la violence, avec une « morale » sous-socialisée, à des années lumières de la société historique. L'autochtone qui le pourra fuira de tels individus. La cohabitation n'est possible qu'avec l'acceptation résignée (la fameuse « tolérance ») de la majorité docile. Il semble qu'elle le soit de moins en moins… Mais nous n'en sommes pas au stade de la guerre civile, la population majoritaire préfère soutenir sa police de loin, en espérant des solutions politiques. Pendant ce temps, la banlieue et le trafic excellent dans le chantage aux émeutes, contre subventions d'abord, et désarmement moral de la police ensuite. Dans cette quête, les personnalités de gauche tendance LFI font de fameux idiots utiles. Ils offrent à la fois excuses et revendications, se font avocats et porte-paroles du crime, organisé ou non.

BFM TV

« EN PERTE DE VITESSE FACE À CNEWS, BFM SE TROUVE DANS L'OBLIGATION DE MUSCLER SON RÉPERTOIRE EN INVITANT QUELQUES INFRÉQUENTABLES. »

En guise de conclusion, comment voyez-vous la France dans dix ans ? Et que faudrait-il faire pour éviter que cette prévision se réalise ?

Il faut que la population majoritaire, tant qu'elle l'est encore, parvienne enfin à se faire respecter. Par tous les moyens. La politique est aujourd'hui l'art d'enfumer, de gagner du temps, de ne surtout pas affronter les problèmes. Il est en général question de « mettre des moyens », vite et mal, pour éteindre les débuts d'incendie, en créant des tas d'organismes inutiles, bien souvent en tapant à côté du problème, puisqu'on refuse de l'appréhender. Soumises à une pression populaire suffisante, les élites seront sommées de s'aligner ou de dégager. Les solutions sont au fond très simples. Appliquer le Code pénal, expulser les délinquants massivement, supprimer les aides sociales, frapper les immigrés d'une lourde caution, etc. Seule manque la volonté politique. Une véritable révolution mentale, la fin du chantage à l'extrême droite, et de la crédulité « progressiste ». Dans cette quête pour sa propre survie, le Français doit bien comprendre que l'État n'est pas son ami, et ne défend pas ses intérêts. C'est lui qui a organisé et autorisé cette immigration, lui qui a failli face au crime. Autant par naïveté idéologique qu'économique. Le pouvoir et l'argent qu'on lui concède ne seront jamais utilisés que contre le citoyen honnête et réceptif. L'éternel dindon de la farce. Il serait bon que celui-là reprenne enfin son destin en main, répare les dégâts qu'il doit autant à ses élites qu'à sa passivité. Plus le temps passera, plus cette correction salutaire sera difficile et douloureuse. ●

Retrouvez les livres de Laurent Obertone sur editionsmagnus.fr

Que fait la police ?

Difficile d'être policier ou gendarme dans la France de 2024. Non seulement la réalité du terrain rend ce métier plus difficile, plus dangereux même, que jamais, mais comme si cela ne suffisait pas, les forces de l'ordre sont l'objet de critiques portées par ceux – les hommes politiques – qui devraient les défendre. Des policiers se suicident mais, paraît-il, c'est la police qui tue. La simple présence d'un uniforme dans certains quartiers de France est suffisante pour entraîner un déchaînement de violence mais, paraît-il, c'est la police qui est raciste. Des policiers ou des gendarmes sont tués à leur domicile par des islamistes fanatiques mais, paraît-il, c'est la police, le problème. Il reste aux forces de l'ordre la fierté de mener à bien leur mission dans des conditions parfois épouvantables, et le soutien sans cesse répété de la population – y compris, d'ailleurs, et quoi qu'on en dise, dans les territoires perdus de la France. C'est important, bien sûr, mais ça ne saurait durer éternellement.

LOUAI-BARAKAT/SIPA

Des CRS surprotégés face à un jeune des cités. La peur a depuis longtemps changé de camp.

J. SAGET/AFP

“Les fractures françaises sont béantes”

Président du Centre de réflexion sur la sécurité intérieure, avocat au barreau de Paris, Thibault de Montbrial dresse un état de lieux inquiétant, non seulement de nos forces de sécurité, qui sont au point de rupture, mais de la puissance régalienne dans son ensemble. Il appelle à une prise de conscience, à un choc, voire à une révolution.

Propos recueillis par Mickaël Fonton

Pourquoi avoir tenu à interpeller le président Macron sur cette question sécuritaire ?
En matière régalienne, sur le plan intérieur, la France est entrée dans un long hiver : délinquance tous azimuts, immigration submersive, islamisme conquérant. Les fractures françaises sont béantes. Une réaction immédiate est impérative, à la mesure des enjeux. Il est crucial d’inverser une tendance qui dure depuis des décennies, et de nous donner enfin les moyens de prendre ces sujets à bras le corps. C’est une pure question de volonté politique, et donc de courage. Voilà pourquoi j’ai interpellé le président de la République. Notre peuple attend une révolution

Thibault de Montbrial. "Lors des émeutes de l'été 2023, il s'en est fallu de peu que le contrôle ne soit perdu."

contre l'insécurité et l'immigration ! La peur doit quitter le ventre des honnêtes gens et, en particulier, des classes moyennes citées à plusieurs reprises par le nouveau Premier ministre Gabriel Attal lors de ses premières interventions dans les médias et sur le terrain. Mais désormais, les Français les plus favorisés ne sont plus épargnés, comme le montre la hausse spectaculaire des attaques à domicile (*'home jacking'*) dans les beaux quartiers de l'ouest parisien depuis quelques mois. Les Français sont de plus en plus exposés et on voit apparaître ici et là des initiatives locales par lesquelles les habitants commencent à s'organiser eux-mêmes. Car la faiblesse de l'État est un appel d'air aux désordres de toutes sortes. La nature ayant horreur du vide, l'État est de plus en plus souvent supplanté localement ici par les séparatistes, là par les petites ou grandes bandes de délinquants, et désormais par les mafias internationales qui prennent une place de plus en plus préoccupante y compris par l'intimidation et la corruption.

D'où ce « choc d'autorité » que vous appelez de vos vœux ?

Il est indispensable. Avant même les changements juridiques structurels constitutionnels et internationaux qui s'imposent, des mesures concrètes doivent être prises en urgence. Je préconise d'une part, des opérations de police vigoureuses, avec bouclages de zones suivis de ratissage et utilisation assumée de la force légitime en cas d'opposition violente. D'autre part, un sursaut judiciaire est nécessaire, avec restauration des courtes peines de prison ; construction des 30 000 places de prison qui nous manquent (avec des établissements à niveaux de sécurité différents selon la dangerosité des détenus) ; ou encore des peines planchers pour les agresseurs des personnes dépositaires de l'autorité publique et des élus. Il faut enfin stopper l'immigration, en commençant par diminuer drastiquement l'attribution des visas étudiants, santé et regroupement familial. Nous devons urgemment retrouver cette valeur cardinale qu'est le courage. Plus le courage de dire, mais celui d'agir. Le premier devoir d'un gouvernement consiste à protéger sa population, et notamment les personnes les plus défavorisées, qui sont aussi les plus exposées. Je pense en particulier aux habitants des quartiers qui subissent collectivement les comportements de quelques-uns, et à ceux des étrangers qui vivent en France en respectant nos valeurs et nos lois.

Le titre de ce numéro spécial, « la France sauvage », vous semble-t-il pertinent pour décrire la réalité, ou au contraire exagéré, voire relevant du fantasme ?

J'ai été un des premiers à utiliser le terme d'ensauvagement à la fin de la décennie précédente, pour illustrer une équation terrible : hausse du nombre de violences, hausse de leur intensité, baisse de leur seuil de déclenchement et utilisation croissante d'outils (machettes par exemple) et de procédés (égorgements) directement liés à des cultures étrangères. Aujourd'hui, les forces de l'ordre peuvent encore aller partout sur le territoire national mais il y a des zones où elles ne peuvent plus circuler qu'en nombre et avec un déploiement de force ponctuel mais sans pouvoir s'y maintenir. Dans ces zones, les voyous filtrent les entrées quotidiennes, et le terrain n'est plus tenu. Lors des émeutes de l'été 2023, il s'en est fallu de peu que le contrôle ne soit perdu, alors même que les émeutiers n'ont, pour cette fois, pas eu accès aux armes de guerre qui infestent les caves des quartiers. Enfin, j'insiste sur le nombre significatif des crimes et délits de nature sexuelle qui impliquent des personnes arrivées plus ou moins récemment sur le territoire français, à l'aune de conceptions culturelles des rapports homme/femme éloignés des nôtres. Il s'agit d'ailleurs d'un problème statistiquement établi à l'échelle européenne depuis les années 2015 environ. Il faut donc être sérieusement déconnecté de la réalité pour trouver votre titre excessif, même si c'est encore le cas de trop nombreux journalistes et intellectuels enfermés dans un entre-soi dont je pense cependant qu'il ne durera pas éternellement. Le réel gagne toujours.

UN QUART DES VICTIMES DE COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES DEPUIS 2017 SONT DES POLICIERS OU DES GENDARMES.

Pour en venir spécifiquement aux forces de l'ordre, cela signifie quoi, aujourd'hui, d'être policier, d'être gendarme ?

Un quart des victimes de coups et blessures volontaires depuis 2017 sont des policiers ou des gendarmes, qui comptent chaque demi-heure un nouveau blessé dans leurs rangs. Tous me disent être confrontés à des situations de plus en plus dangereuses, ce qui confirme la forte dégradation de la situation sécuritaire que je dénonce depuis tant d'années. Ils me font de plus en plus souvent part d'une lassitude certaine face à cette exposition, mais aussi devant la défiance dont ils →

SAMUEL BOIVIN/NURPHOTO VIA AFP

font l'objet de la part d'une partie des médias et de certains juges. Cela conduit à la démotivation d'effectifs de plus en plus nombreux, qui ne comprennent plus au nom de quoi ils iraient prendre des risques physiques élevés en s'exposant toujours plus juridiquement. Depuis 2015, les forces de l'ordre ont été sollicitées sans répit : séquences terroristes, violences urbaines permanentes à plus ou moins bas bruit, mouvements sociaux hyper violents (loi El Khomri, gilets jaunes, loi retraite, etc.), émeutes… Elles sont ciblées au quotidien par des voyous désinhibés. Cette permanence du stress opérationnel génère évidemment une usure, qui se traduit par des effets psychosociaux dramatiques (suicides, etc.) et des démissions. Même si un effort indéniable a été fait sur le plan matériel ces dernières années, la situation budgétaire catastrophique du pays n'a pas permis, par exemple, la campagne de rénovation massive des commissariats et casernes qui aurait sans doute eu un effet bénéfique profond. Les forces de l'ordre sont composées de professionnels dévoués qui désormais risquent leur vie pour assurer la paix publique. Nos institutions doivent leur accorder un soutien inconditionnel.

Les forces de l'ordre sont soutenues par une majorité de la population mais elles font face à une détestation certaine, de la part des voyous de cités mais aussi des mouvements d'extrême-gauche, les uns et les autres soutenus par quelques forces politiques qui accusent les policiers de « violences systémiques ». Qu'est-ce que cela vous inspire ?

Il faut d'abord rappeler que la police et la gendarmerie ont le monopole de la force légitime. Ça n'a donc pas de sens d'évoquer des *« violences policières »*, puisque les forces de l'ordre sont confrontées au quotidien à des situations difficiles, où elles doivent faire usage de la force à des degrés divers pour maintenir l'ordre ou protéger les citoyens. La question qui se pose parfois, c'est celle de l'usage disproportionné de la force, c'est-à-dire les violences policières illégitimes. L'instrumentalisation de cette question est majeure. De nombreuses séquences d'action policière, le plus souvent légitimes, sont largement médiatisées et reprises en boucle par différents mouvements associatifs ou politiques qui ne se privent pas d'attiser les mécontentements pour différentes raisons : certains y ont des intérêts personnels et idéologiques, d'autre une haine de la France (le cumul est évidemment possible.) Quelles que soient les motivations profondes des uns et des autres, tous considèrent la police comme une force rivale au service d'un gouvernement et d'un système politique qu'ils combattent. Derrière la détestation de la police se niche quelque chose de plus profond : une détestation de notre pays. Elle s'exprime par un rejet des valeurs et des institutions : la loi, l'ordre, la République, et même la nation française. Cette haine se nourrit d'un prétendu sentiment d'injustice et d'exclusion, soigneusement entretenu par les mêmes, qui se traduit par une colère et une violence dirigées contre les symboles de l'État, au premier rang desquels les policiers.

Des CRS font bloc face aux émeutiers. Derrière la détestation de la police se cache quelque chose de plus profond : la détestation de notre pays. À droite, l'expression d'un ras-le-bol.

E. FOHLEN/NURPHOTO VIA AFP

Cette haine de la France est particulièrement visible dans les quartiers sensibles. Quelle que soit leur nationalité sur le papier, de nombreux jeunes issus de ces quartiers ne se sentent pas Français et ils voient la police comme une présence dérangeante sur un territoire qu'ils se sont appropriés. Ils la considèrent comme une force d'oppression au service d'un pays dans lequel ils ne se reconnaissent pas et qui leur devrait tout. Un inconscient colonial mal digéré amplifie le phénomène, en particulier dans notre relation à l'Algérie qu'il faut repenser de fond en comble et sans faiblesse. L'image des forces de l'ordre en France est paradoxale. D'un côté, elles sont soutenues par une large majorité de la population, trois français sur quatre selon un sondage de l'institut BVA réalisé l'été dernier, qui les considère comme essentielles au maintien de l'ordre et de la sécurité. Ce taux d'appréciation a été renforcé lors des émeutes de début juillet, qui ont laissé une forte emprunte dans la conscience collective. De l'autre, elles font face à une détestation déterminée, de la part de certaines franges de la population non-intégrées, ou refusant de s'intégrer, mais également des mouvements d'extrême-gauche. Les uns et les autres ont un point commun : ils sont systématiquement soutenus par quelques forces politiques comme LFI, qui joue de façon cynique mais irresponsable la carte du chaos au détriment des intérêts de la France et des Français, en n'hésitant pas à s'allier les bonnes grâces des islamistes, en particulier par des prises de position absolument sidérantes depuis le 7 octobre dernier.

IL EST CRUCIAL DE CHANGER LES MENTALITÉS. LA JUSTICE ET LA POLICE NE SONT PAS DES ADVERSAIRES, ELLES PARTAGENT LA MÊME FINALITÉ : PROTÉGER LES FRANÇAIS.

« Le problème de la police, c'est la justice » scandaient les cortèges de policiers lors de manifestations récentes. Que pensez-vous de ce cri de colère et que faire pour que police et justice s'entendent ?

Les policiers sont souvent confrontés à des situations physiquement dangereuses et complexes. Ils doivent faire des choix rapides et parfois difficiles, qui peuvent avoir des conséquences graves. Certaines décisions judiciaires apparaissent en décalage complet avec cette réalité. D'où parfois l'impression chez beaucoup que leurs efforts sont vains et que les fauteurs de troubles restent impunis. L'expression que vous rappelez, qui émane de Fabien Vanhemelryck, le Secrétaire général du syndicat de gardiens de la paix Alliance, illustre de façon un peu provocatrice ce ras-le-bol ambiant et réel. Mais le vrai problème de la police, ce n'est pas la justice mais l'absence d'une politique globale d'autorité assumée sans ambiguïté. Il faut rétablir un cadre, et remettre l'église au centre du village. C'est pourquoi, je le redis, j'appelle de mes vœux à un choc d'autorité, avec une impulsion politique depuis l'Élysée et Matignon et coordonnée par les ministres de l'Intérieur et de la Justice, qui se répercuterait chez les policiers et les magistrats, avec les préfets et procureurs comme relais. Parler d'opposition police/justice est contreproductif. Il s'agit des maillons d'une même chaîne, qui a pour fonction de protéger les citoyens et d'assurer la sécurité de notre pays. L'action judiciaire est le prolongement de celle menée par la police. Il est crucial de changer les mentalités. La justice et la police ne sont pas des adversaires, elles partagent la même finalité : protéger les Français, au service d'un État démocratique qui doit évidemment être aussi être protégé. Concrètement, il faut multiplier les occasions de permettre aux deux mondes de mieux se connaître : stages communs (un magistrat n'a pas le même regard après une mise en situation d'usage de l'arme), conférences, etc. Surtout, je prône depuis longtemps la création de juridictions interrégionales spécialisées pour les dossiers qui impliquent les forces de l'ordre, qu'elles soient victimes ou mises en cause. Cela permettrait une acculturation des magistrats aux problématiques techniques et tactiques spécifiques qu'elles rencontrent. La spécialisation juridiction- →

Manisfestation contre les “violences policières”. Certains responsables politiques (à droite Mathilde Panot, de La France insoumise) jouent cyniquement la carte du chaos au détriment des intérêts du pays.

A. SAVORANI/NURPHOTO VIA AFP

nelle existe déjà pour les dossiers relatifs au terrorisme, à la santé publique, aux accidents collectifs, etc. La mise en place de telles juridictions spécialisées peut se faire rapidement. Il s'agirait à la fois d'une amélioration concrète et d'un geste symbolique fort.

Quand vous écrivez que les Français attendent « une révolution » concernant la délinquance et l'immigration, vous liez deux thèmes qui restent disjoints pour une certaine opinion médiatique ; dès lors comment mener à bien cette révolution sans se faire accuser de racisme ?

L'immigration non maîtrisée est un facteur majeur de déstabilisation de notre pays, avec des conséquences dramatiques : un coût financier et social lourd, le développement d'une culture souvent éloignée des valeurs républicaines notamment dans le rapport à la femme, un terreau pour le développement de l'islamisme et une part conséquente dans la délinquance. Ce dernier point est avéré par tous les chiffres officiels. Cela implique de mener une politique migratoire totalement différente. Si les mesures structurelles nécessitent une renégociation de nos accords européens, certains dispositifs peuvent être pris sans délai, comme la diminution drastique des visas déjà évoquée qui ne dépend que de la volonté politique. L'immigration est une question de souveraineté qu'il faut aborder froidement, sans émotion. Les pays anglo-saxons l'ont parfaitement intégré. Pour en revenir aux forces de l'ordre, elles ne sont en aucun cas gangrénées par un racisme systémique, comme certains élus ou associations d'extrême-gauche aimeraient le faire croire, sous la pression parfois de collectifs créés par des familles dont certains membres sont des délinquants d'habitude. À l'image de notre société, de nombreux policiers ou gendarmes sont issus de l'immigration. Parfaitement intégrés, ces derniers se voient accusés par les groupes précités de trahir leurs origines, dans une logique de racisme inversé qui a par exemple conduit la justice à condamner le journaliste franco-algérien proche de LFI Taha Bouhafs pour injure raciale après avoir traité la syndicaliste policière Linda Kebbab *« d'arabe de service »*.

Comment voyez-vous l'avenir proche ?

D'une manière générale je pense que nous sommes entrés dans une période critique de notre histoire. Les différentes erreurs, les petites et grandes lâchetés des uns et des autres depuis 40 ans, ont amené la France mais aussi l'Europe au bord d'un point de rupture dont le franchissement nous exposerait à des conséquences dont la plupart des professionnels de la politique n'imaginent pas l'ampleur. Partout où je vais, je sens l'attente du peuple français. L'action que je préconise nécessite un cap, de l'énergie et du courage. Elle sera soutenue par l'immense majorité de nos concitoyens qui retrouveront ainsi la confiance qu'ils ont perdue dans les autorités politiques. C'est pourquoi ce choc d'autorité est le préalable indispensable à la reconstruction par l'éducation et la culture d'une société enfin apaisée. Pour l'instant, nous nous en éloignons hélas chaque jour un peu plus et un peu plus vite. ●

HORS-SÉRIE GRANDS DÉBATS

108 pages d'analyses par de grands experts et d'interviews exclusives sur tous les sujets sociétaux qui dérangent…

9,90 € LE NUMÉRO

N°1 N°2 N°3 N°4 N°5 N°6

N°7 N°8 N°9 N°11 N°12

RETROUVEZ TOUS LES HORS-SÉRIES GRANDS DÉBATS SUR
BOUTIQUE.VALEURSACTUELLES.COM

VALEURS ACTUELLES

Fondateur Raymond Bourgine
24, rue Georges-Bizet 75116 Paris
Pour obtenir votre correspondant, composer directement le 01.40.54 suivi des quatre chiffres entre parenthèses.
Abonnements : 09.69.39.66.46.
www.valeursactuelles.com

GROUPE VALMONDE
Président Jean-Louis Valentin

COMMISSION ÉDITORIALE
Président Charles Villeneuve
Jean-Claude Dassier, Tugdual Denis, Catherine Nay, François d'Orcival, Jean-Louis Valentin.

RÉDACTION
Directeur de la rédaction Tugdual Denis.
Directeur délégué de la rédaction Arnaud Folch (1151).
Rédacteurs en chef
Société: Mickaël Fonton (1157).
Monde: Mériadec Raffray (1180).
Économie-Finance: Frédéric Paya (1155).
Culture: Laurent Dandrieu (1136).
L'incorrect: Anne-Laure Debaecker (1165)
Web: Amaury Brelet (1198).
Chef de rubrique Enquête: Amaury Bucco (1163).
Chef de rubrique Art de vivre: Véronique André.
Secrétaire général de la rédaction Alexandre Meyer (1207).
Politique Grand reporter: Édouard Roux (1139); Reporter: Sébastien Lignier (1163).
France Reporters: Patricia de Sagazan (1182), Thomas Morel (1194), Édouard Lavollé, Victor Eyraud, Maxime Coupeau.
Économie et Entreprises Rédacteur en chef adjoint: Marie de Greef-Madelin (1152).
Chef de service politique économique: Josée Pochat (1166).
Culture Reporter: Olivier Maulin (1206).
Histoire François d'Orcival (1169).
Web Chef d'édition: David Blanchard.
Responsable des réseaux sociaux Justine Lambert.
VA+ Chef de service: Antoine You (1138).
Adjointe: Anne-Lorraine Rousseau.
Iconographie Chef de service: Patrick Iafrate (1192).
Adjoints: Romain Rouger (1167), Barbara le Tourneur du Breuil (1211).
Documentation Chef de service et responsable de la diffusion numérique: Marie Vercelletto (1196).

CHRONIQUEURS
Catherine Nay, Franck Ferrand, Philippe Barthelet.

RÉALISATION ET FABRICATION
Rédacteur en chef technique Nicolas Gigaud (1187).
Secrétaires de rédaction Diane Manière (1208), Patrick Mané (1188), Emmanuelle Barbou des Places (1199), Josiane Ruiz (1189), Isabelle Wlassikoff-Gross (1272).
Premier rédacteur-graphiste, conception graphique Yves Le Bescond (1168).
Rédacteurs-graphistes Fabrice Fournier (1183), Nicolas Lemay (1184), Christian Cibrélus-Érambert (1274).
Responsable de la photogravure, rédacteur infographe Olivier Aujean (1148).

ADMINISTRATION – GESTION – DÉVELOPPEMENT
24, rue Georges-Bizet 75116 Paris. Fax: 01.40.54.11.81.
Président du directoire, directeur des publications Jean-Louis Valentin.

PUBLICITÉ
Directeur commercial et responsable de la régie publicitaire Julien Medioni (06.10.25.20.08).
Responsable commerciale de la régie publicitaire Marine Burrus (06.11.73.68.07).
Planning media.figaro 01.56.52.20.60.

DIFFUSION – ABONNEMENTS – LIBRAIRIE
Directeur des ventes et fabrication Gilles Marti.
Chargé du marketing digital Charles Bonnet (1193).
Service diffusion Valérie Dubuy (1159), Sophie Roland (1135), Fatiha Pochet (1115).
Service abonnements : 09.69.39.66.46.
Ventes kiosques (01.40.54.12.19) — e-mail: gilles.marti@valmonde.fr

SERVICE ABONNEMENT
CS 20011, 59895 Lille Cedex 9.Tél.: 09.69.39.66.46.
France: 1 an, 4 nos, 27,90 €. Tarif étranger: nous consulter

Copyright 2024 - Valeurs actuelles - Grands débats. Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal. ADAGP, Paris 2021, pour les œuvres de ses membres.

Impression Roto France **N° de commission paritaire** 0925 C 79794
N° ISSN 0049-5794
Valmonde et Cie, SAS au capital de 1410497 €
Associé unique PIDEVMEDIAS FRANCE.
RCS Paris B 775 658 412 **Siret** 775 658 412 00 165
Origine du papier: Allemagne
Taux de fibres recyclées: 0 % Certification: PEFC
"Eutrophisation" Ptot: 0,016 kg/tonne

“Affaire Souleymane”, feu et contre-feux

Soupçonné d’avoir été impliqué dans l’incendie d’une poubelle en avril 2022, l’étudiant tchadien accuse la police de mensonge et de manipulation. Une théorie du complot qui entretient la rengaine des “violences policières” chère à l’extrême gauche.

Par Victor Eyraud

Il a suffi d’une étincelle et d’un flacon de gel hydroalcoolique pour que s’enflamment une poubelle et la gauche politico-médiatique. Les incidents n’ont pourtant pas manqué en cette soirée du vendredi 14 avril, la validation de la réforme des retraites par le Conseil constitutionnel ayant poussé 500 000 manifestants dans les rues.

L’incendie du commissariat du centre-ville de Rennes est presque passé inaperçu : la vedette lui a été volée par cette corbeille du 4, rue du Chevalier-de-Saint-Georges, à la

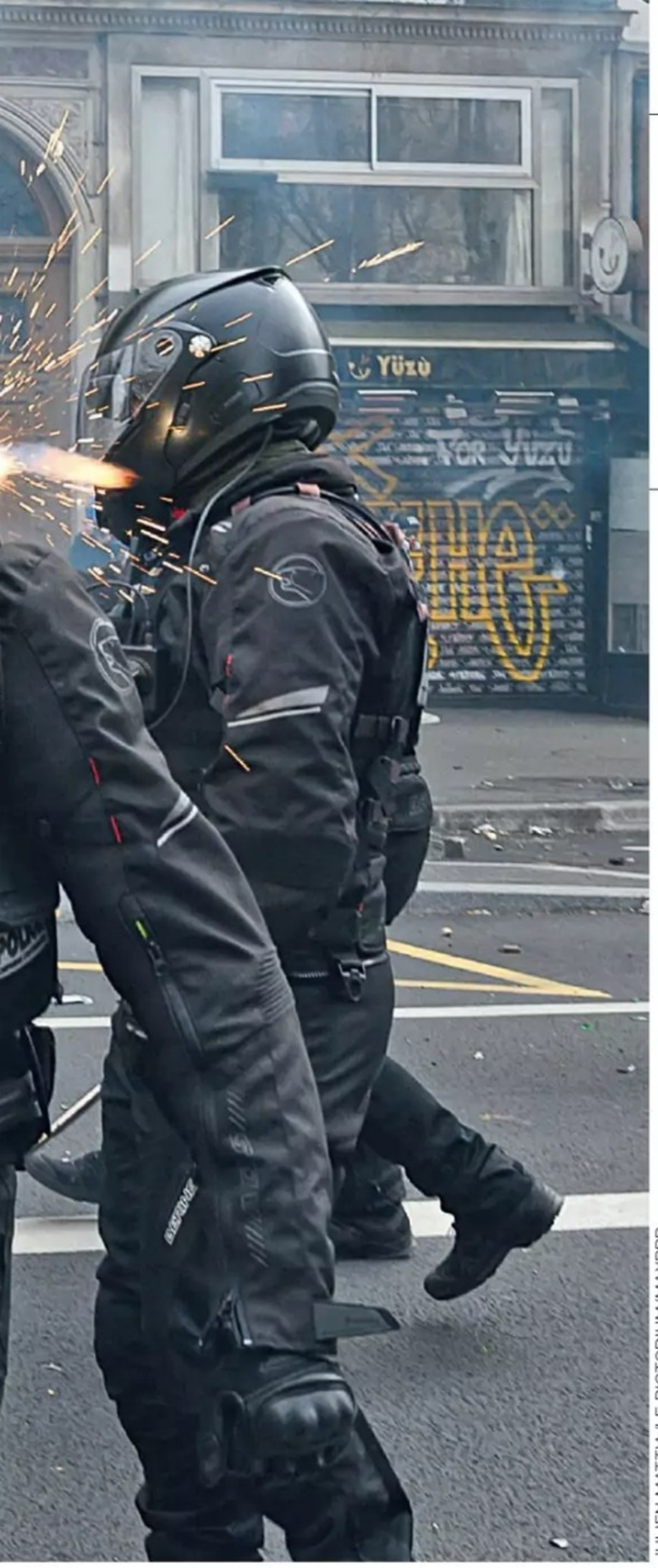

JULIEN MATTIA/LE PICTORIUM/MAXPPP

Des policiers de la brigade de répression des actions violentes motorisée (Brav-M). Adoum Souleymane les accuse dans une plainte d'agressions verbale et sexuelle, notamment.

lisière des Ier et VIIIe arrondissements de Paris.

« Rendez-vous place Vendôme, faites tourner! TENONS LA RUE! » L'appel est lancé à 21 h 23 sur une conversation en ligne de militants, alors que des heurts et des incendies éclatent dans le centre de la capitale, de Bastille à République. Seulement quelques minutes plus tard, trois silhouettes s'échappent de la station de métro qui fait l'angle de la place de la Concorde, au débouché de la rue de Rivoli.

Vêtues d'habits sombres, sac à dos noirs à l'épaule, elles abordent un groupe de quatre individus, pensant trouver des camarades de lutte… sans voir les brassards à leurs manches siglés "police des transports". Le trio leur propose d'allumer des feux de poubelles; les agents refusent et s'éloignent. Ils les interpelleront dans cinq minutes.

Les suspects s'approchent alors discrètement d'une poubelle, qui fait face à la bouche de métro. Le premier ajuste sa capuche et enfile un masque chirurgical noir tandis que la deuxième couvre son visage et ses cheveux roses sous une cagoule noire.

Le briquet prêt à embraser le gel qui recouvre les détritus, ils sont interrompus par le hurlement d'une sirène de police. Ils s'engouffrent aussitôt dans une rue voisine et trouvent une nouvelle cible 200 mètres plus loin, à l'abri des regards indiscrets.

Le troisième *« reste à l'angle de la rue Saint-Honoré afin de détecter une éventuelle présence policière »*, indique le procès-verbal d'interpellation que s'est procuré *Valeurs actuelles*.

Une fois la corbeille enflammée, les deux incendiaires prennent la fuite et rejoignent le guetteur rue Saint-Florentin. Trop tard: pris en flagrant délit, vidéo d'un agent à l'appui, ils ne font pas dix mètres avant d'être arrêtés par les policiers. Il est 21 h 46.

Au cours de la fouille, les forces de l'ordre saisissent sur la jeune femme *« un masque de plongée »* et constatent la disparition du briquet, les trois mis en cause sont identifiés.

"Un argument médiatique, sans aucun fondement juridique"

Capucine W., étudiante de 19 ans, est inconnue. Aimé-Céleste K., étudiant transgenre du même âge, ensuite, fait l'objet d'une fiche de recherche près le tribunal de Nanterre depuis le 22 mars. Adoum Souleymane, enfin, est bien connu, célèbre même.

Ce Tchadien de 23 ans, bénéficiaire d'un titre de séjour dans le cadre de ses études en BTS commerce, était déjà l'une des sept personnes interpellées, un mois plus tôt, par la brigade de répression des actions violentes motorisées (Brav-M), qu'il accuse dans une plainte d'agressions verbale et sexuelle, notamment.

BERTRAND GUAY/AFP

LE PRÉFET DE POLICE, LAURENT NUÑEZ, ET LE MINISTRE GÉRALD DARMANIN SONT RÉGULIÈREMENT ACCUSÉS DE "VIOLENCES POLICIÈRES".

L'affaire a fait grand bruit. La gauche militante, habituée à taire ou à cacher la violence quotidienne sous le tapis des "faits divers", s'en était aussitôt et opportunément emparée pour raviver sa propagande sur les "violences policières" institutionnelles.

Avec succès. Quand Souleymane est relâché sans poursuite, *« l'enregistrement qui prouve la violence et le racisme des Brav »* est relayé par Mediapart, avec *le Monde* et le média en ligne Loopsider. Scandale planétaire. Le bruit traverse l'Atlantique et fait la une de l'édition internationale du quotidien américain progressiste *The New York Times*.

Bis repetita, dimanche 16 avril. Après quarante-huit heures de garde à vue, Me Arié Alimi crie victoire: son client est relâché, les charges contre lui sont →

BFMTV

abandonnées. Pas de doute dans l'esprit de l'avocat militant d'extrême gauche: voilà la preuve de son innocence. *« Souleymane est libre*, clame-t-il sur Twitter. *La police avait menti. La préfecture avait menti. »*

« Ce n'est rien d'autre qu'un argument médiatique, sans aucun fondement juridique », balaye un procureur parisien. Un imbroglio a apporté de l'eau au moulin du conseil: dans la hâte, des médias ont affirmé à tort que le jeune manifestant avait embrasé la poubelle. Dès l'origine pourtant, les policiers ont précisé dans leur procès-verbal que l'intéressé s'était éloigné de quelques mètres au moment des faits.

Les agents en sont aussi certains: la position de Souleymane était celle d'un guetteur. En face, l'étudiant tchadien a livré sa version: après avoir assisté les incendiaires alors qu'ils tentaient de brûler une première poubelle, puis les avoir suivis dans la rue voisine, il se serait éloigné au coin de la rue... par désapprobation du geste. Ses deux comparses sont toujours poursuivis à ce jour.

Or voilà, pour poursuivre aussi Souleymane, *« il faut pouvoir matérialiser l'infraction, mais on ne peut pas matérialiser l'intention »*, relève un magistrat. *« C'est pour cela que les guetteurs ne sont presque jamais poursuivis »*, abonde une source policière. Ses collègues des stups confirment: *« Quand nous arrivons sur la scène, les dealers s'envolent comme des moineaux — ils ont l'argent et la drogue sur eux. Le guetteur qui a crié en bas de l'immeuble, lui, reste assis sur sa chaise: il sait pertinemment qu'on n'a rien à lui reprocher. »*

Un comparse militant, radical et encombrant

Après vérification des enquêteurs, aucun élément retrouvé dans le téléphone de l'intéressé n'évoque un lien avec les incendiaires. L'infraction retenue contre Souleymane, interpellé pour "destruction de biens par moyen dangereux pour autrui en réunion", est insuffisamment caractérisée: la procédure est donc classée sans suite.

Le 26 mars, Aimé-Céleste livrait sur Twitter son astuce pour éviter que le téléphone portable ne trahisse son propriétaire manifestant. *« Organisez-vous exclusivement sur Signal* [messagerie en ligne cryptée, NDLR], conseillait l'abonné aux gardes à vue — il en revendique plus de cent vingt-huit heures ce mois-ci. *Mettez une durée de disparition des messages de trente minutes, comme ça votre téléphone est inexploitable en cas de garde à vue. »*

En réalité, les deux jeunes hommes se connaissent. Souleymane l'a admis

PENDANT CE TEMPS...

La coïncidence en dit long. Quelques heures après l'interpellation de Souleymane, le 14 avril, un collaborateur parlementaire de la députée LFI de Paris Danielle Simonnet était à son tour interpellé non loin de là pour outrage et rébellion, rue de Rivoli, dans le Ier arrondissement, après avoir lancé *« enculé »* et *« Acab »* (*"All Cops Are Bastards"*, "tous les flics sont des salauds") à des policiers en voiture, selon nos informations. Le jeune homme pinçait aussi fortement un agent qui tentait de le menotter puis hurlait *« Aux armes! »*. Les députés LFI Antoine Léaument (Essonne) et Thomas Portes (Seine-Saint-Denis) se sont rendus au commissariat pour vérifier les conditions de sa garde à vue, avant l'arrivée de Danielle Simonnet. Le collaborateur parlementaire sera jugé pour outrage et refus de donner son code de téléphone le 2 octobre prochain, a indiqué le parquet de Paris à *Valeurs actuelles*. A. Br.

Adoum Souleymane sur BFM TV. Une défense judiciaire et médiatique contre la police.

lui-même auprès de la cellule de *fact checking* de *Libération*, le 17 avril: *« Aimé-Céleste est dans notre collectif "Stop Gav" contre les gardes à vue arbitraires. »* Pourtant, durant son audition, il affirmait aux policiers ne pas reconnaître le militant.

Le rétropédalage a de faux airs de désamorçage. Deux semaines plus tôt, Aimé-Céleste posait en effet sur Twitter, tout sourire, aux côtés de son camarade de garde à vue sur un selfie pris depuis… les couloirs de l'Assemblée nationale, où tous les deux étaient reçus par le député de La France insoumise Carlos Martens Bilongo, dont les collègues ont défendu en chœur Adoum Souleymane contre la police.

Les compères ne sont pas proches par hasard. Militant d'extrême gauche très actif sur les réseaux sociaux, Aimé-Céleste y dévoilait son idéal révolutionnaire, le mois dernier: *« L'embrasement généralisé à travers tout le pays est la SEULE solution. Il faut que le pays brûle. Y a que ça qu'ils comprennent. »* Les mots sont choisis.

Le jeune manifestant, dont la radicalité ne semble pas déranger LFI, a même avoué les faits du 14 avril sur Twitter, non sans persifler et railler la municipalité: *« Oui, j'ai mis le feu à un sac-poubelle vendredi. Je tiens à présenter mes plus sincères excuses à la mairie de Paris et je me tiens à leur disposition pour rembourser le sac plastique brûlé. »*

En écho à AJ+, branche française *woke* de la chaîne de télévision qatarie Al Jazeera, Le Média, chaîne d'informations *« écologiques, féministes et antiracistes »*, dépeint alors Souleymane et ses camarades en victimes *« d'agents provocateurs infiltrés en manif »*.

« Ils m'ont foutu la pression pour commettre une infraction. Il s'agissait d'un stratagème policier pour protéger la Brav, accuse même Aimé-Céleste, sans preuves. *Au courant, le parquet refuse de donner les vidéos de surveillance. »* Mieux, le procès-verbal aurait

GEOFFROY VAN DER HASSELT/AFP

ARIÉ ALIMI, AVOCAT DE SOULEYMANE, A DÉPOSÉ PLAINTE AUPRÈS DE L'IGPN.

été intégralement faussé et rédigé à charge contre Souleymane.

« Les policiers n'ont pourtant rien à voir avec la Brav-M, remarque une source proche du dossier. *Ça n'est ni le même service ni la même direction. »* Quant aux caméras de surveillance, les mêmes policiers sont les premiers à y faire référence dans leur procès-verbal: *« Mentionnons que les faits sont susceptibles d'être filmés via les caméras PVPP* [plan de vidéoprotection pour Paris, NDLR]. »

Pas de quoi calmer Me Alimi. Dès lundi 17 avril, le membre du bureau de la Ligue des droits de l'homme a déposé plainte auprès de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), puis révèle sur Twitter la teneur de ses accusations dans cette apostrophe à la policière Linda Kebbab: *« Les policiers ont-ils provoqué et participé à cet incendie? Est-ce une pratique courante sur instruction de la préfecture? »*

La réponse de la déléguée nationale du syndicat Unité SGP Police-FO ne se fait pas attendre: *« J'ai fait condamner deux fois son autre client, le raciste* [Taha Bouhafs, NDLR]. *Il n'a pas digéré. Les accusations graves d'Arié Alimi, la grave diffamation même contre des collègues est une honte qui restera impunie grâce à notre administration tolérante du pire contre les policiers. »* Le préfet de police de Paris, Laurent Nuñez, porte aussi plainte le jour même contre Arié Alimi pour diffamation.

Théorie du complot, une enquête en cours

Cette théorie — complotiste — selon laquelle la police aurait piégé des manifestants n'est pas nouvelle à l'extrême gauche. Le 18 avril, deux jours après la remise en liberté de l'étudiant tchadien, Jean-Luc Mélenchon enjoignait à ses *« compatriotes musulmans ou originaires du Maghreb »* de se *« préparer »* à une entreprise de stigmatisation gouvernementale liée au projet de loi immigration. En réponse, Aimé-Céleste mettait aussi en garde: *« Sachant les méthodes de la police, il ne sera pas difficile de dépeindre tout musulman en terroriste avec de faux PV comme en Amérique. »*

Si l'enquête préliminaire ouverte par le procureur de la République de Paris éclaircira les faits, la piste conspirationniste n'est pas jugée crédible par les sources sécuritaires contactées par *Valeurs actuelles*. *« Il arrive que des collègues ne révèlent pas leur fonction pour infiltrer l'extrême gauche*, explique un policier. *C'est le principe de la recherche de renseignements. De là à croire qu'ils se cachent en activistes pour mieux mettre le feu, faut arrêter le complot. »*

Au milieu de la récupération politico-médiatique, une vérité demeure: la campagne antiflics, dont "l'affaire Souleymane" est le énième prétexte, ne prend pas. Ainsi, 62 % des Français pensent que *« les violences policières sont marginales et le fait d'une minorité de policiers »*, enfonçait un sondage Elabe pour BFMTV, publié le 29 mars dernier. Dans les rangs des Black Blocs et à l'extrême gauche, *« tout le monde déteste la police »*; partout ailleurs, 70 % de la population lui fait toujours confiance. Solidaire. ●

JEROME MARS/JDD/SIPA

Guyane, l'autoroute du stup

Au moins 20 % de la cocaïne consommée en métropole provient du territoire d'outre-mer. Les policiers et douaniers, qui manquent cruellement de moyens, sont débordés.

Par Amaury Brelet

La Guyane a beau se trouver à plus de 7000 kilomètres de la métropole, le trafic de cocaïne vers la France ne s'est jamais aussi bien porté. Depuis dix ans, les quantités qui transitent en avion de Cayenne vers Paris battent des records: un quart des passagers seraient des mules et au moins 20 % de la poudre blanche consommée sur le sol français provient du territoire d'outre-mer, selon les estimations. *« Au départ, c'était de l'artisanat, aujourd'hui, c'est industriel »*, confie un douanier vétéran. La drogue, qui repartait auparavant aux Pays-Bas, se déverse désormais dans les provinces de France, où la demande explose. *« La filière guyanaise est devenue une autoroute du stup »*, résume un policier.

La cocaïne suit toujours le même chemin. Importée des pays producteurs, Colombie en tête, elle transite par le Suriname voisin avant d'entrer en Guyane. Là, les passeurs embarquent à l'aéroport Félix-Éboué et dissimulent la drogue dans leur corps (*in corpore*), en l'avalant, ou plus rarement dans des valises, direction les aéroports parisiens d'Orly et Roissy. *« La grosse majorité d'entre eux sont surinamais ou français d'origine surinamaise*, note un douanier. *Quelques-uns sont brésiliens et français d'origine brésilienne. Les autres sont africains et européens, mais c'est anecdotique. »* Ces "mules", souvent pauvres et exploitées, reçoivent de 3000 à 10000 euros par voyage, selon la quantité transportée.

Une fois débarqués dans la capitale, les "bouletteux" évacuent leur marchandise dans des hôtels auprès de collecteurs, puis rejoignent leur famille. *« Ils ont des ramifications sur tout le territoire et sont interpellés partout, de Rennes à Nice en passant par Stras-*

À l'aéroport d'Orly, les douaniers contrôlent les passagers en provenance de Cayenne où leurs collègues sont débordés par les passeurs, souvent originaires du Suriname voisin.

bourg et Bourges », souffle un agent, surtout dans les gares. Récemment, deux hommes majeurs et une fille mineure, qui tentaient de repartir, ont été arrêtés avec 10 295 euros en petites coupures. *« Dans cette affaire, le faible montant des sommes saisies au départ est dû au fait qu'ils dépensent quasiment tout dans les boutiques de luxe à Paris, Vuitton, Gucci, Burberry… »*, explique un haut cadre des douanes d'Île-de-France.

Malgré la simplicité du trafic, la lutte bute sur de nombreux écueils. D'abord, les intermédiaires sont réfugiés au Suriname, petit pays corrompu situé à quelques minutes en pirogue de la Guyane qui ne coopère pas et n'extrade jamais personne. Le fleuve Maroni, qui fait office de frontière, est *« une passoire »*, *dixit* les agents sur place. D'ailleurs, les vedettes de la police aux frontières et des douanes ont disparu; seuls persistent des contrôles ponctuels aux points de passage. Ensuite, le manque de moyens et de personnels est criant des deux côtés de l'Atlantique. Si le test urinaire est positif à la cocaïne, le suspect doit passer une radio, puis le produit doit être expulsé et identifié.

Une réponse pénale insuffisante

À l'aéroport Félix-Éboué, les agents sont débordés. *« L'équipe du soir au départ du vol, ce sont sept personnes au maximum qui peuvent traiter au mieux deux affaires, sachant que l'hôpital de Cayenne ne peut pas traiter trois cas en même temps*, souligne un douanier. *Nous sommes tous soumis à des procédures administratives très lourdes. Il y a vingt ans, on pouvait expédier le cas d'un bouletteux en six heures, aujourd'hui si vous le faites en douze heures vous êtes content, mais ça peut prendre dix-huit à vingt-quatre heures. »* Paperasse, fatigue, démotivation… Les douaniers ne disposent toujours pas de scanners corporels géants, comme en Australie, car contraires aux législations française et européenne!

LE NIVEAU ACTUEL DES SAISIES TÉMOIGNE DU DÉFI À VENIR : 1,6 TONNE DE COCAÏNE EN GUYANE EN 2022 (+ 4 % PAR RAPPORT À 2021).

Pour ne rien arranger, la réponse pénale rivalise souvent de mollesse en dépit de la fermeté gouvernementale affichée. *« C'est le laxisme judiciaire généralisé*, dénonce ce cadre des douanes d'Île-de-France, *de toute façon il n'y a plus de places en prison. »* En Guyane, l'unique centre pénitentiaire est aussi déjà plein. Jusqu'à plusieurs kilos de cocaïne, la plupart des trafiquants échappent à l'incarcération et disparaissent dans la nature.

Preuve de l'impuissance de l'État, la préfecture de Guyane émet depuis 2019 des arrêtés tous azimuts pour empêcher les mules d'embarquer, dispositif jugé pourtant plusieurs fois liberticide par la justice administrative. Comme ce passager français d'origine guyanaise et résident de Poitiers, sur qui pesait *« une forte probabilité »* de participer au trafic en transportant de la drogue *in corpore*. Refoulé, il s'est vu remettre le document, daté du 19 octobre 2022, lui interdisant pendant cinq jours de prendre l'avion à Cayenne. *« Seule une interdiction temporaire d'embarquer est de nature à prévenir ce risque de trouble à l'ordre public »*, justifiait l'arrêté, que s'est procuré *Valeurs actuelles*.

Plus incroyable, *« la mobilisation des forces de sécurité dans la lutte contre le trafic de stupéfiants dans les modalités jusqu'alors appliquées ne suffit pas à prévenir l'augmentation de ce trafic »*, y avouait le préfet. Trois semaines plus tard, le suspect était interpellé en métropole, dans le Val-de-Marne, en possession du document, d'un autre billet d'avion et de stupéfiants: 58 ovules récupérés après examen médical. *« Ces arrêtés sont une bombe. Ils indiquent clairement que des fonctionnaires assermentés soupçonnent la commission d'un délit, mais ne le constatent pas*, déplore une source sécuritaire. *On préfère monter des coups de com pour au bout du compte dire aux mules de faire demi-tour. »* En 2022, 4 698 arrêtés préfectoraux ont été émis contre des passeurs (+ 90 % par rapport à 2021)!

Un combat perdu d'avance

La même année, le parquet de Cayenne expérimentait aussi le classement sans poursuites des saisies inférieures à 1,5 kilo de cocaïne pour *« diminuer la charge »* du trafic sur la chaîne pénale. Le passeur interpellé était alors libéré avec interdiction de paraître à l'aéroport *« pendant six mois »* et inscrit au fichier des personnes recherchées. Entre 1,5 et 4 kilos, il recevait directement une convocation pour comparaître au tribunal, en audience classique ou sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC), dite de "plaider-coupable". La mesure sulfureuse, qui a fini par fuiter dans la presse, a suscité un tollé avant d'être enterrée au bout de trois mois. *« C'est un échec »*, cingle un policier dépité.

« Ils se rendent compte que le combat est perdu, donc ils essaient de bricoler des trucs pour faire bonne figure », enfonce un autre agent. Il faut dire que les autorités ont longtemps ciblé les grosses quantités, arrivant par le fret, surtout maritime, sans anticiper le changement de mode opératoire des trafiquants, pour des raisons à la fois stratégiques, politiques et médiatiques. Le niveau actuel des saisies témoigne du défi à venir: 1,6 tonne de cocaïne en Guyane en 2022 (+ 4 % par rapport à 2021). *« Malheureusement, la guerre à la drogue n'a jamais été menée en France*, lâche un douanier vétéran. *Aujourd'hui, on vide la mer avec une cuillère. »* ●

SEBASTIEN ORTOLA / REA

À Sainte-Soline, la Gendarmerie face au chaos

Fin mars 2023, les gendarmes mobiles ont tenu le terrain sur le chantier de la mégabassine, dans la commune des Deux-Sèvres. Ils n'ont pas cédé face aux assauts violents des militants de l'ultragauche durant ce week-end insurrectionnel.

Par Maxime Coupeau

Les tambours battent le rassemblement. Une nuée d'ombres noires, cagoulées, enjambe d'un pas vif les tranchées de terre donnant accès au site de la mégabassine de Sainte-Soline, dans les Deux-Sèvres. Une large butte rocailleuse se dresse devant eux. Ce samedi 25 mars, selon les autorités préfectorales, ils sont entre 5 000 et 10 000 manifestants d'ultragauche à protester contre ce projet. Sur les hauteurs de la bassine, les gendarmes mobiles, casque lourd de protection sur la tête, bouclier au bras, gilet pare-balles et masque à gaz autour du cou observent leur avancée. Les véhicules militaires, alignés les uns à la suite des autres, forment un rempart de fortune.

Les chants antifascistes s'élèvent au milieu du cortège, surplombé par les drapeaux noir et rouge. À l'intérieur des fourgons, les ordres fusent sur les ondes. Soudainement, une pluie de parpaings, de boules de pétanque et de bouteilles incendiaires s'abat sur les forces de l'ordre. Les véhicules sont secoués par les impacts des projectiles. Les déflagrations incandescentes éclatent à quelques centimètres des pare-brises. Les mobiles répliquent avec des grenades lacrymogènes. Derrière les traînées de fumée se dévoilent les silhouettes de ces écolo-radicaux brandissant des barres de fer et des boucliers artisanaux. *« C'était une véritable guérilla en milieu rural*, raconte, choqué, Samuel*, gendarme mobile présent à Sainte-Soline. *Ils étaient là pour faire la guerre et se faire du flic. Nous avons tout fait pour tenir la ligne jusqu'au bout. Nous avons défendu la vie humaine face à ces professionnels de la violence. »*

Les militants radicaux se sont acharnés sur les véhicules militaires, les bombardant avec des cocktails Molotov.

Ce mois de mars est décidément propice aux débordements. Après les violents affrontements dans Paris, en marge des manifestations contre la réforme des retraites, Sainte-Soline est devenu le temps d'un week-end le chef-lieu de la violence de l'ultragauche. Pas vraiment une nouveauté. En octobre dernier, le site des mégabassines était pris d'assaut par ces mêmes Black Blocs. Une menace prise au sérieux par le ministère de l'Intérieur. Selon une note du service central de renseignement territorial, des opérations de sabotage étaient redoutées. Ils veulent *« reproduire ce qu'ils ont fait en octobre »*, observait ce policier des services de renseignements auprès de *Valeurs actuelles*, quelques jours avant la manifestation, ajoutant alors: *« Ça va être la merde »*.

Parmi les manifestants, des individus fichés S par les renseignements

Face aux gendarmes et policiers, le mouvement "Bassines non merci", à l'origine de la contestation d'octobre, se voit renforcé par *« des antifas européens pour faire le nombre »*, note notre source. Parmi eux, plus de 200 personnes fichées S par les renseignements. Certains seraient même *« venus d'Angleterre et d'Allemagne »*, relève Julien*, gendarme mobile ayant participé aux fouilles sur les manifestants. Ces émeutiers *« ne craignaient plus les charges »*, rappelle le capitaine Marc Rollang, porte-parole de l'association professionnelle nationale militaire Gendarmes et Citoyens: *« Face à cette violence illégale, les gendarmes ont opéré dans le respect du code de la sécurité intérieure et de la légitime défense. Ce sont bien les manifestants qui sont allés à l'affrontement, quand nos hommes étaient sur une position défensive. Ce sont les ennemis du droit qui ont été refoulés. Nos hommes sont restés fidèles à leur mission. »*

« Cassez-vous, nous aussi on passe en force », vitupèrent les écologistes. Les explosions retentissent. Protégés par leurs camions, les gendarmes bloquent l'accès à la bassine. Julien tient fermement la poignée de son lanceur de grenades. À 800 mètres de leur position, les Black Blocs déboulent au pas de charge, les véhicules essuient les tirs nourris des projectiles. Ils se déchaînent sur les camions et les incendient à coup de cocktails Molotov. Ils s'y reprennent à plusieurs reprises, dérobent des sacs contenant des équipements et brandissent comme trophée des vestes appartenant aux gendarmes. Des militaires sur place nous indiquent que six fusils d'assaut Famas *« ont brûlé »* dans l'un des camions.

À bout portant, les grenades artisanales et les pierres de chantier explosent tout près des boucliers des gendarmes. Samuel, Julien et leurs camarades se retrouvent coincés entre la première clôture de la bassine et leurs véhicules incendiés. *« Il y a eu un tel déchaînement de violences. On avait clairement des adversaires face à nous*, explique Julien. *Vu les armes qu'ils avaient, on s'est posé la question de savoir s'ils voulaient tuer un membre des forces de l'ordre. J'ai appréhendé la confrontation. Notre mission passait avant tout. Mais on a malheureusement attendu qu'ils arrivent vers nous. »*

Les fumées blanches des gaz lacrymogènes saturent le périmètre. Les "antifas" ne reculent pas et renvoient les grenades vers les gendarmes. Trois colonnes de manifestants étirent le dispositif policier pour créer des brèches. L'intervention des quads de la Garde républicaine *« permet de reprendre le terrain grâce à leur agilité opérationnelle, sauver le dispositif et les gendarmes »*, soulignera le capitaine Rollang.

"QUAND ON VOIT SON COPAIN EN TRAIN DE BRÛLER, ON SE DEMANDE CE QU'ON EST EN TRAIN DE VIVRE. ON SAVAIT QUE ÇA FINIRAIT MAL."

Si leur chiffre officiel est de 3500, les gendarmes répliquent réellement à *« 100 contre 1000 »*, comme nous le fait remarquer Samuel, chef de groupe: *« Ce sont des centaines de projectiles qui nous sont tombés dessus, lancés par des milliers d'adversaires. On n'en pouvait plus de prendre des cailloux et des cocktails Molotov. Ils ont pris un certain plaisir à nous attaquer, je dirais même une adrénaline. »*

Quarante-sept gendarmes blessés, dont deux en urgence absolue

Julien voit les combinaisons de deux de ses collègues prendre feu sous ses yeux. *« J'avais déjà connu ça à Notre-Dame-des-Landes. Quand on voit son copain en train de brûler, on se demande ce qu'on est en train de vivre. On savait que ça finirait mal et ce ne sont pas nos tenues qui allaient nous protéger »*, témoigne-t-il, regrettant l'absence de *« soutien des autorités politiques, censées défendre l'autorité de l'État »*. *« Ils ont pleinement rempli leur mission, qu'ils ont accomplie avec courage face à ces violences inqualifiables »*, les félicite dans nos colonnes le cabinet du ministre de l'Intérieur.

Quatre mille grenades tirées; haches et couteaux retrouvés en nombre; 47 gendarmes blessés, dont 2 placés en urgence absolue; 3 manifestants dans le coma; une dizaine de gardes à vue: le dénouement de Sainte-Soline est douloureux, analyse le commandant (ER) Daniel Cerdan, ancien membre du GIGN, ayant connu une carrière dans la mobile: *« Ces hommes ont fait face à un adversaire qui a copié leurs techniques en milieu urbain et a progressé comme eux en ordre serré. Notre force du nombre a été volontairement divisée par les manifestants. Malgré les attaques, la Gendarmerie n'a pas failli. »* Le modèle français, lui, vacille. ●

** Les prénoms ont été modifiés.*

Magnanville, la peur en héritage

Depuis le double assassinat de Jean-Baptiste Salvaing et de Jessica Schneider, des policiers sont régulièrement menacés jusque chez eux. En octobre 2023, alors que s'ouvrait le procès du complice présumé du terroriste, *Valeurs actuelles* faisait le point sur une situation souvent intenable.

Par Amaury Bucco

À l'époque, ce genre d'information circulait plus lentement. Les boucles de messageries cryptées n'étaient pas encore aussi développées. Ce soir-là, certains ont appris la nouvelle par un SMS ou par un coup de téléphone. D'autres, de la bouche d'un collègue ou sur les chaînes d'information en continu. Peu importe, d'ailleurs, la façon: tous en ont été ébranlés. Le double assassinat de Magnanville, commis le 13 juin 2016, par un terroriste de l'État islamique, a marqué toute la police française. Elle découvre alors avec horreur que la mort ne se contente pas de les trouver sur le terrain, dans les refus d'obtempérer ou les attaques au couteau, mais qu'elle peut

GUILLAUME BONNEFONT/IP3 PRESS/MAXPPP

Pour la première fois, le 13 juin 2016, deux policiers sont visés en dehors de leurs heures de service, à leur domicile, par un terroriste islamiste.

surgir jusque dans le sanctuaire familial. *« Nous pensions que les terroristes voulaient s'en prendre à l'uniforme seulement… pas à l'homme ou à la femme qui le porte »*, se souvient une policière.

Jean-Baptiste Salvaing, alerté un peu plus tôt du risque terroriste, avait pourtant pris soin de garer sa voiture à quelques mètres de chez lui. Louable précaution, qui ne suffira pas. Caché dans le jardin, Larossi Abballa l'attend, un couteau à la main, et le poignarde à mort, avant de s'enfermer dans la maison familiale où gît déjà la femme du policier, Jessica Schneider, égorgée sous les yeux de leur enfant de 3 ans. À minuit l'assaut est donné par le Raid et le terroriste est abattu.

Les faits auraient pu s'arrêter là, mais la découverte d'un autre ADN dans la maison, corroborant les dires de l'enfant du couple (qui raconte que deux "méchants" étaient présents), laissent penser que Larossi Abballa aurait agi avec la complicité de Mohamed Lamine Aberouz, parti avant l'arrivée du Raid. C'est donc lui qui comparaît aujourd'hui au tribunal, face aux familles des victimes. Lui que la police espère voir condamné, comme pour enterrer ce cauchemar qui hante encore les esprits.

« Avec Magnanville, on a compris que le pire pouvait se produire: que l'invraisemblable pouvait soudainement devenir vrai », relate un agent. Il n'a pas oublié la psychose qui s'est emparée des policiers à cette époque… et qui ne les quittera jamais tout à fait. Depuis Magnanville, où le stade ultime de l'horreur a été atteint, il n'est, hélas, pas rare que leur vie privée soit directement visée.

Ce fut notamment le cas à Châtenay-Malabry, en périphérie de Paris, dans les Hauts-de-Seine. Décembre 2022, la cité de la Butte-Rouge, connue pour son trafic de drogue, fait parler d'elle. Au matin du 5 décembre, plusieurs tags sont découverts sur des pans entiers des murs de la cité. Outre les noms et prénoms de membres de la brigade anticriminalité (Bac), ainsi que des menaces explicites, les voyous ont pris soin d'y associer les plaques d'immatriculation et modèles des véhicules personnels. Le message est d'autant plus inquiétant que les policiers utilisent ces voitures pour se rendre chaque jour au commissariat et pour rentrer chez eux, à quelques kilomètres. Ils soupçonnent fortement une bande locale, liée au trafic de drogue et de scooters, d'en être l'auteur. Encore faut-il le prouver.

De faux livreurs à domicile

Mi-décembre, puis fin décembre, la violence monte d'un cran, avec des menaces de mort. Dans le secteur, les voyous n'hésitent pas à appeler les policiers par leurs nom et prénom pour les intimider. Certains fonctionnaires indiquent même avoir été suivis jusque chez eux.

AMAURY BUCCO/UNITÉ SGP

LE MESSAGE EST D'AUTANT PLUS INQUIÉTANT QUE LES POLICIERS UTILISENT CES VOITURES POUR SE RENDRE CHAQUE JOUR AU COMMISSARIAT ET POUR RENTRER CHEZ EUX.

L'un d'eux raconte avoir eu la visite d'individus qui se sont fait passer pour des livreurs afin de confirmer son adresse. Du côté de la direction, la situation est prise au sérieux. Le 28 décembre, Laurent Nuñez, préfet de police de Paris, se rend sur place pour *« témoigner tout son soutien face aux attaques indignes »* et s'entretient avec plusieurs agents visés, qui lui demandent leur mutation. Celle-ci ne viendra pas tout de suite, voire pas du tout.

Le 14 janvier 2023, la conjointe de l'un des policiers de la Bac de Châtenay-Malabry, que l'on appellera Clotilde, décide de prendre la plume pour s'adresser à Gérald Darmanin. Voici la teneur de cette lettre poignante, qui restera sans réponse. *« De violentes menaces ont été proférées à l'encontre de mon compagnon et celle de ses équipiers, mais aussi à l'encontre des familles et des enfants. Nous savons que certains individus de la cité concernée ont été* →

aperçus là où nous résidons », indique Clotilde dans ce courrier que *Valeurs actuelles* a pu consulter.

« Je me permets de vous interpeller, écrit-elle encore, *car je crains pour notre sécurité et notamment celle de nos deux jeunes enfants. Quand je suis seule à la maison avec eux, j'angoisse au moindre bruit à proximité de la porte d'entrée ou des fenêtres. J'ai l'impression de devenir folle à toujours avoir la sensation d'être suivie. Je fais attention à chaque fois que je sors de chez moi, à chaque fois que je prends la route pour rentrer, à chaque fois que je me rends à l'école de ma fille ou bien chez la nounou de mon fils. Ma fille étant à l'école maternelle, j'ai peur qu'elle soit épiée là-bas, peur que nos habitudes de vie soient surveillées. J'en suis arrivée au point où je cherche à quitter la région avec les enfants afin de ne pas risquer de mettre en péril leur sécurité. Mais cela veut dire les priver de leur papa s'il ne peut pas nous suivre. Cela voudrait aussi dire laisser mon compagnon seul, toujours dans la crainte qu'il lui arrive quelque chose. »*

Elle conclut: *« Le monde dans lequel nous vivons actuellement est rempli de violence et je refuse que ma famille puisse être détruite ou même mise en danger. J'ose croire que mes mots vous feront prendre conscience de la difficulté de la situation que nous traversons en ce moment et du temps qu'il faut à l'administration pour rendre une décision. Faut-il attendre qu'un drame se produise pour que des actions soient mises en œuvre? Doit-on attendre qu'il soit trop tard? »* Il faut croire que oui.

Visité en pleine nuit par des voyous de la cité

Moins de deux semaines plus tard, début février, la tension franchit un nouveau cap, et les menaces mises partiellement à exécution. Mercredi 8 février, dans la soirée, alors que des policiers de la Bac sécurisent les abords d'un contrôle, non loin de la Butte-Rouge — encore elle —, ils sont apostrophés par un caïd local, à peine âgé de 18 ans mais déjà très défavorablement connu pour une vingtaine de faits à son actif: vol avec violence, recel, agression sexuelle, outrage, rébellion... Il s'approche et joue aussitôt la carte de la provocation. Pour l'éloigner, Romain (prénom changé) fait usage de gaz lacrymogène. Le contrôle suit son cours. Au moment de quitter les lieux, quelques minutes plus tard, l'homme lance, comme un avertissement: *« Allez bien vous occuper de vos enfants! »*

La voiture de police s'éloigne et la vacation se poursuit pour la Bac: des périodes calmes, d'autres plus intenses. Et puis, trois heures plus tard, il y a cet appel du commissariat: la femme de Romain a téléphoné en panique après avoir entendu du bruit devant leur maison. Un voisin confirme: plusieurs silhouettes ont été aperçues en train de s'affairer autour du logement. Romain se rend immédiatement sur place avec son équipage. Il craint le pire. Sa femme est sous le choc. Il constate les dégâts. Des voyous sont venus jusque chez lui pour dégrader sa voiture: *« FDP »*, *« Sale Keuf »* ou encore *« PD »*, peut-on lire sur la carrosserie, tandis que les quatre pneus ont été crevés.

Pour son épouse, c'en est trop. Elle décide de quitter la région avec ses deux

Le 28 décembre, Laurent Nuñez, préfet de police de Paris, se rend à Châtenay-Malabry pour apporter son soutien aux policiers menacés par une bande de la cité de la Butte-Rouge.

PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS

enfants pour aller vivre chez ses parents. Six mois plus tard, le 1er juillet 2023, son mari est finalement muté dans le sud de la France, conformément à leur demande. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le mari de Clotilde n'a, quant à lui, toujours pas obtenu sa mutation. Pour eux, le cauchemar continue donc. *« Je ne comprends pas que l'administration ne prenne pas de mesures*, confie-t-elle. *Le procès de Magnanville ravive l'angoisse qu'il arrive quelque chose à l'un d'entre nous. »* D'autant que les diverses enquêtes menées pour identifier et interpeller les auteurs des tags et dégradations n'ont pas abouti à ce jour. *« On ressent tous de la frustration*, souligne pour sa part Romain. *Ces délinquants ont failli détruire mon couple, m'ont obligé à être muté, sont venus jusque chez moi, mais ils sont toujours dehors. »* Son épouse reste marquée: *« Elle vit claquemurée. Dès qu'elle voit une personne bizarre dans la rue, elle m'appelle. Et puis elle ne veut plus monter dans la voiture qui a été dégradée »*, ajoute son conjoint.

"CES DÉLINQUANTS ONT FAILLI DÉTRUIRE MON COUPLE, M'ONT OBLIGÉ À ÊTRE MUTÉ, SONT VENUS JUSQUE CHEZ MOI, MAIS ILS SONT TOUJOURS DEHORS."

Les émeutes qui éclatent partout en France après la mort de Nahel, fin juin et début juillet dernier, ravivent la psychose des fonctionnaires. Les médias, submergés par l'intensité des violences et leur multiplicité, n'ont pas le temps de vérifier et traiter l'ensemble des informations qui circulent. Parmi elles, la volonté exprimée par des émeutiers de s'en prendre aux policiers, personnellement, en dehors de leurs heures de service. Et aussi aux maires, bien sûr: Stéphanie Von Euw, par exemple, la maire de Pontoise (Val-d'Oise), en fait les frais, tout comme Vincent Jeanbrun, maire de L'Haÿ-les-Roses (Val-de-Marne), dont la maison est attaquée alors que sa femme et ses enfants s'y trouvent. Les menaces se font sur un autre terrain. Sur les boucles WhatsApp de policiers, les messages sont alarmants. Certains disent avoir été suivis jusque chez eux. À Vénissieux, près de Lyon, un homme est interpellé alors qu'il note les plaques d'immatriculation des véhicules personnels garés sur le parking du commissariat.

Poursuivie avec ses deux enfants à l'arrière de la voiture

Mais c'est en région parisienne que la situation est la plus tendue. Des voyous de la cité Alexandre-Dumas, à Villejuif (Val-de-Marne), profitent du chaos ambiant pour s'en prendre à une résidence à proximité dans laquelle sont logés de nombreux policiers et leur famille. Des tags très explicites apparaissent sur les murs de la résidence. Une nuit, des policiers de retour de service aperçoivent des individus tentant de pénétrer dans le parking, *« sans doute pour incendier des voitures, ce qui aurait pu mettre le feu à toute la résidence »*, glisse une source locale. Les jours suivants, les policiers résidents décident de se relayer pour monter la garde et éviter que l'histoire se répète. Plusieurs feront, par ailleurs, état de barrage filtrant dans le même secteur pour permettre aux voyous de les attaquer entre chez eux et le commissariat.

Au même moment, dimanche 2 juillet, à Villeparisis (Seine-et-Marne), une policière de 29 ans roule en plein après-midi dans son véhicule personnel, avec ses deux enfants de 6 et 8 ans à l'arrière, lorsqu'une voiture tente de lui barrer la route. *« Je sais que tu es de la police! »*, lui lance le conducteur à plusieurs reprises. Elle parvient à s'échapper et à se réfugier chez des proches. Éprouvée par les émeutes, terrorisée par cet épisode, elle se barricade chez elle et refuse d'en sortir durant plusieurs jours. Elle tombe en dépression, incapable de reprendre le travail. Incapable aussi de comprendre la décision du parquet de Meaux, qui classera l'affaire sans suite parce qu'*« aucune infraction pénale n'a pu être démontrée, pas davantage la connaissance de la qualité professionnelle de la plaignante par l'autre protagoniste »*.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, la jeune femme n'a toujours pas repris son poste. Examinée par un médecin, qui lui a diagnostiqué un choc posttraumatique lié aux émeutes et à cet incident, elle affirme ne plus vouloir travailler sur la voie publique. *« Désormais, les forces de l'ordre sont prises pour cibles hors service. Nous sommes obligés de changer nos habitudes*, explique-t-elle, *de faire attention de ne pas être suivis hors du boulot, de faire attention au quotidien à nos enfants et nos conjoints. Nous ne sommes plus en sécurité dans nos domiciles ou dans notre environnement privé.* [...] *Beaucoup de collègues sont en burn-out, veulent changer de métier, de vie, tout simplement. »* ●

Le malaise de l'institution policière devrait être un sujet d'inquiétude pour le président et son ministre de l'Intérieur.

La constante macabre

Chaque année, plus de quarante policiers et gendarmes décident de mettre fin à leurs jours. En juin 2022, *Valeurs actuelles* alertait sur un drame que l'État régalien peine à prendre en compte.

Par Antoine Boitel

Depuis le 1er janvier, 30 policiers nationaux et 10 gendarmes se sont suicidés. Entre le 15 mai et le 1er juin, ce sont 6 policiers et 3 gendarmes qui ont fait ce choix dramatique.

« De toute façon, ce sera une année noire, c'est clair », soupire le président de l'association Peps – Policiers en détresse, Yohann Dechaine. Le fondateur de cette organisation de policiers bénévoles qui assistent leurs collègues au quotidien connaît trop bien le chiffre fatidique qui hante les couloirs de Beauvau depuis vingt-cinq ans: 45 suicides par an en moyenne au sein de la Police nationale, soit un taux de suicide supérieur de 41 % à celui de la population active en France, selon les associations.

Les bénévoles de Peps – Policiers en détresse, qui répondent depuis trois ans inlassablement au téléphone pour tenter de désamorcer des crises suicidaires et diriger les fonctionnaires en détresse vers une prise en charge appropriée, se sont fixé pour objectif d'infléchir cette moyenne en proposant des solutions au ministère de l'Intérieur. Mais pour ce faire, il convient déjà de dresser quelques constats et qu'ils soient entendus au plus haut niveau.

Les associations de policiers en colère, nées dans l'urgence et la contestation à la fin de l'année 2016, ont disparu petit à petit et les syndicats majoritaires ont repris le terrain médiatique. Mais certains groupes continuent à fustiger les travers de l'administration pour attirer l'attention du public sur la détresse des "collègues" ou des "frérots". C'est notamment le cas de l'Union des policiers nationaux indépendants (UPNI) dont le porte-parole, Jean-Pierre Colombies, ancien commandant de police, est connu pour ne pas mâcher ses mots: *« Ce chiffre de 30 morts est très marquant et il n'annonce rien de bon, évidemment. Mais cette institution est malade et cela fait longtemps. L'administration nous parle de numéros verts… Ce ne sont pas ces dispositifs cosmétiques qui vont arranger les choses. Il y a un déni de la crise relationnelle, à l'intérieur de la police et à l'extérieur. Ce gouvernement se complaît dans la fracture et utilise ensuite les forces de sécurité comme outil de régulation sociale. Par ailleurs, au sein même de la Police nationale, on a instauré l'individualisme alors que le métier était, par essence, collectif. On a mis en place les primes de rendement pour les chefs de service et certains sont devenus des chasseurs de primes.*

LUDOVIC MARIN/EPA/MAXPPP

FRÉDÉRIC VEAUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA POLICE NATIONALE. 26 PSYCHOLOGUES ONT ÉTÉ RECRUTÉS POUR RENFORCER LES ÉQUIPES DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE.

YOAN VALAT/EPA/MAXPPP

La convivialité, les pots, les rencontres sportives, on a cassé la convivialité à l'intérieur des services et, à présent, on voudrait en remettre? Mais qu'on cesse déjà de promouvoir les comportements déviants dans la hiérarchie! », s'exclame l'ancien officier.

Les centres de récupération boudés par l'administration

Cédric Vladimir, délégué national de la Fédération professionnelle indépendante de la police (FPIP, syndicat minoritaire), a lui aussi émergé en tant que figure militante au cours de la mobilisation des policiers en colère. Dans son travail de policier de terrain, il a été confronté à des interventions violentes et a connu le stress post-traumatique. Alors, pour ses collègues, il a développé une solution qu'il a proposée au ministère de l'Intérieur, en 2018: des centres de récupération post-intervention où les policiers pourraient décompresser entre collègues après une intervention difficile ou une blessure.

Sur le site Internet Asso-resilience-police.fr, on peut lire : « *Ces centres se trouvant en province, dans des espaces naturels préservés et isolés* [ils], *auront vocation à accueillir, le temps d'un séjour, nos collègues policiers, mais aussi nos camarades militaires et pompiers à la recherche d'un retour au calme opérationnel.* »

Dans un premier temps, Cédric Vladimir a été écouté grâce à l'entremise des syndicats majoritaires, mais lorsqu'il s'est montré critique sur la politique d'action sociale de la Police nationale, les portes se sont brutalement fermées.

Au téléphone, le policier militant ne décolère pas: « *Nous sommes en train de payer quinze ans de corruption de l'action sociale de la police. Pourtant, les responsables sont mis en examen. On parle de piscines pour l'action sociale de la police qui n'ont jamais été construites, mais qui ont été payées, ou de gens qui jouaient au PMU les cagnottes destinées aux collègues blessés.* »

La détermination et le franc-parler de Cédric Vladimir en ont fait une figure incontournable de la contestation policière, notamment au sein de son association Hors service: « *Souvent, ce ne sont pas les gros trucs qui font que ça déborde, c'est plutôt la répétition des événements du quotidien. Par exemple, un collègue en souffrance m'a expliqué que, lors d'une intervention à un carrefour, un enfant avait été renversé par un véhicule. Le pronostic vital était engagé. À cette violence-là s'est ajoutée pour lui la* →

Hier rares, les manifestations de policiers, syndiqués ou non, sont de plus en plus fréquentes.

NICOLAS TAVERNIER/REA

colère des riverains, qui avaient alerté plusieurs fois la Mairie au sujet de ce croisement. Les gens qui étaient là se sont lâchés sur le fonctionnaire. Et c'est ça qu'il a ruminé ensuite. Chaque événement s'ajoute sans que le collègue s'en rende compte. Mais le cerveau retient tout et, à la fin, on pète les plombs. Il faut un espace pour vider ce trop-plein. J'ai proposé cette solution [des centres de récupération post-intervention, NDLR] *pour que les gars se mettent au vert. La France met des fermes éducatives à disposition des délinquants en fin de peine pour qu'ils retrouvent le chemin du travail, mais pour les policiers, il n'y a presque rien. »*

Des solutions, mais "pas de baguette magique"

Cédric Vladimir précise encore, amer: *« Je suis très critique des numéros verts mis en place par l'administration. Le collègue suicidaire, le seul numéro qu'il va appeler, c'est le 17, pour dire l'endroit où on va le retrouver quand il se sera tué. Il appelle le commissariat ou la gendarmerie pour que ce ne soient pas ses proches qui le décrochent ou qui ramassent les morceaux. »*

Le ministère de l'Intérieur a en effet mis en place des numéros verts d'écoute pour les fonctionnaires en détresse, ainsi qu'un réseau de "sentinelles" pour déceler le mal-être. Ce modèle est calqué sur celui que les policiers bénévoles ont développé au sein des associations Peps–Policiers en détresse et Assopol, une alternative à la médecine professionnelle, qui peut rebuter le fonctionnaire.

LE SERVICE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE OPÉRATIONNEL DE LA POLICE A ENREGISTRÉ 9 980 SOLLICITATIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2021.

En 2021, alors qu'elle était secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, Marlène Schiappa s'était émue du sort des policiers et elle avait voulu piloter personnellement une table ronde du Beauvau de la sécurité sur le suicide. Malheureusement, ainsi que nous l'avaient rapporté des policiers associatifs, elle n'avait pas donné suite aux propositions apportées par les bénévoles. Il a fallu attendre février 2022 pour que le directeur général de la Police nationale (DGPN), Frédéric Veaux, prenne l'affaire en main, pressé par un mois de janvier 2022 meurtrier qui avait vu 12 fonctionnaires de police se suicider. Un protocole a été signé avec deux associations et l'espoir était permis: des demandes budgétaires ont été formulées pour mettre en place des dispositifs novateurs.

Le DGPN a annoncé sa volonté de former près de 2 000 sentinelles en 2022. Par ailleurs, 26 psychologues ont été recrutés pour venir grossir les rangs du service de soutien psychologique opérationnel de la police (SSPO) déjà

Une tentative de meurtre sur des policiers célébrée sur les murs d'une université parisienne.

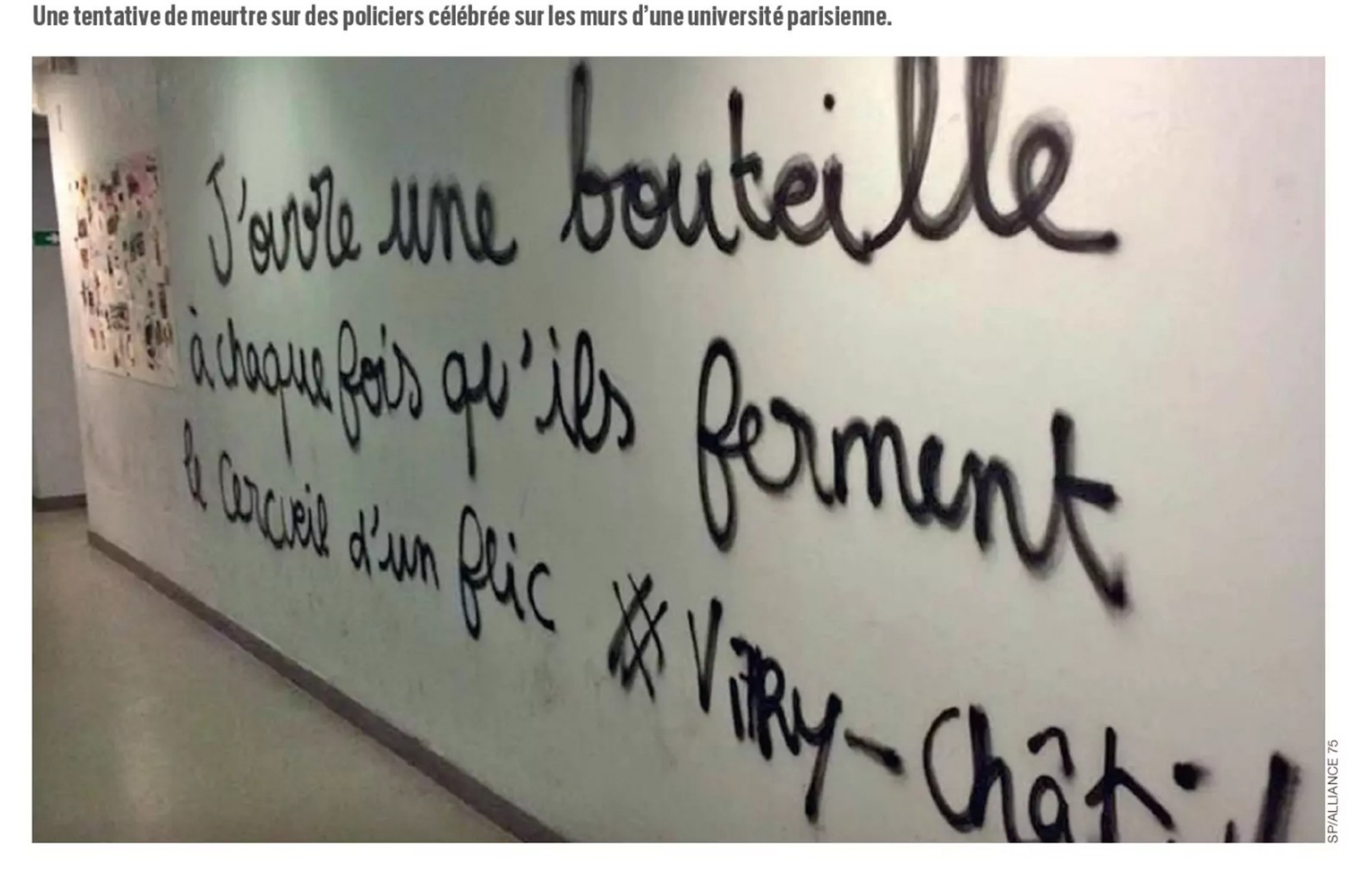

SP/ALLIANCE 75

fort d'une centaine de personnes, soit un psychologue pour 1400 policiers.

Après cette rencontre fructueuse avec le DGPN en début d'année 2022, Peps – Policiers en détresse nous disait avoir fait part à la direction d'une attente des policiers: de l'espoir et pas seulement des psychologues. Surtout, les bénévoles voulaient *« changer de route pour changer de destination »*: toujours cette moyenne de 45 morts par an à infléchir.

Parmi les propositions, plusieurs protocoles venus de l'étranger sont actuellement à l'étude: le 6C, développé par Israël et Icover, une adaptation par l'armée américaine du même système, mais spécialement conçue pour les forces de secours.

L'objectif est ici de lutter contre les effets à long terme d'une intervention difficile en cassant l'effet de sidération ressenti par l'opérateur sous le choc. Mais, comme le disent les associatifs aussi bien que le formateur Icover Nicolas Schalk, que nous avons interrogés: *« Il n'y a pas de baguette magique »* ni de solution à court terme. Quelle que soit la direction que choisira Beauvau pour endiguer le suicide au sein des forces, cela prendra plusieurs années.

Les exemples belge et canadien à l'étude

Le policier Cyril Cros, de l'association Assopol, déplore: *« On parle des suicides, mais il ne faut pas oublier le mal-être des collègues en arrêt ou en burn-out avec des pensées suicidaires, ni les tentatives qui ne sont pas comptabilisées. Le SSPO a eu 9980 sollicitations au cours de l'année 2021. Ils font un excellent travail, mais les psychologues du ministère sont débordés. C'est pour ça que nous faisons du bénévolat, sans nous prendre pour des psys non plus… Si on sauve une vie, c'est déjà ça. Simples pairs aidants ou pros de la santé, tous nos réseaux sont complémentaires. »*

Le président de Peps – Policiers en détresse, Yohann Dechaine, plaide quant à lui pour que les psychologues des commissariats puissent devenir proactifs: *« En Belgique, les psys vont au-devant des collègues, parce que le policier, par définition, ne parle pas et le syndrome de stress post-traumatique va encore plus lui couper la parole. Il faut que le collègue puisse parler tout de suite, mais les délais d'attente actuels en France sont beaucoup trop longs. Donc, il faut changer de stratégie. La preuve, c'est que la moyenne annuelle ne baisse pas. À Montréal, en vingt ans, les suicides ont baissé de 79 % avec le projet Ensemble pour la vie, ils ont vingt ans d'avance sur nous. »*

Le ministère a reçu des associations, le 3 juin, et a promis un rendez-vous à la rentrée pour mettre en place de nouveaux dispositifs. Yohann Dechaine garde bon espoir: *« Nous n'éradiquerons pas le phénomène, mais l'administration est très à l'écoute des propositions de retour progressif au travail après un arrêt ou une intervention difficile. Les lignes sont en train de bouger. »* ●

La Justice au banc des accusées

C'est vers elle que tous les regards se tournent. La Justice, cette vieille dame éminemment respectable et que seuls les honnêtes citoyens respectent encore, bien qu'ils la soupçonnent d'être dure avec eux et faible avec les délinquants. L'accusation, du reste, se tient. Fortement marquée par la culture de l'excuse propre à la gauche, la Justice s'est trop souvent signalée, depuis quarante ans, par un certain tropisme pour le fauteur de troubles. Trop de voyous arrêtés et immédiatement relâchés. Trop de condamnations symboliques. Trop de manifestations corporatistes. La mansuétude pour les uns, le rire féroce du « mur des cons » pour les autres. La Justice se défend, invoque le manque de moyens – ce qui est vrai – ou le manque de places de prison, ce qui est vrai aussi, sans parvenir à convaincre véritablement. Plus que de réformes, la Justice, comme le pays lui-même, a surtout besoin d'une révolution des mentalités.

S. BOIVIN/NURPHOTO VIA AFP

Des avocats manifestent sous les fenêtres du Ministère, place Vendôme. Une profession en plein malaise.

Béatrice Brugère, secrétaire générale du syndicat Unité Magistrats FO. Un regard lucide.

La justice doit-elle déclarer la guerre au crime ?

Instrument au service de la paix civile, la Justice ne saura faire face à une criminalité en pleine mutation et en pleine expansion, sans un réarmement à la fois matériel et conceptuel. Un acte politique qui décidera une refondation spirituelle, intellectuelle, organisationnelle de cette institution garante et protectrice de nos libertés.

Par Béatrice Brugère

Au moment où le lexique guerrier semble envahir tout notre univers mental et politique, depuis la guerre au terrorisme ou la guerre au Coronavirus, jusqu'au réarmement académique, scientifique, industriel et civique, prôné par le Président de la République lors de sa conférence du 16 janvier 2024, la justice s'est-elle mise en ordre de bataille pour faire face à une criminalité en hausse ? Au-delà des discours, sommes-nous prêts à agir contre les nouvelles menaces dont la criminalité est souvent la composante matricielle ?

A-t-on une idée précise de ces ennemis contre qui il faudrait se défendre ou mener le combat ? La justice et les forces de l'ordre sont-elles armées juridiquement, physiquement, moralement et matériellement pour contrer ces attaques et éviter la surprise et peut-être la défaite ? Notre société a été bercée aux discours de paix perpétuelle et des droits individuels de l'homme depuis un demi-siècle et ne semble pas être préparée culturellement à ce changement de paradigme. C'est l'étonnement, la sidération, l'incompréhension et parfois la colère qui dominent à chaque attaque criminelle de haute ampleur terroriste ou cyber. Devant la hausse vertigineuse de la criminalité quotidienne ce sont toujours les mêmes débats et constats d'impuissance. Toutes les digues semblent se fissurer. Une société du commentaire stérile doit laisser place au réveil des consciences et au réarmement intellectuel.

Les réponses législatives ou les annonces gouvernementales, loin d'infléchir ce constat alarmant, maintiennent au contraire la société dans un discours de peur et de menaces permanentes qui la tétanise, comme l'analysait Michel Maffesoli dans *« Le temps des peurs »* (Cerf, 2023). La hausse des moyens et des budgets de la Justice, si elle est indispensable, ne sera efficace qu'accompagnée d'un changement de vision et d'une rupture stratégique mais aussi d'une volonté réelle et ferme de faire face. Il s'agit d'évaluer nos actions avant toute réforme.

LE MOUVEMENT PERPÉTUEL N'EST PAS LE SIGNE DE L'EFFICACITÉ MAIS AU CONTRAIRE CELUI DE L'INEFFICACITÉ DES ACTEURS, DES LOIS, DES POLITIQUES.

Le mouvement perpétuel n'est pas le signe de l'efficacité mais au contraire celui de l'inefficacité des acteurs, des lois, des politiques qu'il faudrait alors sans cesse modifier. La stratégie s'inscrit seulement dans le temps long et stable de la réflexion et de l'action.

Certes le crime est d'abord une histoire individuelle d'hommes et de femmes, ancrés sur des territoires dans le contexte politique et socio-économique d'un pays. Il n'est pas abstrait ou froid comme un chiffre ou une statistique, il est multidimensionnel, vivant et mortifère. Autant de variables et de

PATRICK IAFRATE

variations qui nous obligent à analyser la criminalité de manière concrète dans un environnement précis en relation avec l'état de nos institutions judiciaires et policières, elles-mêmes complexes, fragilisées et en mutation constante. Il faut également prendre en compte l'état culturel d'une société et des tensions qui la traversent. Notre société a changé de visage, il suffit de parcourir le dernier livre de Fourquet et Cassely *« La France sous nos yeux »* (Seuil, 2021) pour comprendre la métamorphose en profondeur et la déconnexion entre le terrain et certaines postures de nos élites. Les nouvelles menaces à la fois locales et globales sont aussi liées à la mondialisation et l'ouverture de nos sociétés mais également à de nouveaux territoires criminels physiques ou numériques évoluant dans un environnement géopolitique instable et en proie aux conflits. Les champs de bataille n'ont de cesse de se multiplier jusqu'à celui de la volonté de contrôler nos corps et nos cerveaux.

La Justice à ce titre doit nous protéger et garantir nos libertés. Dans ce contexte global instable qui signe le retour des conflits de haute intensité, des guerres, du terrorisme, de la volonté de s'approprier les airs, l'espace, les mers et les richesses des sous-sols, le domaine de la criminalité n'a cessé de s'étendre et de se transformer sous nos yeux à une vitesse vertigineuse.

L'analyse criminelle ne peut se réduire à de la psychologie sociétale

La grande criminalité est un adversaire à considérer au sérieux qui nous prend de court, il en va de la stabilité institutionnelle, économique, sociale et juridique d'un pays et dépasse largement les analyses individuelles de faits divers ou de tensions politiques. Par exemple, l'analyse criminelle des émeutes du mois de juin entraînant une masse de violences et de crimes ne peut se réduire à des éléments de psychologie sociétale, comme l'absence de référent paternel ou l'oisiveté faute de scolarité pour une génération d'élèves, mais relève également des techniques d'ingénierie sociales bien connues et d'un appel à la violence. En effet, une commission d'enquête du Sénat lancée le 27 juin 2023 sur les émeutes a auditionné le 16 novembre 2023 à huis clos les responsables juridiques des GAFAM (X ex-Twitter, Facebook, Instagram, Whatsapp, Tik Tok et Snapchat) sur leur influence, potentiellement délétère, sur des comportements de masse.

L'information et sa maîtrise ou sa manipulation deviennent l'enjeu stratégique par excellence de la guerre entre les États mais également entre les organisations criminelles interna- →

tionales et les institutions régaliennes. L'Intelligence artificielle est désormais à ce titre un acteur à part entière avec qui il convient de composer en urgence au risque de devenir obsolescents dans nos modes de connaissances et de reconnaissance de la réalité.

La criminalité la plus dangereuse n'est pas forcément la plus visible

La maîtrise de la criminalité doit s'analyser dans un environnement précis et dans un rapport de force permanent. La sécurité est devenue dans nos sociétés démocratiques contemporaines une exigence importante et même un droit fondamental depuis la loi du 21 janvier 1995. Rappelons-en ici l'article premier : « La sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. L'État a le devoir d'assurer la sécurité en veillant, sur l'ensemble du territoire de la République, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre publics, à la protection des personnes et des biens. » Pour autant, au- delà des polémiques sur l'analyse politique de la situation, c'est bien la réalité des chiffres et de l'opinion publique qu'il faut déjà prendre en compte. Notre société moderne bien que possédant des outils technologiques performants semble inversement s'enfoncer dans une pente régressive face au crime et aux violences au point que les termes d'ensauvagement, de barbarie voire de *« décivilisation »*, concept du sociologue Norbert Élias, envahissent le lexique des débats publics.

La police comme la justice semblent même au banc des accusés devant leur échec patent à contenir et punir les crimes et ce malgré les nombreuses réformes législatives, plans d'action, réorganisation des services, annonces permanentes et une communication sur le réarmement ou l'action des services. Il faut des résultats visibles ! Or la criminalité la plus dangereuse n'est pas

AFP

Saisie de drogue par un équipage de la Marine nationale. Les organisations criminelles disposent de moyens parfois supérieurs aux forces des pays qui les combattent.

toujours visible, elle nécessite des investigations en profondeur par des services spécialisés, mis à mal par la réforme de la Police Nationale. Les juges d'instruction ne sont pas assez nombreux pour mener efficacement ces enquêtes.

Sommes-nous alors réellement assis au bord du précipice ou à la veille d'un chaos généralisé au sein de notre société en compagnie des sourds et des aveugles et non des voyants qui nous éclairent sur le monde ? L'État est-il dépassé et impuissant devant la criminalité organisée et massive que plus rien ne semble enrayer ?

Une commission d'enquête en cours au Sénat depuis novembre 2023 sur le narcotrafic et le narco banditisme révèle toute la force de frappe économique et financière des réseaux criminels polyvalents en produits et en logistique. L'ampleur de son extension exponentielle sur le territoire y compris dans les zones rurales génère une violence inouïe sans parler des règlements de compte au sein des clans (49 morts à Marseille en 2023) et des violences connexes avec usage d'armes lourdes. Ils bénéficient d'une économie circulaire, d'une capacité logistique dotée de laboratoires et de lieux de stockage, d'un recrutement de main d'œuvre inépuisable notamment chez les mineurs. Ces organisations criminelles sont ultra-sophistiquées et utilisent les réseaux sociaux comme l'illustre l'affaire " Encrochat ", révélant des télécommunications cryptées comportant plus de 115 millions de messageries sur un trafic international de produits stupéfiants, armes et crimes divers. Elles se dotent de moyens de blanchiment et génèrent une dégradation du tissu social au moyen de la corruption, des menaces, enlèvements et séquestrations notamment sur les zones portuaires et aéroportuaires. Ces activités criminelles sont souvent poursuivies en détention grâce à la téléphonie ou la corruption. Une telle puissance, agilité et croissance de ces organisations nous obligent à interroger nos outils juridiques, nos organisations, nos moyens humains et techniques, nos méthodes, l'utilisation du renseignement territorial mais aussi nos stratégies d'enquêtes, la sécurité juridique des procédures et la pertinence de nos réponses pénales. Il est urgent de reconsidérer le trafic de stupéfiants dans ses nouvelles formes quasi-militaires avec armes lourdes et organisation hiérarchisée pour lutter efficacement à leur encontre. À défaut les saisies spectaculaires ou les fermetures de points de deal n'auront aucun impact réel sur le long terme si ce n'est de satisfaire une communication politique de circonstance.

LA FRANCE FAIT PARTIE DES PAYS PARTICULIÈREMENT PRISÉS POUR LE TRAFIC DE PRODUITS STUPÉFIANTS.

À cet égard, les criminels qui gèrent ces réseaux étudient les pays dans lesquels le risque pénal est moindre, pour s'y implanter et y développer leurs " activités ". La France fait d'ailleurs partie des pays particulièrement " prisés " pour le trafic de produits stupéfiants, ce qui est révélateur de ce que pensent les trafiquants de notre système pénal.

Augmenter les capteurs de terrain

Les défis pour la justice sont multiples : augmenter les capteurs de terrain, cartographier les criminels, les trafics et les produits, améliorer le traitement tactique de l'information et l'analyse criminelle mais aussi renverser les rapports de force locaux et nationaux pour contrer les guerres de territoires entre trafiquants, intensifier nos capacités pour infiltrer en cyber et en humain, lutter contre cette économie parallèle. Il s'agit donc d'acquérir une analyse globale pour relier tous ces faits et les comprendre à hauteur du risque de basculement et de perte de contrôle de territoires aux mains d'organisations quasi mafieuses. Qu'est-il alors permis de comprendre, de faire et d'espérer ?

Comprendre le monde qui vient passe par une clarification idéologique et l'abandon de toute pensée magique. Au-delà des commentaires ou des informations en continu sur des crimes sordides en tout genre, comment comprendre la réalité du spectre des violences qui semblent ressurgir de toute part et éviter la dichotomie entre les tenants du *« sentiment d'insécurité »* et les tenants d'une affirmation de *« l'ensauvagement »*, les deux d'ailleurs ne se contredisant pas →

Mineurs isolés, dans un square parisien. Casse-tête pour la justice, leur nombre a considérablement augmenté ces dernières années.

MARTA NASCIMENTO/REA

nécessairement puisque le sentiment d'insécurité est la traduction d'une peur conséquence d'un climat de violence ? Est-on dans une époque régressive par rapport au processus de civilisation moderne de nos sociétés occidentales tel que décrit par Norbert Élias ?

Michel Maffesoli explique quant à lui que *« le temps des tribus »*, titre d'un de ses ouvrages (La Table ronde, 2019) est de retour, avec des formes archaïques de violence caractérisant le passage de l'époque moderne à la post modernité et mettant fin à l'individualisme de nos sociétés modernes.

Les dernières statistiques publiées par le ministère de l'Intérieur semblent confirmer cette analyse tant les chiffres des crimes violents, homicides ou viols et violences gratuites sont élevés.

On ne retiendra pas moins de 1000 agressions par jour et la plupart des indicateurs conjoncturels des crimes et délits ont enregistré des hausses significatives. En décembre 2023, les violences volontaires, les agressions sexuelles et le nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants et les escroqueries se situaient à des niveaux bien supérieurs à ceux d'avant le premier confinement de 2020.

Il y a de nombreuses violences " gratuites " commises par des auteurs de plus en plus jeunes et également une augmentation importante des homicides selon le criminologue Alain Bauer. Cette hausse était de 57 % pour les homicides en lien avec le trafic de produits stupéfiants en 2023, selon le Directeur général de la police nationale. Mais l'analyse des chiffres doit être mise en perspective sur le long terme pour comprendre l'évolution de la violence et de la criminalité dans notre société qui s'inscrit dans une courbe ascendante puisque la hausse de 2023 doit s'ajouter à celle de 2022 où déjà les statistiques étaient en forte hausse. Si la violence est inévitable dans toute société humaine, on peut constater un changement d'échelle et de quantité qui accrédite un processus de *« décivilisation »*, dont l'augmentation des violences sexuelles sur les mineurs et les personnes âgées sont symptomatiques.

Devant cette hausse constante, deux questions : que fait la justice et est-elle efficace pour sanctionner et prévenir cette criminalité ? Ces interrogations sont d'autant plus légitimes que les réformes sont incessantes et les lois nombreuses à chaque fait divers. La justice a pour mission de pacifier et de prévenir ou punir le crime et toute forme de violence. Sa mission est centrale pour maintenir la société et assurer les promesses de l'État et du contrat social. On ne peut plus se contenter de commenter ou de promettre. Les enjeux sont multiples et pour y répondre il faut comprendre les ressorts à l'œuvre et questionner nos méthodes et nos choix.

Comment en est-on arrivé à ne plus pouvoir traiter les procédures tant du côté police que du côté justice ? Le Directeur général de la police nationale a révélé la teneur en fin d'année 2023 d'un rapport de l'inspection de l'administra-

Les pièces et documents d'un procès. La complexité administrative et technique retarde parfois considérablement la mécanique judiciaire.

tion resté longtemps confidentiel faisant état d'un stock de procédures de police atteignant 2,7 millions de dossiers anciens en 2022 non traités, pour 3,5 millions de nouvelles procédures enregistrées au cours de la même année.

Des lois répressives mais une application des peines inadaptée

Nous sommes dans un état de saturation de la chaîne pénale où ni les services de police ni les effectifs judiciaires n'arrivent à traiter et juger dans des délais raisonnables les délits et crimes commis. Cette situation ne cesse de s'aggraver malgré des réformes permanentes et une augmentation des moyens. Cette saturation entretient un sentiment de laxisme. Or les causes de cet échec sont connues mais non résolues. Pourtant la situation actuelle qui n'est pas nouvelle était prévisible faute de changement radical de politique. La question n'est plus tant d'opposer la justice et la police ou de cibler des comportements dits laxistes mais de comprendre comment notre arsenal législatif souvent inadapté et prolifique contribue par sa complexité et parfois son idéologie, à cet état. Nous sommes en permanence dans des injonctions contradictoires en termes de politique pénale avec des lois de plus en plus répressives et une application des peines inadaptée à la réalité criminelle. De plus une réforme organisationnelle en profondeur permettrait de rendre la justice plus réactive et en phase avec ces nouvelles formes de criminalité.

Parmi les maux dont souffre la justice, la complexité de la procédure pénale et l'insécurité juridique qui en découle ont pour effet de fragiliser son action et de décourager les acteurs de terrain notamment les officiers de police judiciaire qui connaissent une grave crise des vocations.

Les différentes réformes pénales de ces dernières années ont contribué à vider de sens les peines prononcées, d'une part en créant un quasi- droit à l'aménagement de peine et d'autre part en faisant de la peine de prison une peine de dernier recours. Pourtant malgré ces législations, les prisons n'ont jamais été aussi pleines et la criminalité aussi forte. Il convient donc de remettre en question nos politiques devant ces échecs. D'autres pays européens ont fait des choix différents avec des résultats probants en punissant plus rapidement et sans tabou sur l'incarcération. Les Pays-Bas, par exemple, ont commencé à vider leurs prisons en mettant en place une politique pénale consistant à réprimer dès les premiers faits par de très courtes peines d'emprisonnement. En France la sanction est trop tardive dans le parcours de délinquance notamment pour les mineurs, ce qui entraîne par la suite des incarcérations plus longues pour les récidivistes et la saturation de nos prisons. La décision du ministre de la justice de construire des places de prison supplémentaires ne suffira pas à enrayer la surpopulation sans changement radical de politique pénale.

AFP

EN FRANCE LA SANCTION EST TROP TARDIVE DANS LE PARCOURS DE DÉLINQUANCE, CE QUI ENTRAÎNE PAR LA SUITE DES INCARCÉRATIONS PLUS LONGUES POUR LES RÉCIDIVISTES.

À cela s'ajoute une immigration irrégulière massive et incontrôlée, représentant une part non négligeable de la délinquance notamment des mineurs. À titre d'exemple le projet de loi portant sur l'immigration précisait que *« la part des ressortissants étrangers dans la délinquance représente (...) plus du double de leur représentation dans la population, situation qui s'est dégradée au cours des dernières années, particulièrement dans les grandes villes »*.

La réponse ne peut être que politique pour mettre en place une protection efficace des frontières et une législation adaptée aux nouvelles formes de délinquance. Le réarmement judiciaire devra passer par un changement en profondeur de notre modèle et de nos institutions. Pour cela, il faudra bâtir au milieu des obstacles et des ruines, les murs porteurs de notre justice, refonder nos organisations, nos valeurs pour retrouver nos idéaux et assurer la paix civile. ●

Ouvrage à paraître prochainement : "Justice : la colère qui monte." (Éditions de l'Observatoire).

L'ancien magistrat Georges Fenech déplore une justice orientée, qui, en exonérant toujours plus les délinquants, participe à l'ensauvagement de la société.

Inaction de la magistrature : *"Non-assistance à France en danger"*

Face à la violence qui ne cesse de monter, l'institution judiciaire et les politiques ont des comptes à rendre, exposait le magistrat Georges Fenech, en septembre 2023. ***Entretien.***

Propos recueillis par Anne-Laure Debaecker

Je nous accuse d'impuissance et de non-assistance à civilisation en danger. Je nous accuse, juges et politiques, d'impuissance coupable. **Ce constat cinglant ouvre le nouvel ouvrage de Georges Fenech, *l'Ensauvagement de la France*. L'ancien magistrat et député honoraire, consultant sur CNews, y donne un verdict sans appel: *« Si nous en sommes aujourd'hui à un tel degré de violence et d'impunité, c'est parce que notre justice est tombée sous la coupe de juges et magistrats idéologues et militants. La séparation des pouvoirs n'est plus effective et, désormais, le coupable est considéré comme une victime à dédouaner. »* Achevée juste avant les émeutes, cette analyse dont la pertinence est renforcée par la double expérience de magistrat et de député de Georges Fenech donne des indications précieuses sur les origines de l'insécurité qui sévit.**

Émeutes de juin, meurtres au couteau, viol barbare à Cherbourg : l'insécurité fait de plus en plus les gros titres de l'actualité. Comment expliquez-vous cette explosion de la violence?

La flambée de violence et de criminalité qui ravage de plus en plus notre pays, au point que l'ensauvagement ne soit plus un gros mot, est principalement due au dévoiement idéologique d'une frange de la magistrature. C'est le cœur de mon livre. Des juges militants remplissent en effet leurs missions sous le prisme d'une idéologie permissive, avec une culture de l'excuse que l'on dénonce souvent à juste titre, qui engendre une réelle impunité de la délinquance. Les tribunaux manquent de fermeté, les peines sont souvent inexécutées et la réponse pénale devient insuffisante. Ainsi, on se retrouve confrontés à des criminels récidivistes, à des délinquants qui s'approprient des bouts de notre territoire, estimant que la police n'a rien à y faire.

Ayant eu au cours de ma carrière les deux casquettes de magistrat et de député, j'ai pu constater ce qui se passait des deux côtés de l'échiquier. J'ai été frappé de voir à quel point les hommes politiques ont été tétanisés par cette justice conquérante, au point de ne pas faire aboutir des réformes salutaires pour lutter contre la délinquance, tant ils craignaient cette magistrature politisée. J'ai vraiment touché du doigt cette réalité-là, lorsque j'étais parlementaire, avec une justice prête à en découdre avec les hommes politiques qui se mettraient en travers de son chemin.

"C'EST LA RÉALISATION DE LA PROPHÉTIE DE FRANÇOIS MITTERRAND : 'LES JUGES ONT TUÉ LA MONARCHIE, ILS TUERONT LA RÉPUBLIQUE.'"

On a ainsi vu, depuis les années 1980-1990 et encore aujourd'hui, un certain nombre d'hommes politiques mis en examen et contraints de démissionner du gouvernement. On a vu des magistrats appeler publiquement à faire battre aux élections tel ou tel candidat. Le tout relayé par des médias acquis à leur cause. C'est finalement la réalisation de la prophétie de François Mitterrand, lorsqu'il était garde des Sceaux, à laquelle on assiste : *« Les juges ont tué la monarchie, ils tueront la République. »*

Vous refusez l'argument selon lequel toutes les émeutes et les violences seraient l'expression

DOMINE JEROME/ABACA

contemporaine d'une nouvelle lutte des classes. Pourquoi?
Parce que les criminels ne sont pas une classe sociale. Et que ça n'est pas parce que l'on est dans une situation précaire qu'on doit se comporter en criminel. Ce point de vue considère que le criminel est d'abord la première victime des injustices sociales. C'est faux. De nombreuses études montrent qu'il n'y a pas de lien entre la misère et le crime. Au contraire, c'est la délinquance qui génère de la misère dans les quartiers, parce que les gens s'en vont, parce que les commerces ferment, etc. On a déversé des milliards dans les politiques de la ville, pourtant cela n'a pas fait reculer la criminalité. Cela a généré une violence exponentielle, presque même une forme d'encouragement. Je casse, on injecte de l'argent. Il n'y a donc pas de raison de se priver.

Mais dans l'optique d'une partie des magistrats, il faut excuser les violences parce qu'elles sont légitimes, dans la mesure où elles s'attaquent à un système oppressif, capitaliste. C'est complètement à côté de la réalité des choses et cela a abouti à la situation qui est la nôtre aujourd'hui. Je comprends les policiers quand ils scandent: "Le problème de la police, c'est la justice." Vous noterez d'ailleurs que ces juges incarcèrent des policiers sans états d'âme, mais qu'ils ont la main légère avec les délinquants qui s'en prennent à la police.

Comment, en cinquante ans, en est-on arrivé à une justice idéologisée et militante, qui penche plutôt du côté du coupable que du côté de la victime?
Cette doctrine de la "défense sociale nouvelle" a été importée d'Italie par le magistrat français Marc Ancel, pour être appliquée par les juges dès l'arrivée de Robert Badinter Place Vendôme, en 1981. Créée par l'avocat italien Filippo Gramatica, cette école de pensée estime que le criminel est, avant tout, la première victime. Victime d'une société injuste, discriminante, qui l'a amené à commettre des écarts avec la loi. À partir du moment où on considère le criminel comme une victime, comment le sanctionner lourdement? On se contente d'un rappel à la loi et on invoque la nécessité de le comprendre. Le pas est franchi lorsque l'on parle même de l'excuser...

C'est une doctrine qui, hélas, a été élaborée et structurée par des personnalités intellectuellement remarquables, ce qui lui confère une certaine attractivité. En 1973, la célèbre harangue *« Soyez partiaux »* du juge Oswald Baudot, prononcée devant de jeunes auditeurs qui s'apprêtaient à prendre leurs fonctions de magistrat, en est l'illustration. Elle s'achève, en effet, sur ces mots: *« Examinez toujours où sont le fort et le faible qui ne se confondent pas nécessairement avec le délinquant et sa victime. Ayez un préjugé favorable* →

Pillages à Saint-Étienne, le 1er juillet 2023. Manque de fermeté des tribunaux, inexécution des peines, absence de réformes alimentent un sentiment d'impunité parmi les délinquants et les casseurs.

REMY PERRIN/LE PROGRES/MAXPPP

pour la femme contre le mari, pour l'enfant contre le père, pour le débiteur contre le créancier, pour l'ouvrier contre le patron, pour l'écrasé contre la compagnie d'assurances de l'écraseur, pour le malade contre la Sécurité sociale, pour le voleur contre la police, pour le plaideur contre la justice. »

Ce sermon allait à l'encontre du statut du magistrat qui doit être impartial. Mais pour toute cette génération sortie des facultés de droit et du cocon familial, c'était enthousiasmant. Tout à coup, le juge se parait d'une mission rédemptrice, celle de ne plus mettre en prison, mais au contraire, d'aider tous ces égarés d'une société profondément injuste. Quand le garde des Sceaux de l'époque, Jean Lecanuet, voulut poursuivre Oswald Baudot devant les instances disciplinaires pour manquement à l'obligation de réserve et à l'impartialité, il fut confronté à une levée de boucliers des magistrats déjà acquis à la cause et dut battre en retraite. Ce fut le début du renoncement de la classe politique face à une justice conquérante. On pourrait me rétorquer que je ressasse de l'histoire ancienne, mais des générations entières de magistrats reçurent cette harangue comme catéchisme. En 2018, la juge Simone Gaboriau en faisait encore l'éloge dans la revue du Syndicat de la magistrature, *Délibérée*.

"À PARTIR DU MOMENT OÙ ON CONSIDÈRE LE CRIMINEL COMME UNE VICTIME, COMMENT LE SANCTIONNER LOURDEMENT ?"

Ce Syndicat de la magistrature a joué et joue toujours un rôle non négligeable dans la politisation et l'idéologisation de la justice…

Ce syndicat a vu le jour après les événements de Mai 68, alors que le syndicalisme n'était pas autorisé dans la justice. Il n'existait que des associations. Mais en 1972, le Conseil d'État a légitimé le syndicalisme judiciaire, qui a pu dès lors pénétrer l'institution pour faire triompher les idéaux de la défense sociale nouvelle. Très politisé, il inter-

Manifestation citoyenne, à la suite de l'appel des syndicats de policiers, à Paris, en mai 2021. "Le problème de la police, c'est la justice" : une accusation révélatrice.

OLIVIER LEJEUNE/LE PARISIEN/MAXPPP

prête la loi en fonction de son prisme idéologique, à savoir le délinquant est la première victime. Pour satisfaire cette idéologie, il n'hésite pas à s'écarter de la loi, à rentrer en conflit et à sermonner le législateur en lui disant ce que devrait être la loi.

Ce syndicat impose son idéologie non seulement dans le domaine du crime, mais aussi dans la politique gouvernementale pour lutter contre l'immigration. Il sort ainsi continuellement de son rôle pour se mêler d'un débat purement politique qui n'est pas le sien et porte atteinte à la séparation des pouvoirs. Depuis des années, il s'affranchit de ses obligations en toute impunité pour imposer une vision très rousseauiste de la délinquance, aux antipodes des attentes des Français.

L'affaire du "mur des cons" ne lui a-t-elle pas porté préjudice?

En 2013, un journaliste de France 3 prend en photo un trombinoscope affiché sur l'un des murs des locaux du Syndicat de la magistrature. Y figurent les adversaires supposés de la justice, assortis de commentaires discourtois: policiers, juges, journalistes et, bien pire, deux pères de jeunes filles assassinées, dont une par Guy Georges. Leurs torts pour ces magistrats du Syndicat de la magistrature? Avoir créé des associations de lutte contre les tueurs en série... Ainsi furent épinglés tous ceux qui étaient considérés comme des sécuritaires et qui prenaient la défense des victimes. Garde des Sceaux de l'époque, Christiane Taubira, qui avait amené dans son ministère beaucoup de membres du Syndicat de la magistrature, a botté en touche quand elle fut interrogée sur ce scandale, en saisissant le Conseil supérieur de →

"CE SYNDICAT SORT CONTINUELLEMENT DE SON RÔLE POUR SE MÊLER D'UN DÉBAT PUREMENT POLITIQUE QUI N'EST PAS LE SIEN ET PORTE ATTEINTE À LA SÉPARATION DES POUVOIRS."

la magistrature. Cette instance a refusé de rendre un avis sur le sujet. Elle n'était pas, selon elle compétente pour prendre une décision: il aurait fallu saisir l'Inspection des services judiciaires. Une erreur d'aiguillage bien pratique!

Comment expliquez-vous l'impunité et le pouvoir de ce syndicat?
Tout d'abord, ce syndicat n'est pas si minoritaire: il recueille quelque 35 % des votes lors des élections professionnelles. En outre, même les magistrats qui ne votent pas pour lui préfèrent entrer dans le moule pour préserver leur carrière. Les plus téméraires peuvent vite recevoir un retour de bâton. Ainsi, cette année, le juge Tony Skurtys s'est vu provisoirement retirer ses fonctions de président de chambre correctionnelle au tribunal de Paris, au prétexte qu'il aurait prononcé des sanctions trop fermes et peu appréciées de ses collègues du Syndicat de la magistrature.

Le pouvoir de ces juges réside dans leur capacité d'entrisme. C'est la méthode trotskiste de pénétration de l'institution. Ils ont de cette façon modelé l'École nationale de la magistrature selon leur idéologie puis, au sein des juridictions et des instances qui président aux carrières des magistrats, ils se sont réparti des postes clés. Ils obtiennent ainsi la docilité des magistrats qui veulent préserver leur avancement. Quand Robert Badinter est arrivé au pouvoir, ils ont trusté les instances disciplinaires, les commissions d'avancement, le Conseil supérieur de la magistrature. Tous ceux qui n'étaient pas dans leurs rangs en subissaient les foudres. Moi-même, je me suis retrouvé pénalisé en raison de mes prises de position en tant que président de l'APM (Association professionnelle des magistrats). En définitive, il y a eu très peu d'hommes politiques qui ont osé s'élever contre cette magistrature qui sortait de ses rails.

Comment faire pour retrouver une justice impartiale et indépendante?
Il y a actuellement une justice conquérante et des politiques qui se courbent devant elle par peur de se retrouver un jour dans son collimateur. Certains ont tenté de faire quelques réformes, mais elles ont été insuffisantes. Il serait utopique d'envisager une dissolution du Syndicat de la magistrature, comme certains le suggèrent. Dans l'idéal, et c'est toute la conclusion de mon livre, il faudrait mettre en œuvre une commission d'enquête parlementaire pour analyser ce phénomène de politisation de la justice qui représente une atteinte grave à la séparation des pouvoirs et réfléchir aux moyens de l'éradiquer.

Cela nécessiterait une volonté politique forte qui ose actionner les instances disciplinaires, notamment lorsque le magistrat ne respecte pas son statut. Car notre pays est le seul à avoir des

"LE POUVOIR DE CES JUGES RÉSIDE DANS LEUR CAPACITÉ D'ENTRISME. C'EST LA MÉTHODE TROTSKISTE DE PÉNÉTRATION DE L'INSTITUTION."

Le “mur des cons”, affiché dans les locaux du Syndicat de la magistrature en 2013. Y figurent des personnalités prenant la défense des victimes et militant pour une société plus sécuritaire, dont deux pères de jeunes filles assassinées.

DR

juges qui osent faire des déclarations politiques. En France, les magistrats de l'ordre judiciaire sont d'ailleurs les seuls à s'être affranchis de leur statut et de leur mission, contrairement aux juges administratifs ou à ceux de la Cour des comptes. Il est temps d'agir, notre démocratie est en jeu et, par voie de conséquence, la sécurité de nos concitoyens.

Dans *le Point* du jeudi 24 août, Emmanuel Macron s'est exclamé: *« Il n'y a jamais eu autant de détenus en France, alors qu'on ne me dise pas que la justice est laxiste!* [...] *On a simplifié et accéléré les procédures, avec de vrais résultats, pour une réponse pénale plus efficace et plus rapide.* » Que pensez-vous de ses propos?

Les propos du président de la République ne reflètent pas la réalité que chaque citoyen est à même de constater quotidiennement. Si la criminalité, notamment violente, est en pleine explosion, c'est bien parce que les peines sont peu ou pas dissuasives, qu'on a refusé de rétablir les peines planchers pour les récidivistes, ainsi que les courtes peines d'emprisonnement qui ont fait pourtant leurs preuves dans d'autres démocraties. C'est encore parce que les peines sont inexécutées en raison d'un manque criant de places de prison et également d'un système d'aménagement des peines extrêmement généreux et unique au monde. Ce déni d'une situation explosive et incontrôlable, comme on en a eu un avant-goût lors des émeutes de juin dernier, risque de nous conduire vers ce *« face-à-face »*, que prédisait son ancien ministre de l'Intérieur Gérard Collomb. ●

L'Ensauvagement de la France,
de Georges Fenech, Éditions du Rocher, 224 pages, 17,90 €.

Un casseur en marge d'une manifestation parisienne. "Il faut revenir à des principes simples : l'auteur de l'infraction doit être jugé peu de temps après les faits, et la sanction prononcée doit être effective."

"Si la justice ne sanctionne pas réellement, la société vacille"

Avocat au barreau de Paris et ancien juge d'instruction, Hervé Lehman nous expliquait en novembre 2022, les raisons qui président à l'impuissance de l'État. Dans son dernier livre, *Soyez partiaux ! Itinéraire de la gauche judiciaire* (Les Éditions du Cerf), il pointait notamment du doigt l'influent Syndicat de la magistrature.

Propos recueillis par Nicolas Granié

Des citoyens se sentent obligés de s'organiser et de se faire justice eux-mêmes. On l'a vu à Roanne, Nantes ou Lyon. Comment expliquer ce recours à l'autodéfense?

Dans les zones où la délinquance est importante, les gens ont le sentiment que la police est impuissante. Par exemple, 8 % des cambriolages donnent lieu à l'arrestation de leurs auteurs. Puis, lorsque les auteurs sont arrêtés, ils sont souvent remis rapidement en liberté, l'emprisonnement ferme n'étant prononcé (mais pas toujours exécuté) que pour 20 % des délits. Le président de la République vient d'admettre qu'à Paris la moitié des délits sont commis par des étrangers, mais 5 % seulement des obligations de quitter le territoire français (OQTF) sont exécutées. Vu du côté du citoyen, le sentiment d'insécurité se double d'un sentiment d'inefficacité du duo police-justice. Cela provoque des réactions de peur, voire de colère. Certains se disent : "Puisque la police et la justice sont impuissantes, la seule manière de protéger ma famille et mes biens est de faire la justice moi-même."

L'État, qui détient historiquement le monopole de la violence légitime, est-il devenu impuissant? Quels mécanismes ont conduit à la situation actuelle?

On a un peu honte de devoir rappeler cette évidence : garantir la sécurité est la mission première de l'État ; la police, la justice, l'armée sont consubstantielles à l'État et c'est parce que l'État apporte la sécurité aux citoyens que ceux-ci consentent au pacte social et à l'impôt. Si la tentation de se substituer à l'État apparaît, c'est parce que l'État ne remplit plus son rôle de manière satisfaisante.

THOMAS SAMSON/AFP

"GARANTIR LA SÉCURITÉ EST LA MISSION PREMIÈRE DE L'ÉTAT ; C'EST PARCE QUE L'ÉTAT APPORTE LA SÉCURITÉ AUX CITOYENS QUE CEUX-CI CONSENTENT AU PACTE SOCIAL ET À L'IMPÔT."

La situation de légitime défense se limite aux cas exceptionnels dans lesquels une personne fait face à une agression directe et est en droit de se défendre proportionnellement à cette attaque. Organiser des milices ne relève pas de la légitime défense mais plutôt d'une déliquescence de l'État.

Que risque-t-on à se faire justice soi-même?

La légitime défense n'est admise que si la riposte est concomitante à l'attaque et proportionnelle à celle-ci. Si l'une des deux conditions n'est pas remplie, des poursuites pénales sont engagées pour les actes de violence non légitimés. Pour caricaturer, je ne peux pas tuer quelqu'un qui s'enfuit après avoir volé une pomme dans mon jardin ; si je le fais, je serai jugé aux assises pour meurtre.

L'État doit-il laisser les citoyens s'organiser pour se défendre, même si, à l'image du dispositif "Voisins vigilants", il donne son accord?

Non, l'État doit assurer la sécurité. Nous avons suffisamment de policiers

JULIEN MATTIA /LE PICTORIUM/MAXPPP

et de gendarmes pour cela. La solution n'est pas dans la délégation par l'État de son pouvoir régalien mais dans le plein exercice de ce pouvoir.

Dans votre dernier livre, *Soyez partiaux! Itinéraire de la gauche judiciaire*, vous critiquez le gouvernement des juges. Les magistrats, eux, pestent contre le manque de moyens. Quelle est la part de responsabilité des juges dans la hausse de l'insécurité?

Ce que je décris dans mon livre est un mouvement politique, le Syndicat de la magistrature, minoritaire dans la magistrature mais très influent, qui est fondamentalement hostile à la prison et à l'expulsion des étrangers.

La cause première de la hausse de l'insécurité est l'affaiblissement de la sanction, dans une responsabilité partagée entre les politiques et certains magistrats. Je ne dis pas que tout délinquant doit aller en prison, mais qu'il est nécessaire que les peines soient, d'une part prononcées rapidement après les faits, et d'autre part exécutées réellement et aussitôt, ce qui est loin d'être toujours le cas. Les remises à parents, rappels à la loi, sursis successifs, emprisonnements "fermes" remplacés par des bracelets électroniques sont inefficaces au-delà d'un premier avertissement. Par exemple, les délinquants appellent le sursis "la petite relaxe", et les petits caïds arborent fièrement dans la cité leur bracelet électronique. De même, à quoi sert de prononcer des OQTF qui ne sont pas exécutées?

Vous critiquez également l'idéologie qui prédomine dans le monde judiciaire. Quand, en bout de chaîne, des citoyens s'arment et perdent pied, quelle est la part de responsabilité du climat culturel et politique?

La gauche judiciaire est hostile à la prison et aux expulsions des étrangers en situation irrégulière, mais elle n'est pas isolée, puisque c'est aussi la position de la gauche culturelle, de la gauche médiatique et de la gauche politique.

Pendant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron s'est dit opposé à la légitime défense, avant que son entourage ne le corrige et affirme qu'il était contre la présomption de légitime défense. N'est-ce pas un mauvais signal envoyé aux délinquants?

Il me semble que c'est un faux débat. La légitime défense ne concerne que quelques situations particulières, que les juges apprécient justement au cas par cas. La vraie question est celle de la réalité et de l'efficacité de la réponse pénale à la délinquance, et en particulier aux actes de violence.

Selon un sondage de l'institut CSA pour l'Institut pour la justice publié début octobre, 81 % des Français estiment que la justice est trop laxiste. Comment pourraient-ils retrouver la confiance dans la justice?

En premier lieu, les juges, qui rendent leurs décisions au nom du peuple français, doivent entendre ce que celui-ci leur dit. En second lieu, il faut revenir à des principes simples: l'auteur de l'infraction doit être jugé peu de temps après les faits, et la sanction prononcée doit être effective. Le politique doit construire des prisons (Emmanuel Macron avait promis 15 000 places pour son premier quinquennat, il n'y en a eu que 2 000), exécuter les OQTF, et les tribunaux doivent moderniser leur fonctionnement pour juger plus rapidement. On le voit bien, si la justice ne sanctionne pas réellement, la société vacille. ●

Coup de massue sur le “juge marteau”

Critiqué pour la sévérité de ses décisions, Tony Skurtys a été provisoirement suspendu, en juillet 2023, de ses fonctions de président des comparutions immédiates au tribunal judiciaire de Paris. Récit d’une cabale aussi médiatique que juridique.

Par Victor Eyraud

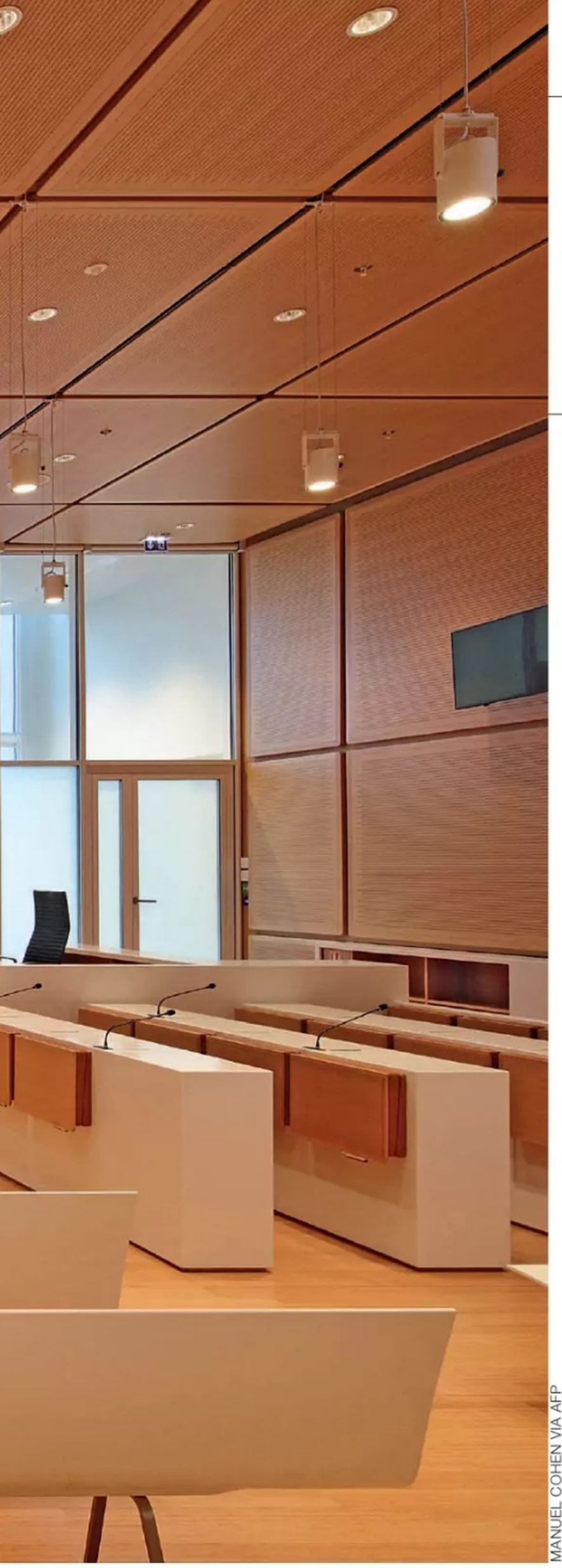

MANUEL COHEN VIA AFP

Salle d'audience du tribunal judiciaire de Paris. Détesté par la gauche, le "juge 100 %" étonne les avocats par sa fermeté.

Le tribunal sait. Le président sait. Tout le monde sait la honte qui entache la justice chaque lundi devant la 23e chambre. Pour Safya Akorri, avocate dissimulée sous le pseudonyme "Frenchy Lawyer" sur Twitter, l'audience de comparution immédiate du 19 juin dernier au tribunal judiciaire de Paris est la goutte de trop. Interpellant l'un des assesseurs du président de séance au prononcé de la décision, la pénaliste s'est insurgée contre la sévérité du juge Tony Skurtys à l'égard de son client, un demandeur d'asile condamné pour viol à quatre années de prison ferme avec mandat de dépôt.

D'une fronde sur Twitter à la suspension

« Qu'en réalité il soit coupable ou non n'est même pas la question », poursuit-elle. Aux yeux de l'avocate, autoproclamée *« grande gueule, droit-de-l'hommiste, féministe, humaniste, binationaliste et ubiquiste »*, le problème est ailleurs.

Réputé intransigeant, le "juge problématique" — c'est ainsi que le surnomment ses détracteurs — aurait manqué de pédagogie en condamnant le prévenu sans suffisamment expliquer la décision de la collégialité. Un acte de "barbarie", si l'on en croit l'insurgée. Pis : Tony Skurtys aurait tronqué des pans entiers du dossier en rendant la décision. Une accusation que relativise aussitôt Me Olivier Pardo, avocat du mis en cause. *« Il est très courant que tout ne soit pas dit dans le rapport du président*, explique-t-il à *Valeurs actuelles. Certes, cela génère des débats avec les juridictions, les plaidoiries des avocats sont d'ailleurs là pour rectifier le tir. De là à faire une prise à partie* ad hominem… »

Qu'importe. La diatribe anonyme, publiée au lendemain de l'incident, est la seule version livrée à ce jour. Ne reste plus qu'à laisser la caisse de résonance des réseaux sociaux faire son œuvre. On ne peut plus actif sur Twitter, le très à gauche "Maître Eolas" n'a pas tardé à rallier sa consœur. *« Bon, y en a marre*, tonne l'avocat-blogueur dans une série de tweets relayés par "Maître Mangeclous", autre robe noire anonyme habituée de la plate-forme. *On ne peut plus s'écraser face au juge marteau. »*

Le surnom sert d'ailleurs de nom de code à la "fronde" de dénonciation publique qu'Eolas *« assume parfaitement mener »* en ligne depuis novembre dernier. Il n'attend pas longtemps avant de crier victoire : "l'opération marteau" est un succès, et la tempête finit par quitter le verre d'eau.

"ON FAIT PORTER LE CHAPEAU À TONY SKURTYS, TOUT CECI A DES AIRS DE CHASSE À L'HOMME", SOULIGNE LE CONSEIL DU JUGE.

Alertée par les plaintes de "Frenchy Lawyer", la bâtonnière de Paris émet un signalement auprès de l'autorité juridictionnelle le 20 juin. Le même jour, Tony Skurtys est démis de ses fonctions de présidence en correctionnelle jusqu'à nouvel ordre par le président du tribunal judiciaire de Paris, Stéphane Noël.

Une décision que le Tribunal de Paris reconnaît avoir prise *« en urgence »*… sans même attendre le témoignage des autres magistrats présents lors de l'audience. *« Généralement, on attend un rapport des trois assesseurs et du parquet*, gronde Me Olivier Pardo. *Cette suspension repose sur le témoignage d'un seul avocat, sans vision complète du dossier ! »*

"Jusqu'à quel point faut-il protéger l'indépendance des juges ?"

L'avocat s'étonne par ailleurs que Tony Skurtys, qui faisait alors partie d'un collège de trois magistrats dont les décisions respectives sont protégées par le secret du délibéré, soit le seul visé. D'autant plus que Safya Akorri a initialement interpellé l'assesseur de l'intéressé et mis en cause le parquet par l'intermédiaire du procureur de la République. *« On fait* →

Stéphane Noël. Le président du tribunal judiciaire de Paris assure que sa décision ne relève que du rappel à l'ordre déontologique.

SÉBASTIEN SORIANO/LE FIGARO

porter le chapeau à Tony Skurtys, alors que c'est la chambre en tant que telle qu'on attaque, souligne le conseil. *Tout ceci a des airs de chasse à l'homme.* »

Ses soupçons ne sont pas infondés. "L'affaire Skurtys" s'inscrit dans la continuité d'une cabale médiatique qui ne date pas d'hier. En 2017 déjà, *le Canard enchaîné* relayait le courroux des avocats confrontés au juge des libertés et de la détention, alors affecté au tribunal du Mesnil-Amelot, en Seine-et-Marne. Expliquant les prémisses de « *l'assaut* [contre le] *juge 100 %* », l'article popularisait par la même occasion ce surnom qui ne le quittera plus jamais.

Pour cause : le magistrat s'est forgé une réputation de juge intraitable en rejetant la totalité des demandes de mise en liberté des déboutés du droit d'asile sous obligation de quitter le territoire français (OQTF). Une intransigeance hautement contestée par les avocats de la défense… mais nettement moins par ses pairs des cours d'appel, qui ont régulièrement confirmé ses décisions.

Le 22 décembre 2022, *Libération* reprenait le flambeau. Son service de *fact checking* publiait une enquête à charge contre le « *"marteau" de la justice* ». « *Il est complètement taré !* », lâchait un avocat. Puis, sans avoir l'air d'y toucher, un magistrat anonyme levait le voile sur les implications profondes de l'affaire : « *Jusqu'à quel point faut-il protéger le trésor qu'est l'indépendance des juges ?* »

Garantie par l'ordonnance 58-1270 du 22 décembre 1958, l'indépendance des magistrats ne supplante pas la capacité de l'autorité compétente à gérer sa juridiction comme bon lui semble. En effet, la décision de mutation d'un juge, habituellement non publique, n'a pas vocation à être moti-

vée. Mieux, l'absence de recours possible en fait un acte définitif, légalement incontestable.

De quoi remettre en cause l'idée très répandue du "juge intouchable". *« Certes, le statut de la magistrature n'est en rien un corps de règles qui donne un "blanc-seing" au magistrat pour faire n'importe quoi, sans juger les faits d'espèce*, précise Emmanuel Poinas, délégué général du syndicat CFDT-Magistrats. *Mais cette affaire est révélatrice de la faible rationalité qui entoure les procédures d'affectation des magistrats de l'ordre judiciaire dans les emplois qu'ils doivent occuper. »*

À en croire les alertes récurrentes de juristes toujours plus nombreux, cette faiblesse des garanties statutaires offertes aux magistrats du siège non spécialisés est la porte ouverte aux pressions de corps militants sur le président du tribunal, alimentant un doute persistant sur d'éventuelles discriminations liées aux opinions politiques. *« Il conviendrait de réfléchir réellement, alors que la loi organique est en train de faire l'objet d'une réforme, à ce que doit recouvrir la protection du magistrat dans l'exercice de ses fonctions »*, conclut Emmanuel Poinas.

Libération n'attend pas une minute avant de récidiver. Aussitôt son enquête parue, le journal publie en ligne un témoignage groupé de professionnels du droit contre Tony Skurtys. En tête de liste, Jean-Claude Bouvier, premier vice-président chargé de l'application des peines au tribunal judiciaire de Bobigny, en Seine-Saint-Denis, et membre du Syndicat de la magistrature. Le tableau se dessine.

"Il pourra toujours siéger — simplement, pas présider"

C'est encore *Libération* qui annonce la suspension provisoire de Tony Skurtys, aussitôt signée l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Paris. *« Ils obtiennent leurs informations avant même qu'elles nous soient communiquées »*, souffle Me Olivier Pardo, voyant dans la collaboration entre le journal et ses informateurs l'indice d'une tentative de déstabilisation pour des raisons idéologiques.

"JE NE SUIS PAS DU CÔTÉ DE CEUX QUI POURRAIENT CRIER À LA VICTOIRE POLITIQUE OU SYNDICALE", SOURIT LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS.

Nouvelle charge le 8 juin dernier, sur les ondes de France Culture. Cette fois-ci, c'est Stéphane Noël qui en parle le mieux. Sollicité par des journalistes de la radio publique dans le cadre d'un reportage consacré à l'affaire, le magistrat reconnaît auprès de *Valeurs actuelles* leur approche *« très réductrice, pleine d'a priori et d'amalgames »*.

Conscient que le dossier peut faire écho au sort réservé à Charles Prats, magistrat dont l'engagement assumé à droite a attisé les foudres du Conseil supérieur de la magistrature, Stéphane Noël l'assure : sa décision ne relève que du rappel à l'ordre déontologique, et l'interdiction provisoire de siéger vise à éviter tout trouble à l'ordre public.

Il en veut pour preuve cette seconde ordonnance, signée au lendemain de la première, qui affecte Tony Skurtys non plus à la chambre des comparutions immédiates mais à l'ensemble du service correctionnel du Tribunal de Paris. *« Il pourra toujours siéger — simplement, pas présider »*, rassure-t-il.

Et s'il n'est pas légalement tenu de justifier sa décision, le président du tribunal judiciaire de Paris tient à balayer tout soupçon d'une sanction idéologique. *« Si vous observez mon parcours professionnel, vous comprenez que je ne suis pas véritablement du côté de ceux qui pourraient crier à la victoire politique ou syndicale »*, sourit l'ancien conseiller des ministres Christian Jacob et Rachida Dati. D'ailleurs, *« la sévérité de Tony Skurtys ne me dérange absolument pas »*.

Mais pour Stéphane Noël, qui connaît "Tony" depuis plusieurs années déjà, impossible de ne pas réagir face à des signalements à répétition, toujours pour le même motif. *« Lorsqu'un chef de juridiction est saisi à de nombreuses reprises pour des incidents, il est de son devoir d'inviter le collègue à se corriger et s'améliorer »*, explique-t-il.

Comme nombre de ses pairs, le président du tribunal judiciaire de Paris salue un *« professionnel du pénal particulièrement courtois »*, mais lui reproche sa manière d'être et de faire, notamment une personnalité *« sans affect »* et un *« manque d'écoute active »*, qui ne laisseraient pas leur chance aux avocats de la défense.

Stéphane Noël ne statuera définitivement qu'après consultation des rapports des autres magistrats présents à l'audience, faisant courir la suspension jusqu'alors. De son côté, Tony Skurtys a remis sa version des faits le vendredi 23 juin, dans l'espoir qu'elle convainque le chef de juridiction de changer d'avis.

Lui reste le défi de répondre à la *« campagne médiatique »* menée contre lui par la presse depuis plusieurs mois, sans jamais perdre de vue cette épée de Damoclès : *« Ses détracteurs l'attendent au tournant, presque autant que sa hiérarchie »*, confie un proche du juge, qui n'a pas souhaité répondre à *Valeurs actuelles*.

Après avoir déposé deux plaintes, l'une simple, l'autre avec constitution de partie civile, contre une douzaine de titres dont *Libération*, Tony Skurtys n'a plus que peu de recours... si ce n'est à l'ironie. À un ami il glissait récemment, en plaisantant : *« Il faudrait vite avertir mes futurs assesseurs qui se sont inscrits sur une liste d'attente pour m'assister jusqu'en 2024 ! »* ●

Être procureur dans une France sauvage

Les procureurs attendent la mise à disposition des moyens promis par le Ministère de la Justice, afin d'endiguer une délinquance qu'ils qualifient eux-mêmes de *« plus en plus violente »*.

Par Nicolas Boutin

Confrontés à une société de plus en plus violente, les magistrats (ici la cour d'Appel de Bordeaux), peinent à masquer leur inquiétude.

Assis dans leur confortable bureau du palais de justice, les procureurs pourraient être accusés d'être déconnectés de la réalité, de la violence qui s'accroît d'année en année dans la rue. Pourtant, il n'en est rien. Ces magistrats qui représentent le ministère public sont en première ligne, conduisant 95% des investigations, gardant un œil sur l'ensemble des procédures judiciaires et étant en contact permanent avec les services de police, de l'administration pénitentiaires, les élus et les préfets. Pivot de l'État de droit, ils ne sortent que rarement du silence.

Onze d'entre eux ont pourtant pris la plume. Dans *« Procureurs en France »* (éditions Robert Laffont), dirigé par le journaliste d'investigation Jean-Michel Verne, les magistrats évoquent leur parcours, jettent un regard réaliste sur l'état de notre société et font part de leurs inquiétudes face à la crise institutionnelle qui déstabilise la justice ces dernières décennies. Procureurs généraux ou procureurs de la République ont accepté d'aller plus loin pour *Valeurs actuelles*, et dressent un état des lieux inquiétant de la délinquance et de la criminalité en France.

Alors que les chiffres annuels de la délinquance pour 2023, publiés par le ministère de l'Intérieur, indiquent que tous les voyants sont au rouge, les magistrats sont confrontés à une délinquance *« de plus en plus violente »*, selon les mots du procureur général de la cour d'appel de Nîmes, Xavier Bonhomme. 362 000 faits l'an passé, selon les chiffres du ministère, soit 1 000 agressions par jour en moyenne sur le territoire national. Plus inquiétant encore, selon le magistrat, des violences *« de plus en plus gratuites »* qui se manifestent, trop souvent, pour des motifs *« totalement futiles »*.

À Toulouse, le procureur de la République, Samuel Vuelta Simon tient à jour les chiffres de la délinquance sur son ressort. Les atteintes corporelles volontaires sur majeurs ont bondi sur l'année écoulée, passant d'un total de 7 000 en 2021 à 9 200 faits en 2023. Les viols sur majeurs suivent la même dynamique, avec 914 procédures en 2023, contre 770 deux années plus tôt. *« Le monde dans lequel on vit est plus violent qu'il y a quelques années »*, concède le magistrat toulousain, en poste depuis 2021.

DÈS LEUR PLUS JEUNE ÂGE, LES DÉLINQUANTS REPRODUISENT LES CODES APERÇUS DANS LES SÉRIES NETFLIX, COMME CELLE CONSACRÉE À PABLO ESCOBAR.

Une tendance inquiétante qui s'explique en partie par *« l'éclatement des cadres généraux »* de la société, soupçonne Marc Cimamonti, procureur général de la cour d'appel de Versailles. Parmi eux, la notion d'autorité, les familles éclatées, l'immigration et l'échec de la politique de la ville. Tout juste relevé de son poste de procureure de la République de Marseille, qu'elle occupait depuis 2020, Dominique Lau-

CHRISTOPHE ARCHAMBAULT/AFP

rens est désormais la première femme à occuper le poste de procureure générale près la cour d'appel de Reims. Confrontée à l'explosion des règlements de compte dans les quartiers nord de la cité phocéenne, où 49 personnes ont trouvé la mort en 2023, la magistrate analyse avec un peu plus de recul ce phénomène. *« Les règlements de compte existaient déjà il y a 40 ans en région parisienne »*, rappelle-t-elle. Mais ce qui marque Dominique Laurens c'est la diffusion des codes du grand banditisme parmi les délinquants. *« Ces pratiques ne sont plus l'apanage des grosses structures parisiennes ou marseillaises mais de petites structures »*, déplore-t-elle en pointant du doigt *« le banditisme de cité »*.

Dès leur plus jeune âge, les délinquants reproduisent des codes aperçus dans les séries, comme la série Netflix consacrée à Pablo Escobar. *« Tuer quelqu'un devient assez banal »*, constate l'ancienne procureure de Marseille qui dénonce un *« narcoterrorisme »* venu des quartiers nord de la ville. *« Ils ont la volonté d'impressionner, de terroriser l'équipe adverse et la population »*, étaye-t-elle en référence aux rémunérations plus élevées accordées aux tueurs selon le degré du buzz médiatique qui suit leur sinistre action.

Certains criminels fabriquent désormais leurs propres armes

Les armes prolifèrent dans la société. Des gros calibres aux couteaux capables de perforer un organe vital. À Toulouse, 338 procédures ont été ouvertes pour port d'arme prohibé dans la rue sur une année. Treize personnes ont été arrêtés avec une arme à feux sur elle, en 2023. Mais si les armes ne se retrouvent pas toujours dans la rue, les saisies à domicile sont de plus en plus fréquentes. 77 armes de catégorie B ont été retrouvées lors de perquisitions sur le ressort de Toulouse, contre 39 en 2022. *« Il y a une disposition des armes qui tend à augmenter »*, juge le procureur de la République, Samuel Vuelta Simon.

Plus inquiétant encore, certains criminels n'hésitent pas à fabriquer artisanalement leurs propres armes, grâce à l'innovation technologique. Une imprimante 3D dans la cave, un percuteur en métal, et l'arme artisanale peut tirer une à trois cartouches malgré sa fragilité. Un procédé qui aurait déjà fait ses preuves lors d'un règlement de compte entre trafiquants en Haute- →

Un policier manipule un fusil AK47 dans les locaux du commissariat de police de Toulon. Une saisie ordinaire.

ANNE-CHRISTINE POUJOULAT/AFP

Garonne. À Marseille, ce sont les couteaux qui sont légion. *« C'est culturel »*, se résigne l'ancienne procureure de la République. Ce qui frappe en revanche, *« c'est l'immédiateté et la soudaineté du passage à l'acte »*. Lors d'une banale tentative de vol dans le métro marseillais, un homme retrouve l'agresseur de sa compagne et demande des explications. Il décèdera d'un coup de couteau. *« Au lieu de se sauver, le voleur va répondre par un coup de couteau, cela dénote une intolérance à la frustration »*, observe Dominique Laurens.

Difficile de reprocher à la justice de ne pas faire preuve de sévérité lorsqu'il manque des éléments de preuve. Mais d'avis général, la réponse judiciaire *« est globalement adaptée »*, estime Xavier Bonhomme qui observe des peines lourdes infligées lorsque les faits sont graves. Les peines de prison ferme sont en augmentation, ces derniers mois, malgré une politique pénale tendant à éviter au maximum l'enfermement pour les petits et moyens délits.

Les magistrats ont pour consigne de chercher des peines alternatives depuis la loi Belloubet en 2019. Une manière d'éviter l'explosion de la population carcérale. Avec plus de 73 000 détenus pour une capacité de seulement 60 000, les places sont chères dans les centres de détention. Alors, les procureurs prennent en compte le casier judiciaire et la récidive du prévenu. *« Le droit pénal tel qu'il a évolué dans les fonctions qu'on lui assigne, tend avant tout à garantir la réinsertion de la personne. »*, rappelle Marc Cimamonti. Prison avec sursis avec mise à l'épreuve, placement sous surveillance électronique, travaux d'intérêts généraux… Les alternatives à la prison se développent pour un bilan difficile à évaluer. *« Il y a un nombre substentiel d'échecs qui ne sont pas toujours sanctionnés »*, regrette le procureur général près la cour d'appel de Versailles.

"CERTAINES JURIDICTIONS FRAPPENT FORT MAIS D'AUTRES FONT DAVANTAGE DANS LE SOCIAL" CONSTATE JEAN-MICHEL VERNE.

Piles de dossiers en attente. Trois millions de procédures dorment dans les tiroirs des juridications françaises.

« Dire que la justice est laxiste est un grand mot », estime le journaliste Jean-Michel Verne. *« Certains magistrats ont la main lourde, certaines juridictions frappent fort mais d'autres font davantage du social que de la justice »*, constate-t-il. Les appréciations du juge font partie du jeu institutionnel. *« Que devrions-nous faire ? Supprimer les juges et rendre la justice par des machines dans lesquelles on remplirait des cases pour déterminer la peine ? Ce n'est évidemment pas une bonne chose et notamment pour la démocratie et la garantie des libertés individuelles »*, s'insurge le procureur général Xavier Bonhomme qui rappelle que *« tout le monde peut, un jour ou l'autre, avoir à faire à la justice qu'elle soit civile ou pénale »*.

ERIC TSCHAEN/SIPA

Les violences intrafamiliales, priorité d'Emmanuel Macron

« Le laxisme dont on nous accuse, est dû au fait qu'un certain nombre de plaintes ne sont pas traitées », renchérit Dominique Laurens. Les piles de plaintes s'amoncellent, en effet, sur les bureaux des services d'investigations de la police et de la gendarmerie. Jusqu'à 100 000 procédures non-traitées à Marseille, 55 000 à Toulouse, 300 000 sur le ressort de la cour d'appel de Versailles, qui comprend quatre parquets, 45 000 à Nice ou sur le territoire de la cour d'appel de Nîmes. Au total 3 millions de procédures demeurent en stock dans les commissariats de France. *« Les moyens dédiés à l'investigation n'ont pas suivi l'évolution de la délinquance »*, déplore Xavier Bonhomme.

Le Ministre de l'Intérieur a tenté d'apporter une réponse interne à la police nationale. Entrée en vigueur le 1er janvier dernier, la réforme de la police doit permettre de désengorger les services d'investigation de la sécurité publique. Au risque de mettre la police judiciaire à contribution et donc de les détourner des dossiers complexes de la grande criminalité. *« Cette réforme nous inquiète tous, à nous de travailler ensemble pour répondre à la demande des concitoyens »*, prévient une magistrate.

Avec 29 magistrats dans la quatrième ville de France, le parquet de Toulouse se retrouve en sous-effectif. *« Des effectifs comparables à ceux d'une ville moyenne »*, regrette Samuel Vuelta Simon, confronté à 110 000 plaintes par an. Lorsque les politiques demandent de mettre l'accent sur un phénomène en particulier, difficile pour les procureurs de contenter toutes les procédures. *« Nos ressources sont ce qu'elles sont, si les priorités s'accumulent, il faut plus d'effectif »*, prévient le procureur de la République de Toulouse.

Alors en poste à Nice, Xavier Bonhomme avait créé un pôle de cinq magistrats dédiés aux problématiques de violences intrafamiliales, priorité du quinquennat d'Emmanuel Macron. *« Il est évident qu'on ne peut traiter tous les contentieux de la délinquance en faisant du sur-mesure comme on le fait aujourd'hui pour les violences intrafamiliales »*, souligne-t-il. Violences sur personnes, atteintes sur les élus, atteintes à la probité… la liste des priorités s'allonge. *« Et si la priorité du prochain président c'est de lutter contre la brigade environnementale, on déshabillera Pierre pour habiller Paul »*, alerte Marc Cimamonti qui a parfois doublé le nombre de magistrats chargés des dossiers du contentieux intrafamilial.

LORSQUE LES POLITIQUES DEMANDENT DE METTRE L'ACCENT SUR UN PHÉNOMÈNE EN PARTICULIER, IL EST DIFFICILE POUR LES PROCUREURS DE CONTENTER TOUTES LES PROCÉDURES.

Si l'avocat devenu garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, n'est pas connu pour ses relations chaleureuses avec les magistrats, la profession devrait toutefois garder un bon souvenir de ses mesures inédites. Parmi elles, le recrutement de 1 500 magistrats d'ici à 2027 qui viendront renforcer les 9 000 déjà en poste. *« Les moyens obtenus sont considérables par rapport à ce qu'on a connu »*, se réjouit un magistrat. Greffiers, juristes assistants, contractuels sont d'ores et déjà mis à la disposition de la Justice. *« On rattrape simplement le retard »*, relativise Jean-Michel Verne, pour qui les mêmes problématiques de manque de personnel reviendront sur la table *« d'ici deux à trois ans »*. ●

Le courage de réfléchir

Contre l'insécurité, on a tout essayé", pourraient être tentés de dire certains, en paraphrasant François Mitterrand au sujet du chômage. Ils auraient bien tort, pourtant, comme le président socialiste avait tort. Contre l'insécurité, il faudrait commencer par appliquer la loi, c'est entendu. Ensuite il faudrait changer quelques lois, ou s'en donner de nouvelles, peut-être affranchies du carcan bruxellois. Et puis il faudrait faire plutôt que dire. Il faudrait construire des places de prison, car c'est un verrou qui tient toute la chaîne pénale et sécuritaire. Il faudrait expulser les indésirables. Il faudrait rétablir la juste peur du gendarme et, gravissant l'échelle des peines jusqu'à son faîte, rétablir la peur suprême, celle de perdre la vie pour avoir voulu prendre celle d'un autre. Il faudrait oser, en effet. Il faudrait se poser la question, à tout le moins. Quand il s'agit de sauver des existences et peut-être même un pays tout entier, aucun débat ne devrait être interdit.

JACQUES WITT/SIPA

Gérald Darmanin et Éric Dupond-Moretti. Beaucoup de choses – sans doute trop – dépendent de leur compétence et de leur détermination.

Immigration : ces solutions que la France ne veut pas voir

Bien que le tabou du sujet migratoire soit largement tombé, les politiques de régulation restent timides et donc inefficaces. C'est pourtant toute la chaîne qu'il faut revoir, du début à la fin. Surtout le début.

Par Amaury Bucco

Si l'immigration revient sans cesse dans le débat public, est-ce parce que la droite est obsédée par cette question, comme le dit la gauche ? Ou parce que, de toute évidence, le contrôle des flux migratoires nous échappe au point que chaque nouveau drame, chaque nouvelle vague, chaque nouveau quartier communautarisé nous renvoie à notre impuissance ? Une chose est sûre, la proportion d'immigrés dans la population a non seulement augmenté constamment, mais la nature même de cette immigration s'est métamorphosée en devenant principalement d'origine extraeuropéenne et de confession musulmane. Le fossé culturel et religieux qui en découle rend l'assimilation bien souvent impossible. Si bien qu'en plus d'être plus nombreux, les étrangers sont de plus en plus étrangers… et le restent au fil des générations.

Résultat, 74 % des Français pensent qu'il y a trop d'immigrés, selon un sondage Odoxa paru en mai 2023. Même le fils de Bernard Tapie, dont le père avait si crânement combattu les "sombres prédictions" de Jean-Marie Le Pen lors du fameux débat sur l'immigration de 1989, en convient : *« Avec du recul, c'est une des choses dont je suis le moins fier, parce que les événements ont montré que sur le fond de la discussion, ce n'est pas Tapie qui avait raison »*, déclarait Laurent Tapie dans l'émission *les Incorrectibles*, début octobre.

Les gouvernements successifs se sont pourtant tous penchés sur ce "défi" migratoire. Force est de constater que,

CECILIA FABIANO/AP/SIPA

Arrivée de clandestins à Lampedusa, le 18 septembre 2023, entre un garde-côte italien et des bateaux de plaisanciers.

même avec la droite, rien n'a vraiment changé. Un peu comme si, au fond, le pouvoir politique ne pouvait plus rien face au sens de l'histoire. Le projet de loi présenté par le ministre de l'Intérieur s'inscrit dans cette longue tradition de molle fermeté. Il va incontestablement dans la bonne direction, mais ne renversera pas la vapeur. C'est du moins l'avis des experts ou hauts fonctionnaires consultés pour écrire cet article. Pour *Valeurs actuelles*, ils ont bien voulu se pencher sur cette épineuse question de l'immigration, pour nous livrer, en off, leurs analyses et solutions.

La guerre au Moyen-Orient puis l'attentat d'Arras ont bien vite balayé les remous provoqués par l'arrivée d'une dizaine de milliers de migrants à Lampedusa. Le débat, un instant braqué sur les entrées, a été réorienté sur la lancinante question des expulsions. Là n'est pourtant pas le cœur du sujet; à long terme, le meilleur moyen de résoudre le problème des sorties, n'est-il pas de réduire, bien en amont, celui des entrées?

En 1985, la France a renoncé au contrôle de ses frontières terrestres en signant les accords de Schengen. Le but: permettre la libre circulation des flux, notamment humains. L'idée est excellente si elle implique un réel contrôle des frontières extérieures, afin de garantir la sécurité intérieure. Après la crise migratoire de 2015 et l'arrivée de nombreux migrants illégaux en Europe, la Commission européenne constate son impuissance et décide de créer l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, plus couramment appelée Frontex (pour Frontière extérieure).

Au commencement sont les entrées

Son but est de protéger les frontières. *« Mais le respect des frontières extérieures s'oppose aux principes mêmes de l'Union européenne, fondée sur l'ouverture et les droits individuels*, indique Ghislain Benhassa, auteur de plusieurs livres sur l'État de droit. *En témoigne le budget ridicule consacré initialement à Frontex »*, inférieur au budget annuel de la ville de Saint-Malo.

En témoigne aussi la démission, en avril 2022, du Français Fabrice Leggeri, alors aux commandes de Frontex. Le personnel de l'agence, historiquement issu d'ONG humanitaires, ou encore certains membres de la Commission européenne voient dans le refoulement des migrants illégaux une atteinte aux droits humains incompatible avec la philosophie européenne. Et poussent Leggeri vers la sortie… Fin de l'histoire.

"LE RESPECT DES FRONTIÈRES EXTÉRIEURES S'OPPOSE AUX PRINCIPES MÊMES DE L'UNION EUROPÉENNE, FONDÉE SUR L'OUVERTURE ET LES DROITS INDIVIDUELS."

Les frontières de l'espace Schengen sont donc des passoires et le resteront tant que les nations s'en remettront aux institutions européennes. Des migrants débarquent, par bateaux entiers, via plusieurs routes migratoires. Dès qu'ils posent le pied sur le sol européen, les voilà qui peuvent librement passer d'un pays à l'autre, comme le fit par exemple le terroriste de Bruxelles.

Après les attentats de 2015, la France a bien tenté de surfer sur le danger terroriste pour rétablir durablement des contrôles avec l'Espagne et l'Italie, et lutter contre l'immigration irrégulière. Mais la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), dans un arrêt daté du mois de septembre dernier, l'a rappelé à ses devoirs de libre circulation: les refoulements sont contraires aux accords de Schengen. Douze ans plus tôt, en 2011, cette même CJUE avait indiqué que le séjour irrégulier ne pouvait donner lieu à une garde à vue et donc ne pouvait constituer un délit. Toujours plus d'ouverture, toujours moins de fermeté… et toujours l'Europe.

Ce n'est pas Gérald Darmanin qui dira le contraire, lui qui aime mentionner qu'il a voté contre les traités européens, en 2005, et désigner le portrait de Philippe Séguin qui trône dans son bureau. Alors que faire? Pour lui, la solution se trouve du côté des nations européennes. Le ministre de l'Intérieur milite avec l'Italie pour l'instauration de zones internationales, non loin des points d'entrée illégaux, afin d'empêcher les migrants de poser les pieds sur le sol européen tant que leur situation administrative ne sera pas réglée, au lieu de les laisser se disperser dans toute l'Europe, d'où ils ne repartent pas. Pour d'autres, c'est à Schengen qu'il faut s'attaquer, non pour sortir des accords, mais pour les réviser. →

MATHILDE MAZARS/REA

Jouer sur le facteur "pull"

C'est l'avis de Xavier Driencourt, ancien ambassadeur de France en Algérie, Noëlle Lenoir, ancienne ministre des Affaires européennes, et Jean-Éric Schoettl, ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel, pour qui cette convention, imaginée dans les années 1980, est devenue obsolète. *« Il est temps de réserver la liberté de circulation aux seuls Européens »*, écrivaient-ils dans les colonnes du *Figaro*, fin octobre. Ont-ils seulement été lus?

Les diverses sources consultées sont unanimes sur un point: si la France est une destination migratoire si prisée, c'est parce qu'elle dispose de l'un des systèmes les plus généreux d'Europe. Voici ce que disait par exemple Pierre Brochand, ancien patron de la direction générale de la Sécurité extérieure, sur France Culture, en avril 2023: *« L'idée générale c'est que dans l'immigration il y a deux facteurs. Ce qu'en anglais on appelle le facteur "push", c'est-à-dire ce qui vous amène à quitter le pays d'origine, et le facteur "pull", celui qui vous attire vers le pays de destination. On ne peut pas grand-chose, pratiquement rien, sur le facteur "push", mais en revanche on peut faire énormément sur le facteur "pull" en décourageant la venue dans notre pays.* [...] *Il faut envoyer au plus haut niveau de l'État un message clair d'un changement de cap* [...] *et considérer que la France ne sera plus un pays d'accueil pour une durée indéterminée »*.

Bon nombre des dispositifs d'accueil mis en place par la France ne font pas partie du lot des obligations européennes. Leur réduction, voire leur suppression, aurait donc pu figurer dans le projet de loi en cours. *« C'est le cas pour l'AME* [aide médicale de l'État, NDLR], *dont le nombre de bénéficiaires n'a cessé d'augmenter et qui prend en charge tous les soins des migrants, excepté les PMA et les cures thermales... c'est dire tout ce que ça couvre. Mais c'est aussi le cas pour une dizaine d'autres aides aux soins, ou encore pour le droit inconditionnel au logement »*, indique Nicolas Pouvrau-Monti, de l'Observatoire de l'immigration et de la démographie.

Que dire encore des 30 000 titres de séjour accordés pour soins à des étrangers qui déclarent ne pas pouvoir se soigner chez eux? Que dire aussi des régularisations octroyées par les préfectures via la circulaire Valls ou de l'article 3 du projet de loi sur les métiers en tension? *« Il faudrait au contraire envoyer un message clair: aucune entrée irrégulière en France ne peut aboutir à une régularisation »*, nous glisse un fonctionnaire, passé par des services d'immigration. Sous couvert d'anonymat absolu, il nous fait cette confidence crue: *« Si j'étais aux manettes et que je voulais vraiment*

Aussitôt arrivés en France, les migrants sont pris en charge par des associations qui militent pour la régularisation inconditionnelle.

réduire l'immigration, je dirais à mes équipes: "Faites-les chier, rendez-leur la vie impossible: supprimons les aides, les associations, l'accès aux services publics." Ça, ce serait efficace! »

Car si la France est aussi attractive, et impuissante, c'est aussi à cause du travail des associations. Selon la Fondation iFrap, 980 millions d'euros leur sont versés par l'État pour gérer l'accueil des migrants. L'ennui, c'est que ses associations n'ont pas la neutralité d'un service public. Mues par une idéologie "sans frontièriste", elles font tout pour accueillir au mieux les migrants, empêcher les expulsions et, *in fine*, contrecarrer la politique du ministère de l'Intérieur. Avec cet avantage énorme qu'elles ont la main sur le terrain, contrairement aux responsables politiques, qui ont ainsi scellé leur impuissance. Dans l'entourage de Gérald Darmanin, on a bien conscience du problème, « *mais chaque chose en son temps* », nous glisse-t-on. Comprendre: priorité au projet de loi qui s'attaque notamment aux problèmes des innombrables recours pour obtenir l'asile.

Trop longs à traiter et trop nombreux, ces recours sont une aubaine pour l'écosystème migratoire, qui fait vivre quantité d'avocats et de juges. À chaque décision négative de l'État, un nouveau recours est possible. Et lorsque tout a été tenté, ce sont les associations elles-mêmes qui se mobilisent pour empêcher le départ, comme ce fut le cas pour la famille du jeune islamiste d'Arras.

En réalité, le droit d'asile et la protection subsidiaire ne seraient guère un problème s'ils concernaient une poignée d'élus. Mais chaque année, une centaine de milliers de migrants s'en réclament sans que jamais la France songe à plafonner ce droit. Or, quel sens y a-t-il, pour la France, à accueillir des dizaines de milliers d'Afghans ou de Bangladais? Quel lien spécial, qu'il soit culturel, historique ou géopolitique, légitimerait qu'on accepte de recevoir massivement les ressortissants de ces pays?

La question est d'autant plus essentielle que l'écrasante majorité ne repart jamais après avoir été déboutés de leur demande d'asile, comme le révélait un rapport de la Cour des comptes, en 2015. Ce qui nous amène à l'autre bout de cette chaîne déglinguée: les sorties du territoire.

C'est l'un des plus emblématiques sujets du projet de loi voulu par le ministre de l'Intérieur: faire tomber les verrous juridiques aux expulsions. Revenons d'abord à la base du mécanisme et à notre vertigineuse impuissance. Entre 700 000 et 900 000 immigrés en situation irrégulière vivent en France, soit parce qu'ils sont devenus irréguliers, soit parce qu'ils sont entrés illégalement. En principe, ils devraient tous quitter la France, mais seuls ceux qui tombent dans les mains de l'administration se voient délivrer une obligation de quitter le territoire français (OQTF). En 2022, 65 000 OQTF ont ainsi été prononcées pour environ 800 000 clandestins... Et seulement 10 % de ces OQTF ont été exécutées, soit parce que ces clandestins sont partis d'eux-mêmes, soit parce qu'ils ont reçu de l'argent pour partir (via l'aide au départ volontaire), soit parce qu'ils y ont été contraints par la force. De ces trois moyens, ce sont très largement les départs forcés qui sont les plus efficaces. Mais alors, pourquoi ne pas avoir recours systématiquement aux départs forcés?

"SI J'ÉTAIS AUX MANETTES ET QUE JE VOULAIS VRAIMENT RÉDUIRE L'IMMIGRATION, JE DIRAIS À MES ÉQUIPES : 'FAITES-LES CHIER, RENDEZ-LEUR LA VIE IMPOSSIBLE'."

D'abord, parce qu'il n'y a que 2000 places en centre de rétention administrative (CRA), ces lieux fermés qui servent d'antichambre à l'expulsion. Ensuite, parce que le coût de ces expulsions est énorme: il faut compter le logement, la nourriture, la surveillance, les démarches administratives, les déplacements puis le billet d'avion. Selon les chiffres donnés par l'iFrap, 57 millions d'euros sont consacrés aux CRA et 64 millions à l'éloignement, ce qui est à la fois beaucoup et très peu par rapport aux 980 millions consacrés à l'accueil. Le gouvernement a donc promis la création de 1000 places en CRA, alors qu'il faudrait en réalité doubler, voire tripler, ce nombre.

La peur du rapport de force diplomatique

Un autre point, exogène cette fois-ci, fait obstacle à ces expulsions: les rapports entretenus entre la France et les pays d'origine. Il est par exemple impossible de renvoyer un Syrien ou un Afghan, faute de relations diplomatiques avec ces pays. Quant aux Tunisiens, Marocains ou Algériens, qui représentent l'écrasante majorité de la population des CRA, leurs pays rechignent à octroyer les fameux laissez-passer consulaires nécessaires à leur expulsion.

La France pourrait tout à fait engager le bras de fer diplomatique en faisant pression à la baisse sur l'octroi de visas ou de passeports diplomatiques, distribués comme des petits pains à l'élite algérienne, par exemple. Hélas, parce qu'ils pensent y avoir trop à perdre (coopération antiterroriste, gaz, francophonie, pression des diasporas, complexe colonial), nos timorés dirigeants s'y refusent. Mais déjà, timidement, le débat émerge et la question des accords de 1968 avec l'Algérie se pose. En juin dernier, Édouard Philippe mettait ainsi les pieds dans le plat en déclarant: « *Le maintien aujourd'hui d'un tel dispositif avec un pays avec lequel nous entretenons des relations compliquées ne me paraît plus justifié.* » Il était temps. ●

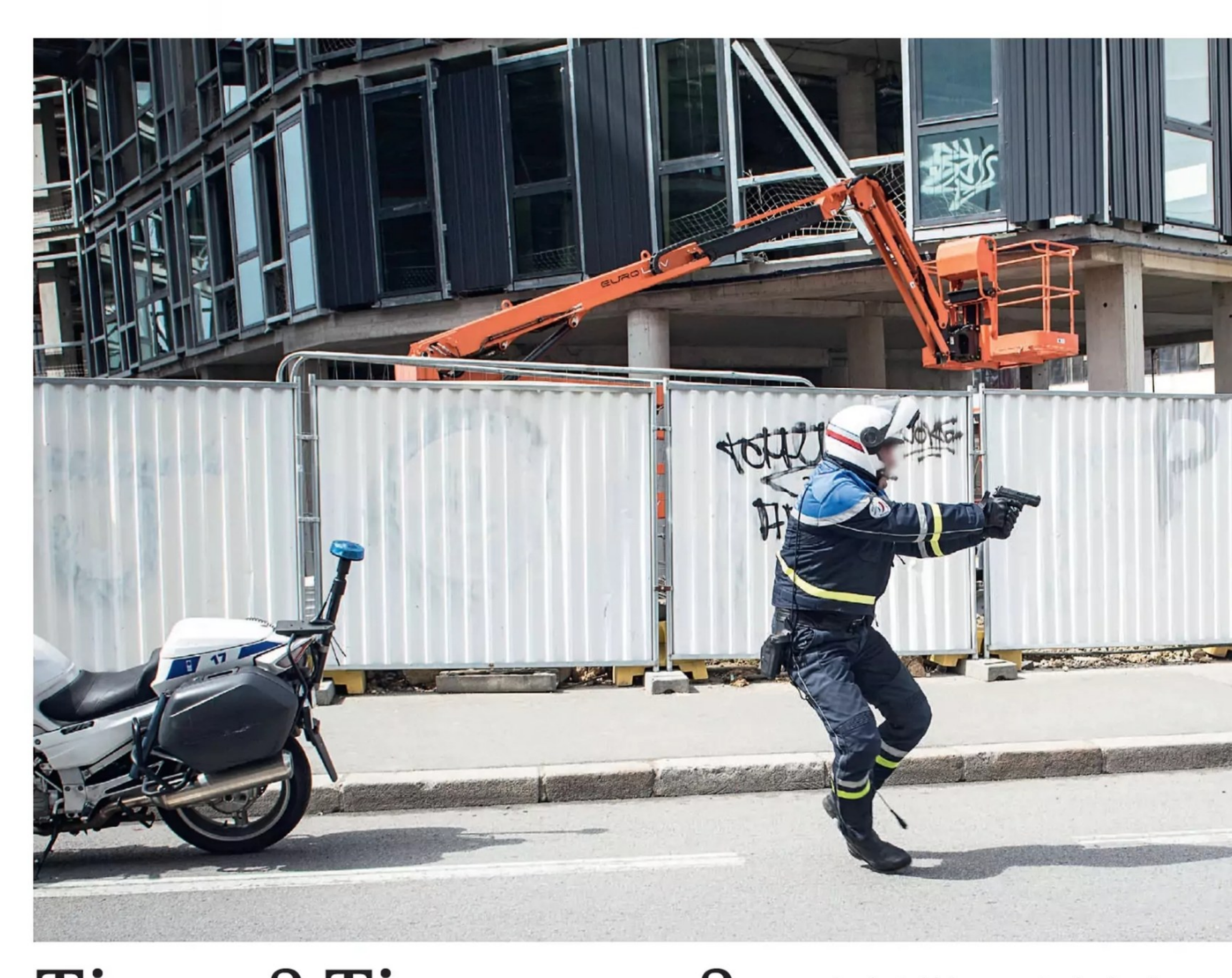

Tirera ? Tirera pas ?

Ils s'y préparent mais tous redoutent d'avoir à le faire. En août 2022 *Valeurs actuelles* recueillait les témoignages de plusieurs policiers qui avaient tiré, et parfois tué, pour se protéger.

Par Amaury Bucco

C'était en juin dernier, dans un de ces quartiers "sensibles" qui parsèment la banlieue parisienne. Dans les rues mornes et grises, une voiture de police talonne un scooter en plein refus d'obtempérer. Derrière son guidon, le fugitif tente une ultime pirouette : il lâche brusquement son véhicule et continue sa course à pied. Tandis que la patrouille s'arrête pour récupérer le scooter, l'un des policiers, Clément*, un jeune gardien de la paix à l'allure sportive, décide de se lancer seul et à pied à la poursuite du chauffard : un grand et grassouillet gaillard qui court mal mais connaît la cité comme sa poche. Pour semer l'agent, il bifurque à droite, passe par un parking souterrain, avant d'être finalement rattrapé et interpellé à quelques mètres d'un point de deal fréquenté par son demi-frère. Les choses se corsent. Tandis que Clément lui enfile les menottes, une dizaine de "jeunes" s'approchent, menés par le demi-frère, et intiment l'ordre au policier de lâcher leur semblable.

Dix fois, Clément les somme de reculer, mais la bande avance, furieuse et vindicative, et n'est bientôt plus qu'à quelques mètres du policier isolé. Et les renforts ne sont toujours pas là. Clément dégaine une grenade de désencerclement et la jette à leurs pieds. Il

Selon les chiffres de l'IGPN, les forces de l'ordre ont fait usage à 283 reprises de leur arme à feu au cours de l'année 2020.

JEAN CLAUDE MOSCHETTI/REA

le sait, c'est son unique moyen de les faire fuir, avant l'ultime recours. Dès qu'elle explosera, si la bande persiste, il n'aura plus qu'à dégainer son arme de service pour se protéger. Et, peut-être, alors, lui faudra-t-il tirer…

Ce jour-là, Clément n'a pas tiré. D'abord choquée par la détonation de la grenade, la bande a fui à l'arrivée d'un équipage de la brigade anticriminalité (Bac). Certains de ses collègues, dans d'autres circonstances, n'ont pourtant pas eu d'autre choix que d'appuyer sur la gâchette. C'est arrivé à Farid*, durant l'été 2017. Jeune gardien de la paix, il effectue ce jour-là une mission Vigipirate au pied de Notre-Dame de Paris, en compagnie de deux collègues. Sous un soleil radieux, les conversations s'enchaînent, badines, parfois espiègles, entre les policiers. C'est presque une promenade. Ils ont certes reçu la consigne de scruter les colis abandonnés ou les comportements suspects — qu'ils respectent… mais sans y croire. Le risque qu'ils aient à affronter un acte terroriste est infime, ils le savent. Parfois, un touriste leur demande une direction.

"J'AI TIRÉ SUR QUELQU'UN, JE L'AI PEUT-ÊTRE TUÉ", SE RÉPÈTE FARID EN CHERCHANT LE SOMMEIL.

L'un d'eux les interroge sur la tour Montparnasse. C'est alors que Farid voit surgir de la foule un homme, marteau en main, qui lui assène un premier coup à la tête. Sous le choc, Farid s'écroule, face contre sol. Lorsqu'il se retourne, il voit l'agresseur "réarmer" son bras pour lui porter un coup supplémentaire à la tête tout en criant: *« C'est pour la Syrie! »* Un premier coup de feu, tiré par un collègue, atteint l'islamiste au bassin, laissant le temps à Farid de se mettre sur le dos pour dégainer son arme. La seule pensée qui l'habite est alors: *« Comment me sortir de là? »*

"Ai-je bien fait de tirer ?"

Une réponse: tirer. Alors il tire. Deux fois, presque au hasard, dans la direction de l'homme au marteau. L'agresseur tombe au sol et se vide de son sang. Une seule balle l'a touché, celle du collègue, et déjà Farid se demande: ai-je bien fait de tirer? Blessé à la tête, le policier est transporté à l'hôpital avec ses doutes et ses remords, tandis que ses deux collègues rejoignent la préfecture pour être auditionnés. Leurs armes sont immédiatement saisies. Quelques heures après les faits, un rapport pour justifier l'usage de l'arme leur est demandé. Les jours qui suivent sont "humainement" difficiles: *« J'ai tiré sur quelqu'un, je l'ai peut-être tué »*, se répète Farid en cherchant le sommeil. Il découvre par ailleurs que sa mémoire lui joue des tours. *« La chose la plus difficile a été d'expliquer pourquoi j'avais tiré. Il me manquait des éléments, j'ai découvert que ce que j'avais l'impression d'avoir vécu divergeait de la réalité. J'étais par exemple persuadé que mon agresseur avait un haut jaune, alors que non… »*, se souvient-il. Les trois policiers ont finalement échappé à une enquête de l'IGPN, *« parce que c'était une attaque terroriste, dans un contexte terroriste »*, explique Farid, qui n'en a pas moins "cogité" des mois durant. Son agresseur, qui a survécu au tir, a été jugé.

En 2010, les policiers et gendarmes ont été dotés de balles à tête creuse, moins perforantes que les balles blindées précédemment utilisées.

L'histoire est tout autre pour le brigadier Nicolas*, qui a bel et bien tué un homme au cours de son service, en avril 2019. C'était durant les vacances de Pâques, une nuit pourtant calme. La patrouille effectue un banal contrôle routier, lorsqu'elle reçoit un appel radio de la centrale pour régler un différend conjugal. La situation est d'autant plus urgente que la femme, poignardée, serait toujours enfermée avec son conjoint violent. L'équipage de police se dirige *illico* vers le lieu de l'intervention et arrive à peu près au même moment qu'une autre équipe. Faute de badge pour entrer dans l'immeuble (ce dont ne dispose pas la police, contrairement aux facteurs), les policiers défoncent une première porte, puis une seconde après avoir sonné, en vain, à tous les interphones. Les deux équipages s'engouffrent alors dans la cage d'escalier, en file indienne, Nicolas en tête, puisqu'il est le seul à disposer d'un pistolet à impulsion électrique (PIE). Arrivé au troisième étage et alors qu'il s'approche de la porte de l'appartement, Nicolas se retrouve nez à nez avec le conjoint dont la main gauche enserre un couteau à pain de trente centimètres. Difficile d'imaginer pire accueil.

Une balle près du cœur

Immédiatement, Nicolas pointe son Taser, lui demande de lâcher son couteau et de reculer. Derrière lui, seul son brigadier-chef a pu se hisser sur l'étroit palier, les autres agents, en enfilade dans l'escalier, retiennent leur souffle, impuissants. Le conjoint s'éloigne de quelques pas dans le couloir, tournant le dos au policier, mais sans lâcher son couteau. C'est à ce moment que la victime apparaît dans l'embrasure de la porte, couverte de sang, de sévères entailles sur les bras. À sa vue, son conjoint se dirige vers elle. Pour éviter une catastrophe, les policiers intiment l'ordre à la femme de rentrer et de s'enfermer, le temps de l'interpellation. Elle s'exécute, ce qui met le conjoint « *en colère* ». Celui-ci se retourne alors vers les policiers, menaçant. Nicolas décide de faire usage de son pistolet électrique, mais, manque de chance, aucune décharge ne se produit et l'homme, furieux, se dirige vers les agents en agitant son couteau.

Ces derniers n'ont que le temps de reculer, avant d'avoir recours à l'ultime solution. Mais pourquoi donc le brigadier-chef, derrière lui, ne tire-t-il pas? se demande Nicolas, premier menacé par la lame qui fend l'air à quelques mètres de lui. L'image de ses enfants passe furtivement devant ses yeux. Il n'a pas le temps de recharger son PIE ni de le ranger. Il le glisse dans sa main gauche afin de dégainer, de sa main droite, son Sig Sauer, bras plié, et de faire feu. Pan, pan! Deux coups. Une balle se niche dans le bassin, l'autre vers le cœur; l'homme s'effondre. « *J'ai écarté le couteau, ordonné à mes collègues d'appeler une ambulance et de ne rien toucher. Et puis je suis resté là, comme un con, face à lui, qui s'étouffait dans son sang* », se souvient-il.

Tandis que le brigadier-chef accompagne le mourant dans ses dernières minutes de vie, Nicolas descend l'escalier, sort dans la rue et appelle sa femme: « *Je lui ai dit que j'avais dû tirer sur un homme, que cet homme allait mourir et que j'allais certainement être placé en garde à vue.* » Sans douter du bien-fondé de son tir, il s'interroge néanmoins: « *Pourquoi mon chef n'a-t-il pas tiré?* » Il revoit le sang, l'agonie, la mort, « *mais le plus impressionnant, c'est ce qui s'est passé après* », nous livre-t-il, en référence à l'interminable défilé d'enquêteurs et de responsables qui se rendent sur les lieux du tir cette nuit-là: parquet, police judiciaire (PJ), commissaires en tout genre, IGPN, tout y passe, jusqu'au petit matin. Désarmé devant tout ce monde mais soutenu par sa hiérarchie, Nicolas attend cinq longues heures dans la rue, avant d'être placé en garde à vue dans les locaux de l'IGPN. De l'avis des enquêteurs, le tir est irréprochable, mais le parquet maintient sa détention, ce que Nicolas prend comme un désaveu. Aujourd'hui encore, et alors que la légitimité de ses tirs a été reconnue, il s'insurge: « *Je ne*

"J'AI ÉCARTÉ LE COUTEAU, ORDONNÉ À MES COLLÈGUES D'APPELER UNE AMBULANCE ET DE NE RIEN TOUCHER. ET PUIS JE SUIS RESTÉ LÀ, COMME UN CON, FACE À LUI, QUI S'ÉTOUFFAIT DANS SON SANG."

FRÉDÉRIC MAIGROT/REA

comprends toujours pas. Lorsque vous entrez dans la police, on vous dit que ça peut arriver et qu'il faudra le faire, parce que la règle première d'un policier, c'est de protéger la vie, la sienne ou celle d'un autre. J'ai donc été conditionné pour cela, et le jour où j'ai fait ce qu'on m'a dit de faire, c'est-à-dire tirer, on m'a placé dans une cellule. Est-ce qu'on fait ça pour les militaires en opération? »

C'est aussi l'avis de Stéphane*, gardien de la paix depuis 2015, qui a ouvert le feu durant l'été 2021. La gérante d'une station-service appelle la police: le comportement d'une voiture lui semble suspect. Au téléphone, les policiers découvrent que la plaque est celle d'un véhicule volé. Une patrouille est envoyée sur place, qui aperçoit la voiture et ses deux passagers, cagoulés, à l'intérieur. Un policier arrive par-derrière, Stéphane par-devant, arme en main « *pour figer la situation* » et empêcher toute fuite. Mais les malfrats préfèrent renverser un policier que de se rendre. Le véhicule recule vers le policier arrière qui tire en visant les pneus, tandis que Stéphane, devant, le doigt sur la gâchette, hésite, puis renonce. « *Je me suis dit: "Si je tire et que je le tue, je vais finir en prison."* » L'imminence du danger balaie finalement ses scrupules: dans la voiture, le passager sort une arme et vise directement Stéphane, qui réplique en tirant deux coups vers le pare-brise. La voiture s'arrête puis repart brusquement et parvient à s'éloigner, emportant avec elle ses secrets. Et, parmi eux, ce doute lancinant, qui habitera Stéphane des mois durant: a-t-il oui ou non touché l'un des passagers? Et si oui, va-t-il mourir? Et s'il meurt, qu'adviendra-t-il? « *Je me suis dit que j'allais me retrouver en garde à vue* », se rappelle-t-il. Une autre chose le frappe encore, lors de la reconstitution des faits. Un des enquêteurs lui demande, à la vue d'un massif de fleurs: « *Au lieu de tirer, pourquoi ne pas vous être caché?* » La voiture ne sera finalement jamais retrouvée et le tir jugé légitime, évitant à Stéphane toute poursuite, y compris la garde à vue.

Les limites des balles "creuses"

Et si la balle de Stéphane n'avait tout simplement jamais traversé le pare-brise de la voiture? Maxime* en a fait l'expérience, en mars 2020, en pleine crise sanitaire. La Bac dont il fait partie reçoit un appel à propos d'une voiture suspecte, elle aussi volée, garée dans une rue discrète par un homme ganté et cagoulé. Les agents se rendent sur les lieux et se cachent pour procéder à un "flag" (flagrant délit). Les malfrats finissent par arriver, cagoulés, gantés, porteurs d'un jerrican; ils montent dans la voiture. Le scénario précédent se répète. La voiture est encerclée et le conducteur tente par tous les moyens d'échapper aux policiers, y compris en leur fonçant dessus. Maxime et son collègue, placés devant, se retrouvent coincés face au véhicule qui accélère dans leur direction. Ils font feu. Christophe* tire huit balles, son collègue trois, mais la voiture continue sa route, les évitant *in extremis*. Retrouvée le lendemain, carbonisée, elle est auscultée par la police scientifique, qui constate qu'aucune balle n'a traversé le pare-brise. La faute, selon Maxime, aux balles fournies aux policiers. « *Avant, les policiers disposaient de balles blindées, changées par la suite pour des balles creuses, pour éviter qu'une même balle puisse tuer plusieurs personnes, en les traversant* », explique-t-il, tout en déplorant l'inefficacité des balles creuses: « *Quand on tire, c'est en cas de dernier recours, pour neutraliser. Pas pour faire semblant!* » ●

** Pour préserver l'anonymat, les prénoms ont été changés.*

Charles Prats, Vice-président de l'Association professionnelle des magistrats. "Les prisons sont dans un état catastrophique."

" Le rôle premier de la prison est d'enfermer et de punir "

Excellent connaisseur de la chaîne judiciaire et du système carcéral en particulier, Charles Prats fait une mise au point sur la pénitentiaire ; insalubrité, surpopulation, entrisme islamiste, dévoiement du système des remises de peine : il y a beaucoup à faire pour remettre les prisons à la place, cruciale, qui devrait être la leur.

Propos recueillis par Mickaël Fonton

Vous êtes magistrat, vous avez été notamment juge des libertés et de la détention ; quel regard général portez-vous sur la prison ?

Dans ma carrière de magistrat, j'ai exercé l'ensemble des fonctions du siège pénal, dont celle de juge de l'application des peines pendant lesquelles j'ai eu à travailler entre autres à Fresnes, Fleury-Mérogis ou Joux-la-Ville (un centre de longues peines). J'ai également été durant douze ans juge d'instruction et juge des libertés et de la détention (JLD). Mon expérience rejoint un constat connu : la prison française est dans un état lamentable. Les rats qui hantent les rues du Paris d'Anne Hidalgo sont des petits joueurs à côté de ceux que je croisais dans la cour de la maison d'arrêt de Fresnes lorsque j'y garais ma voiture pour aller présider les commissions d'application des peines.

Au-delà de cette image très frappante, dans quel état se trouve aujourd'hui la pénitentiaire, sous l'angle des moyens humains et matériels ?

Les prisons sont dans un état catastrophique. Je ne vous donnerai qu'un exemple : juge des libertés et de la détention à Paris, j'ai été saisi un jour d'une requête sur les conditions indignes de détention. Après investigations, nous avons découvert que la maison d'arrêt ne préparait pas autant de repas qu'il y avait de détenus *« pour ne pas gâcher »*, bref pour des raisons budgétaires… Voilà où nous en sommes. Et je ne vous parle pas de l'état des bâtiments ou du piètre déroulement de carrière des personnels de l'administration pénitentiaire, qui va enfin évoluer en 2024. Comme tout magistrat passé par l'ENM, j'ai partagé durant quinze jours la vie des surveillants : intégré comme " maton " au plus bas grade à la maison d'arrêt de Nanterre, seul le directeur sachant que j'étais magistrat. J'y ai vu de près le quotidien d'un des métiers les plus difficiles qui soient. Et la situation ne s'est guère améliorée depuis vingt ans.

LA LOGIQUE D'UNE BONNE POLITIQUE PUBLIQUE SERAIT DE METTRE LES MOYENS PÉNITENTIAIRES AU NIVEAU DE LA DÉLINQUANCE CONCRÈTEMENT SUBIE.

Quel vous semble être le point crucial pour la prison ?

Les faits divers quotidiens questionnent la chaîne pénale à son extrémité, au niveau de l'exécution efficace et réelle

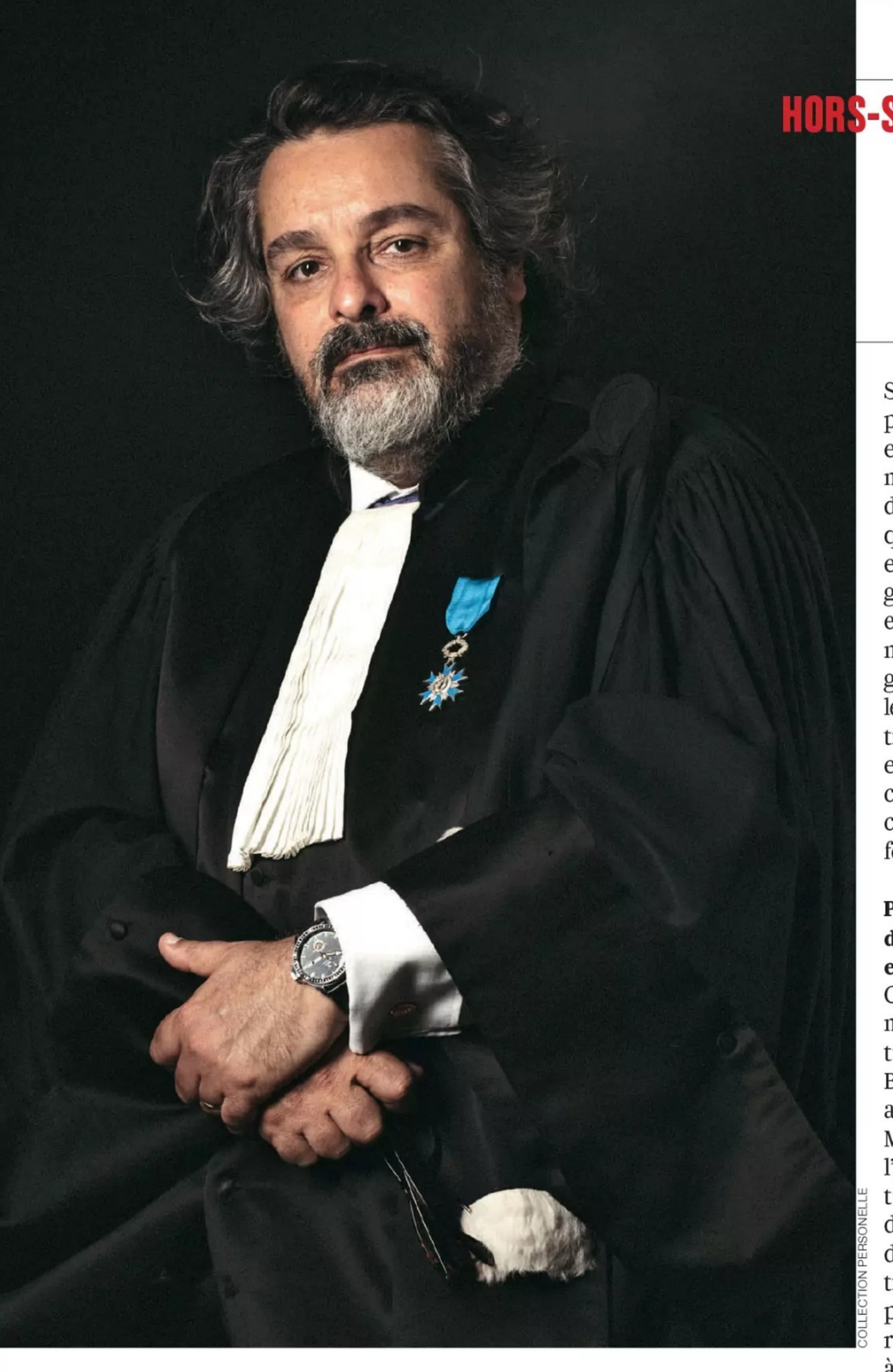

COLLECTION PERSONELLE

des sanctions. C'est cette question qui mine la confiance des Français dans la justice et en premier lieu la confiance des forces de l'ordre, qui sont le bras armé de cette justice. L'absence de places en nombre suffisant contraint l'ensemble de la réponse pénale judiciaire. La logique d'une bonne politique publique serait de mettre les moyens pénitentiaires au niveau de la délinquance concrètement subie. Vouloir " adapter le réel " aux moyens existants, comme le promeut insidieusement une note récente de l'Institut des politiques publiques, ça ne marche pas et ce sont les citoyens, les policiers et les gendarmes qui se prennent tous les jours le mur en pleine face. Pour revenir simplement à la moyenne européenne, il nous faut 100 000 places de prison en France. Donc construire. L'exemple du plan Chalandon montre que c'est possible.

Concrètement qu'est-ce qui changerait, avec cent mille places de prison en plus ?

Si nous avions ces 100 000 places, les peines d'emprisonnement ferme seraient exécutées immédiatement, les tribunaux n'hésiteraient pas à condamner à de courtes peines les délinquants du quotidien car ces peines seraient exécutées réellement et pas " aménagées ". Les forces de l'ordre pourraient enfin recevoir les ordres adéquats pour neutraliser de manière systématique les groupes délinquants, en sachant que leurs procédures aboutiraient à des sanctions réellement effectives. Les policiers et les gendarmes retrouveraient la confiance dans la justice qu'ils servent car celle-ci aurait enfin les moyens d'enfermer les délinquants qui le méritent.

Pensez-vous que la pénitentiaire devrait dépendre de l'Intérieur et non de la Justice ?

C'est une vraie question. Personnellement j'ai pu être un temps favorable au transfert de la pénitentiaire à la place Beauvau, avec la fusion des corps des agents dans ceux de la police nationale. Mais les échanges avec nos experts de l'Association professionnelle des magistrats, notamment ceux ayant exercé des responsabilités de haut niveau à la direction de l'administration pénitentiaire, me font relativiser cette idée. La pénitentiaire pourrait en réalité se retrouver le parent pauvre budgétaire à l'Intérieur alors qu'à la Justice, elle est prépondérante. Et l'outil essentiel de politique pénale que constitue la prison donne du poids au ministère de la justice dans l'État. C'est en réalité un enjeu de pouvoir pour la magistrature.

De manière plus philosophique la prison vous semble-t-elle une solution pour traiter les problèmes de délinquance, la criminalité ?

Le problème tient en une idéologie et un constat. L'idéologie : la prison c'est mal, le criminel ne doit pas être enfermé →

Les coursives de la maison d'arrêt de Fresnes. Plusieurs centaines de détenus y avaient hué la minute de silence en faveur des victimes des attentats de novembre 2015.

CHRISTOPHE ENA/AP/SIPA

mais éduqué. Concept démontré inefficace. Le constat : il n'y a pas assez de places de prison pour répondre à la délinquance actuelle. Lorsque j'étais auditeur de justice à l'ENM, j'ai osé exposer lors d'un cours que tout le monde avait perdu de vue la fonction vengeresse de la justice pénale : la société ne tenait que parce que les individus victimes de crimes et délits avaient délégué leur vengeance à l'État qui détenait le monopole de la violence légitime. Ce cours d'application des peines était assuré par celle qui deviendrait plus tard présidente du Syndicat de la Magistrature. J'ai vu ce jour-là dans son regard que je méritais le bûcher de Jeanne d'Arc… Sans avoir besoin de philosopher, la prison est évidemment indispensable pour mettre hors d'état de nuire les individus violents et dangereux. Si la peine de mort – solution définitive – n'est pas dans l'arsenal de réponse d'une société, il ne reste que l'incarcération pour avoir une solution efficace. Encore faut-il avoir l'outil de la perpétuité réelle. Les mesures alternatives à l'incarcération n'ont jamais empêché un tueur de passer à l'acte s'il en éprouve la pulsion. La prison, si.

Ensuite, en tant que réalité concrète, en France, en 2024, la prison vous semble-t-elle bénéfique aux détenus – participe-t-elle de leur rédemption – ou bien la situation est-elle si détériorée qu'il n'y a pas grand-chose à en attendre ?

Ne perdons pas de vue que le rôle premier de la prison, c'est d'enfermer et de punir. Pas de réinsérer. L'accessoire doit le redevenir pour qu'enfin le principal ne soit plus négligé. Reste que le travail social en détention est indispensable et porte souvent des fruits intéressants pour les détenus condamnés à de longues peines car les conseillers d'insertion et de probation ont le temps de travailler avec eux ; les condamnés peuvent avoir un emploi en détention, bénéficier des activités socio-culturelles. Bref : ouvrir une fenêtre sur un avenir possible. En revanche pour les détenus condamnés à de plus courtes peines, le système ne permet pas de faire grand-chose, tout simplement car on joue contre la montre. Et que ces profils n'en ont cure de la " réinsertion ", étant parfaitement intégrés dans leur cursus de délinquant ou de petite frappe.

IL EST TOUJOURS PLUS VALORISANT POUR SES PROCHES QUE LE DÉLINQUANT SE PRÉSENTE COMME UN CROYANT, GUERRIER DE DIEU PLUTÔT QUE COMME UN SIMPLE PETIT VOLEUR.

Par ailleurs, on est souvent face à des détenus qui connaissent parfaitement le système des réductions de peine qui sont octroyées quasi systématiquement lorsqu'ils cochent les bonnes cases : travaille aux ateliers, va en cours, assiste à l'office religieux, est inscrit à la bibliothèque, va au sport, a demandé à voir le psychologue… Chaque " activité ",

Un prévenu écroué au sortir de son procès. La prison devrait être réservée aux gens violents, pour lesquels les solutions alternatives sont sans effet.

DDM JM MAZET/LA DEPECHE DU MIDI/MAXPPP

c'est une justification pour une réduction supplémentaire de peine. C'est d'ailleurs la principale motivation des détenus pour y participer. C'est ainsi qu'on peut diviser par deux le temps réel passé en prison par rapport à la condamnation initiale.

Quel est l'impact de l'immigration massive sur la pénitentiaire ?

L'immigration a évidemment un impact sur la population carcérale : nombre de détenus et origine de ceux-ci. Il faut être d'une mauvaise foi toute politicienne pour refuser d'admettre la surreprésentation des personnes étrangères ou d'origine étrangère dans les personnes incarcérées. Et comment voulez-vous qu'il en soit autrement ? On sait très bien quel est le lien entre pauvreté et délinquance. Or les populations immigrées ont dans tous les pays – la France ne fait pas exception – des niveaux socio-économiques plus défavorisés que les populations autochtones. Il est donc tout-à-fait normal de retrouver une forte proportion de ces populations dans les prisonniers.

Quel est l'impact de l'islamisme ?

L'islamisme gangrène nos prisons parce que la proportion de détenus musulmans est importante – en lien avec la question migratoire évoquée juste avant – et que le milieu carcéral favorise leur " prise en main " par les prédicateurs et les radicalisés. On sait que les petits délinquants sont des cibles de choix des recruteurs de terroristes. Il est toujours plus valorisant pour ses proches que le délinquant se présente comme un croyant, un guerrier de Dieu plutôt que comme un simple petit voleur ou trafiquant. J'ai pu être confronté à ces phénomènes en particulier à Fresnes. C'est ainsi que lors de la minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015, plusieurs centaines de détenus ont hué cette marque de respect, caractérisant leur appartenance à cette mouvance islamiste qui mine les prisons. L'administration pénitentiaire avait tenté d'écraser le coup mais l'un des détenus avait filmé la scène avec un téléphone et l'avait diffusé sur Facebook. Un délégué de FO Pénitentiaire avait alerté les journalistes et moi-même dès la diffusion de la vidéo, j'avais déboulé à la prison de Fresnes pour informer le responsable de la division afin qu'on identifie immédiatement ce détenu qui diffusait ce film d'apologie du terrorisme. Un prisonnier qui ne sera finalement poursuivi que pour la détention du téléphone portable dans sa cellule. Pas de vagues... Une autre anecdote, un célèbre boxeur d'origine maghrébine y était incarcéré en détention provisoire et avait eu l'outrecuidance de bien s'entendre avec l'aumônier catholique de la prison. Il était devenu la cible des détenus islamisés. L'un d'entre eux tenta " de se le faire ". Mauvaise idée car un champion du monde de boxe sait se défendre. Personne à la direction de Fresnes ne pleura sur l'agresseur et cela nous avait bien fait rire avec les fonctionnaires de la pénitentiaire. Mais malheureusement pour une histoire sympathique comme celle-ci, combien de centaines de drames liés à l'islamisme en détention ?

Quelles seraient – s'il y en a – des alternatives crédibles à l'emprisonnement ?

Il faut déjà se poser la question de qui on veut mettre en prison. Par exemple les infractions financières ne doivent-elles pas être d'abord sanctionnées financièrement, avec un objectif de réparation du dommage aux victimes, l'incarcération ne venant qu'ensuite, en cas de défaillance de l'auteur à réparer ? Ne doit-on pas réserver la prison d'abord aux gens violents et dangereux pour autrui ? Il n'y a aucune alternative crédible à la prison pour les individus violents. Il y a en revanche différents modèles de prison à inventer, avec des niveaux de sécurité graduels. On n'a pas besoin du même type d'établissement, du même niveau de sécurité, pour le conducteur qui a tué quelqu'un en roulant sous l'emprise du cannabis que pour un islamiste endurci. ●

Le juge, la guillotine, le condamné et la foule. Gravure parue dans « Le petit parisien » le 24 novembre 1907.

Rétablir la peine capitale ? Pourquoi nous devons oser la question

Dans une société apaisée, la peine de mort constitue un rappel effrayant des âges passés. Malheureusement la France n'est plus une société apaisée. Elle est au contraire de plus en plus violente, parce qu'elle héberge en son sein quantité de criminels que plus rien n'effraie, et surtout pas la justice des hommes. Contre eux, le rappel implacable de la valeur de la vie pourrait devenir une nécessité philosophique, juridique et sociale.

Par François Bernault*

La France connaît actuellement un grave problème d'insécurité qui en fait dans ce domaine la dernière de la classe des grands pays européens. D'après les statistiques de la Direction centrale de la Police Judiciaire (Interstats) le taux de criminalité (violences et vols confondus) en France est en augmentation par rapport à 2021, et cette augmentation est quasi constante depuis 2008. Le taux d'homicide en France est plus de deux fois celui de l'Italie, le pays de la mafia sicilienne et des bandits calabrais. L'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Espagne, la Pologne connaissent moins de criminalité que la France. En 2020, la France est le pays européen qui a, selon Eurostat, enregistré le plus grand nombre d'homicides volontaires : 879, contre 719 en Allemagne, 298 en Espagne, 285 en Italie et environ 700 par an entre pour ces six dernières années en Grande-Bretagne.

Devant cette situation, les hommes politiques et les intellectuels doivent s'interroger sur l'opportunité d'un rétablissement de la peine de mort. Ce sujet ne doit plus être tabou. On doit en effet s'interroger sur les moyens de protéger les vies qui disparaissent ainsi, à une échelle qui est désormais celle du millier d'individus. Le caractère massif de cette criminalité, et l'emprise qu'elle prend, ses liens avec le trafic de drogue (responsable à lui seul de 450 meurtres en 2023), placent notre pays dans une situation qui s'apparente à une guerre, et notre État dans une quasi-situation de narco-état. Nous, citoyens français, ne pouvons pas et ne devons pas nous y habituer, et nos dirigeants encore moins. L'accroissement de la criminalité, qui est ressenti par l'ensemble de la population, se ainsi trouve confirmé par les statistiques officielles récentes.

DR

FRANÇOIS BERNAULT : "LA PEINE CAPITALE N'A PAS CESSÉ D'ÊTRE PRATIQUÉE À GRANDE ÉCHELLE ET SANS FORMALITÉS PAR LES ASSASSINS !"

On remarque par ailleurs la nature barbare de certains actes : décapitations, tortures infligées à des femmes, viols de vieillards, coups et blessures graves portées contre un médecin octogénaire refusant un certificat de complaisance, attaques et meurtres d'enfants, de mineurs, de prêtres, défénestration d'une octogénaire juive, très nombreuses attaques au couteau (120 à 140 par jour !), écrasement volontaire et mort d'une jeune femme sous une voiture, tentative d'écrasement d'un policier. Les faits de récidives de crimes sont innombrables, tout comme les menaces de mort proférées contre des juges, des policiers, des maires, des enseignants ou de simples particuliers. Une femme sur quatre a peur de sortir

STÉPHANO BIANCHETTI/BRIDGEMAN IMAGES

dans la rue en France. Après la décapitation de Samuel Paty, beaucoup d'enseignants ont peur de leurs élèves et de leurs parents et une grande majorité se censurent sur les sujets sensibles des programme scolaires officiels.

On recense des milliers de points de deal, gardés et protégés par des dizaines de milliers de jeunes, en général issus de l'immigration. Les gangs armés se livrent à des guerres meurtrières, faisant en plus des victimes collatérales. Dans ces conditions, le rétablissement de la peine capitale peut paraître souhaitable ; cela créerait une atmosphère de dissuasion face à la tentation de la violence et du trafic, et permettrait que règne à nouveau, comme il n'y a pas si longtemps, la peur du gendarme et de la justice, et non la peur éprouvée par le gendarme et le juge, et aussi, à présent, par des maires, des enseignants, des pompiers. On notera que la peine capitale n'a d'ailleurs pas cessé, dans notre pays, d'être pratiquée à grande échelle et sans formalités par les assassins ! Couplée à l'alternative : la mort ou l'exfiltration immédiate, elle permettrait, en ce qui concerne les étrangers, l'expulsion définitive de criminels irrécupérables.

La peine de mort peut tout-à-fait se justifier philosophiquement. La thèse de l'irresponsabilité des criminels, ou celle, soutenue par Arthur Koestler (dans ses *« Réflexions sur la peine capi-* →

tale », coécrit avec Albert Camus en 1957), du déterminisme général qui régirait nos actes doit être d'emblée écartée. Tout homme sain d'esprit et en état de maturité est responsable de ses actes et doit en répondre. Adopter un principe contraire serait attentatoire à la dignité humaine. D'ailleurs si les criminels sont irresponsables, le droit pénal dans son ensemble n'a plus de sens et l'échelle des peines – qui ne seraient plus des sanctions – doit paradoxalement être remontée vers le haut, l'euthanasie étant alors la solution la plus expédiente. On doit faire à cet égard un rapprochement entre l'idéologie totalement matérialiste des dirigeants chinois et leur pratique à (très) grande échelle de la mise à mort des auteurs de crimes.

Même dans la société idéale de Thomas More la peine capitale était maintenue

Comme l'écrivait Emmanuel Kant : *« Si le criminel a commis un meurtre, il doit mourir. Il n'y a aucune commune mesure entre une vie, si pénible qu'elle puisse être, et la mort et par conséquent aucune égalité du crime et de la réparation, si ce n'est par l'exécution légale du coupable »*. La peine capitale doit s'analyser, dans la ligne philosophique de Kant, comme créant une équivalence entre le méfait et la réponse pénale. La peine capitale respecte le principe de la liberté humaine ; car la peine de mort ne doit être prononcée que si le coupable était libre d'agir, mais s'il était libre, il doit subir une peine équivalente à la mort qu'il a volontairement infligée à la victime ; la peine de mort respecte aussi le principe du contrat social ; car la vie en société implique entre les hommes, même pour les non-citoyens, un contrat implicite mais réel de respect de la vie. Qui méconnaît ce contrat s'expulse lui-même de la société, car l'assassin piétine une valeur absolue : la vie.

Il est remarquable que la plupart des philosophes du XVIIIe siècle, de Diderot à Locke, en passant par Rousseau, Montesquieu ou Kant, qui étaient pourtant si attachés à la liberté et aux droits de l'homme ainsi qu'à la construction rationnelle de l'État, n'étaient pas abolitionnistes. Voltaire voulait seulement que son application soit limitée ; Diderot, qui ne croyait pas à la responsabilité des criminels, dont les méfaits étaient selon lui la résultante de l'instinct ou de l'éducation, recommandait cependant de les « détruire » en tant que « malfaisants ». Enfin il faut rappeler que même les utopistes comme Thomas More, qui ont imaginé une société idéale, ont maintenu dans leurs projets la peine capitale, jugée malgré tout nécessaire dans le meilleur des mondes tel qu'ils l'ont rêvé, pour, justement, protéger ce meilleur des mondes.

CESARE BECCARIA (1738 – 1794). SON OUVRAGE " DES DÉLITS ET DES PEINES " FIT DU JURISTE ITALIEN UNE FIGURE MAJEURE DE L'ABOLITIONNISME.

Certes les abolitionnistes font valoir que le droit à la vie est un droit fondamental supérieur au droit positif ordinaire et injustifiable au regard du contrat social, en tant que droit humain absolu. Mais Beccaria lui-même, le grand juriste abolitionniste du XIXe siècle, qui a inspiré le mouvement abolitionniste et en a développé les principaux arguments, repris par tous les abolitionnistes jusqu'à Robert Badinter, admettait la peine de mort dans certains cas. Il faut sur ce point précis citer le chapitre 28 « de la peine de mort » de son célèbre livre *« Des délits et des peines » : « La mort d'un citoyen ne peut être jugée utile que pour deux motifs : d'abord si, quoique privé de sa liberté, il a encore des relations et un pouvoir tels qu'il soit une menace pour la sécurité de la nation, et si son existence peut provoquer une révolution dangereuse pour la forme du gouvernement établi. La mort d'un citoyen devient donc nécessaire quand la nation est en train de recouvrer sa liberté ou de la perdre, dans une époque d'anarchie, quand c'est le désordre qui fait la loi. Mais sous le règne paisible de la légalité, sous un gouvernement approuvé par l'ensemble de la nation (...) il ne saurait y avoir aucune nécessité de faire périr un citoyen, à moins que sa mort ne soit le meilleur ou l'unique moyen de dissuader les autres de commettre des crimes, second motif qui peut faire regarder la peine de mort comme juste et nécessaire. »*

Il y a longtemps que nous ne sommes plus sous le " règne paisible de la loi "

Or justement on peut penser que l'époque actuelle présente les caractéristiques autorisant, même dans la perspective qui était celle de Beccaria, la peine de mort. L'époque, tout le monde en convient, est devenue violente, très violente. On assiste, médusé, mais parfois malheureusement presque habitué, à des actes qui, on l'a dit, peuvent être qualifiés d'ignobles. Il convient de tenter sérieusement de mettre fin au naufrage sécuritaire auquel nous assistons. La peine de mort signe le vrai prix de la vie : c'est là sa principale utilité. Nous vivons, dans nos villes et à présent aussi dans nos campagnes, avec une population nombreuse qui, pour des raisons diverses,

Le Garde des sceaux, Robert Badinter, ici à l'Assemblée nationale. L'abolition de la peine de mort, dont la société ne voulait pas, était une promesse de campagne de François Mitterrand.

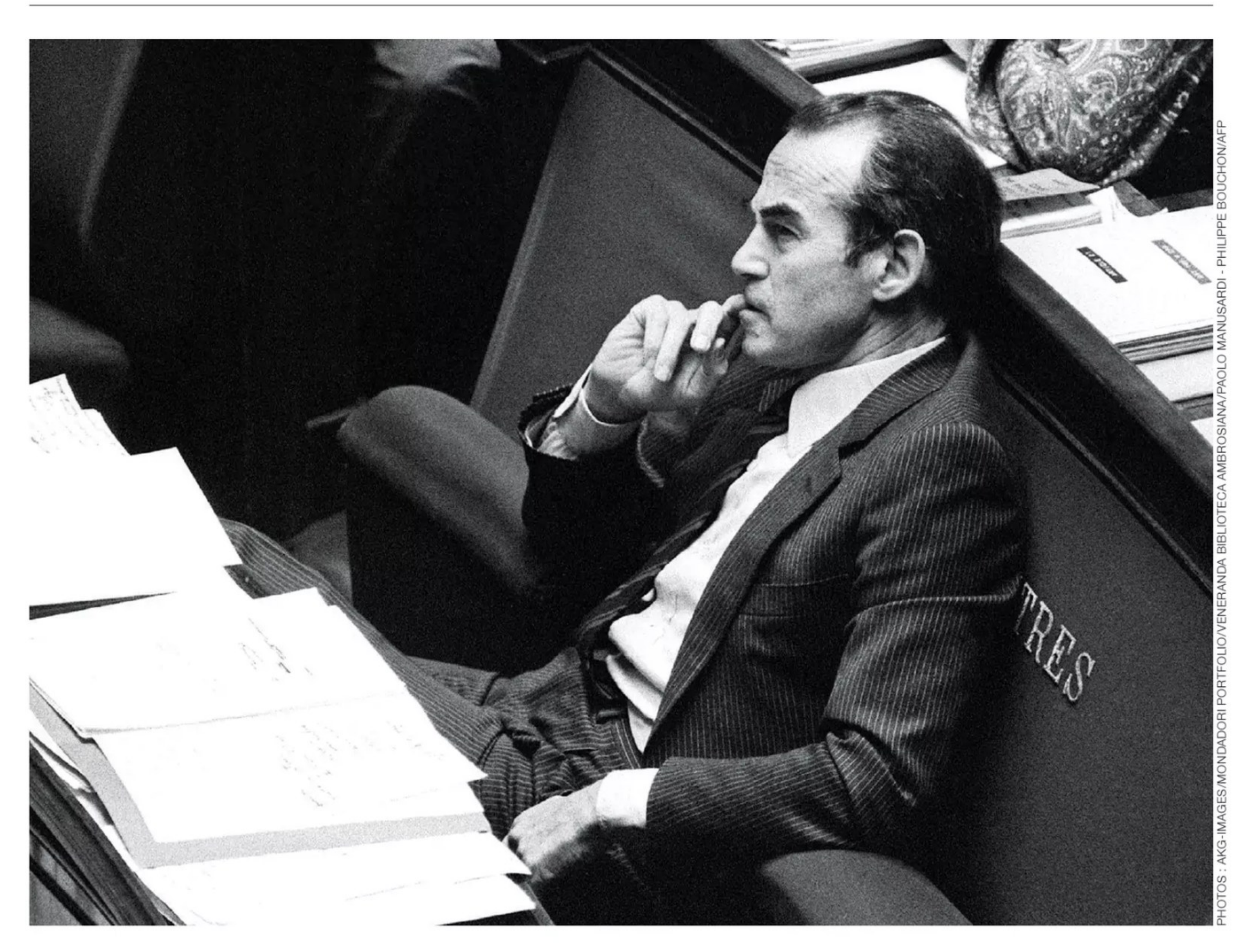

PHOTOS : AKG-IMAGES/MONDADORI PORTFOLIO/VENERANDA BIBLIOTECA AMBROSIANA/PAOLO MANUSARDI - PHILIPPE BOUCHON/AFP

civilisationnelles, éducatives, religieuses ignore et même méprise nos valeurs. Leurs valeurs sont, sur la peine de mort justement, à l'opposé des nôtres. Ils apprennent dès l'enfance, ou plus tard dans l'éducation familiale, la mort pour les apostats, la mort par lapidation, donc avec torture, pour la femme adultère, la mort pour des ennemis de leur religion, et, chez certains la mort ou au moins le mépris pour les enseignants, et le mépris – en principe, seulement en principe, peut-on penser – de leur propre mort dans l'accomplissement de ces valeurs. Une telle formation ne peut que pousser au mépris de la vie. Tout cela, joint aux facteurs naturels tenant à la nature humaine, qui déterminent aussi des crimes dans l'autre partie de la population, dite « de souche », aboutit aux chiffres précités, et à une insécurité générale dans tout le pays, sauf en Corse, bizarrement. Nous ne sommes donc plus sous le *« règne paisible de la loi »* visé par Beccaria.

Que l'on songe à ces gens, parfois très jeunes, tirant à la mitraillette sur un ennemi, un concurrent, ou égorgeant un homme comme s'il s'agissait d'un mouton ; ils ignorent ce que vaut la vie, et la mise en jeu de leur propre vie aiderait fortement à cette connaissance. Que l'on songe à l'attitude d'un Salah Abdeslam, un des criminels des attentats de novembre 2015, narguant les jurés et les juges, à l'aise dans son rôle d'acteur de massacres de masse ; sans doute aurait-il moins fait le fier si la peine de mort avait été brandie par la justice. La peine de mort, dans une société qui se tient encore, dont les institutions sont encore respectées par une majorité de citoyens (et c'est encore le cas de la nôtre) est une puissante menace pesant sur le crime absolu. Singapour, qui pratique la peine capitale, notamment pour les trafics de drogue, même minimes, est le pays le plus sûr au monde. *Dans un récent numéro du Journal du Dimanche* (le 8 octobre 2023), un caïd marseillais de la drogue, parfaitement à l'aise dans sa prison où il affirme *« faire du télétravail » proclame : « la seule justice qui existe est la justice de Dieu »*. La peine de mort lui prouverait, à lui et à tous ceux qui veulent l'imiter, qu'il y a aussi, en France, une justice des hommes. →

Salah Abdeslam à son procès. Le terroriste, que l'on devine goguenard, aurait-il autant fait le fier si la peine capitale avait pu être requise ?

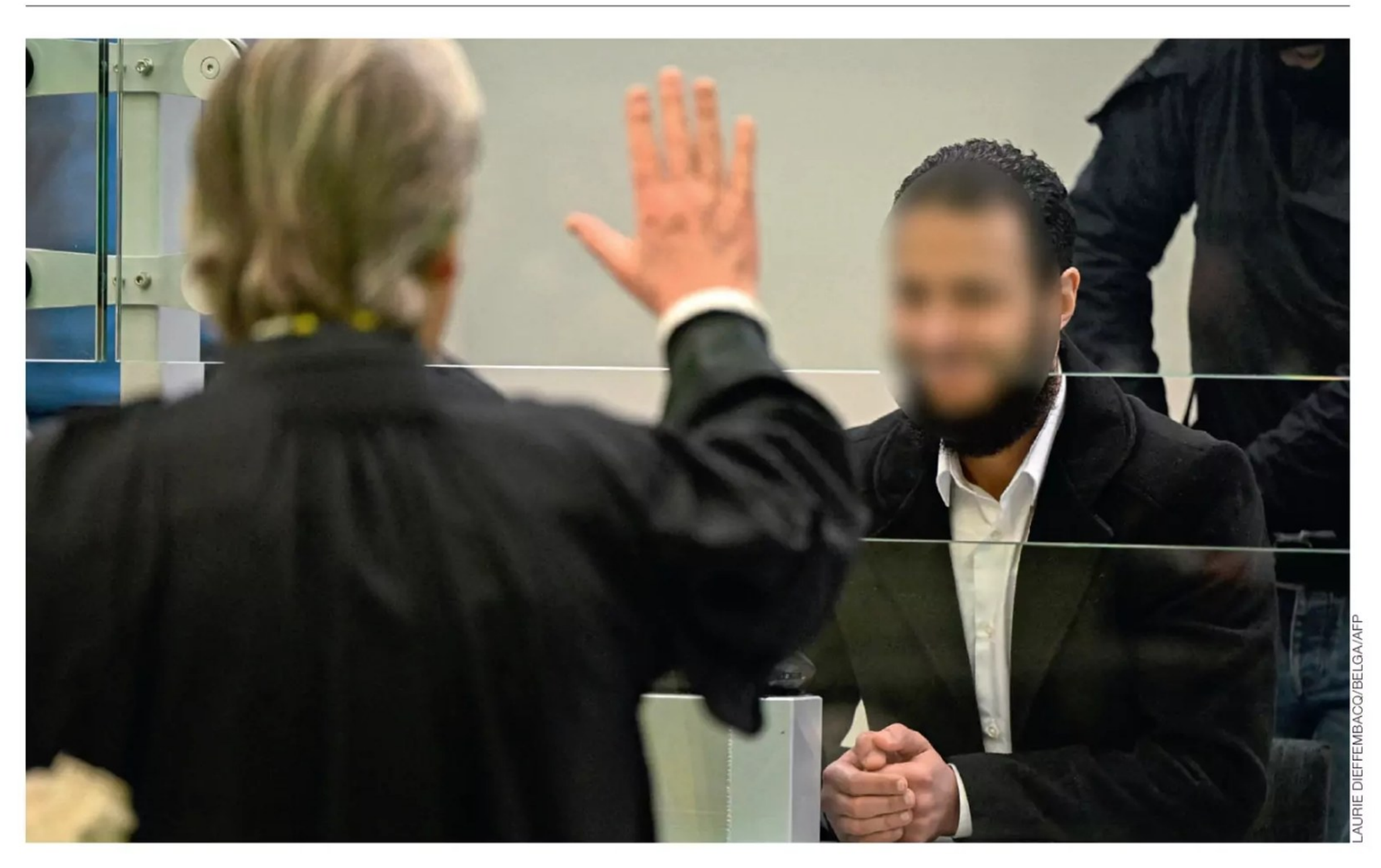

LAURIE DIEFFEMBACQ/BELGA/AFP

Quels sont les arguments qu'on présente actuellement contre la peine de mort ? Elle n'est pas réellement dissuasive ; c'est une vengeance bestiale, et une torture morale pour l'accusé et ses proches ; elle est inhumaine et correspond à ce qu'il y a de pire dans notre nature ; enfin elle ne laisse aucune chance à l'innocent condamné par erreur. On rejettera ce dernier argument : dans une très grande majorité de cas, et en particulier dans les cas de meurtres, le meurtrier est parfaitement identifié et ses motifs sont connus. Il est évident que la peine capitale devrait être écartée en cas de doute sur les faits, ou en présence de circonstances atténuantes. C'est l'office des juges de faire preuve de discernement à cet égard. Un double mécanisme d'appel et de grâce peut, de plus, parer à ce danger.

On écartera aussi l'argument d'inhumanité : l'absence de réponse pénale à la hauteur du crime est tout aussi inhumaine, et débouche sur la grande souffrance des victimes. Qu'on songe aux femmes violées rencontrant leur bourreau dans la rue quelques mois seulement après les faits, ou aux pères croisant sur le trottoir l'assassin de leur fils ou de leur fille, trois ou quatre ans seulement après la mort de leur enfant. L'absence de réponse pénale aboutit aussi, et surtout si on se place sur le plan de la politique, à la grande souffrance de l'ensemble des citoyens apeurés, et pourrait créer des envies de vengeance ou de constitution de milices armées.

Tout le monde a peur de la mort

L'idée que ce serait une vengeance bestiale est tout aussi inepte : la peine, quelle qu'elle soit, revêt toujours pour une part le caractère d'une vengeance. Mais le débat ici ne porte pas sur la religion, ni sur la morale, ni même sur la politique. Il s'agit de droit, c'est-à-dire des règles de vie régulant, organisant et caractérisant la communauté des Français. La peine de mort, comme toute peine, est une vengeance sociale, régulée, légalisée, contrôlée, et obéissant à une procédure qui offre des garanties aux personnes incriminées. La peine de mort dans un État de droit démocratique ne fait pas exception à ces caractéristiques, exigées depuis Beccaria pour qu'elle puisse être normalement appliquée.

Quant à l'inefficacité de la peine capitale, qui n'aurait pas le caractère d'exemplarité qu'on lui prête, argument qui revient très souvent dans les débats, on peut répondre ceci : c'est la seule peine qui garantit de la récidive. C'est aussi la seule qui soit à la hauteur du meurtre volontaire d'une personne humaine, sauf circonstances atténuantes, évidemment à prendre en compte. Cette inefficacité présumée est d'ailleurs contre-intuitive : tout le monde a peur de la mort.

L'écrivain qui s'est le plus battu contre cette peine, le grand Albert Camus, invoque souvent la souffrance morale et physique extrême des coupables dans l'attente de l'échafaud et la détresse de leurs familles. Mais, outre que ces argu-

Manifestation contre la peine de mort aux États-Unis. Exécuter un assassin ne relève pas de la barbarie ; c'est une vengeance sociale, légalisée, contrôlée, obéissant à une procédure.

BRYAN WOOLSTON/REUTERS

ments prouvent que la mort effraie bien les criminels, on doit leur opposer la détresse, bien réelle, et perpétuelle, des familles de victimes, et la détresse actuelle de la nation tout entière qui souffre d'une situation sécuritaire qui s'aggrave de jour en jour. Et puis la portée de la peine capitale doit s'apprécier sous d'autres angles : la mort est toujours un échec, qui sera toujours vécu comme tel, pour le criminel et sa famille ; il y a beaucoup de forfanterie dans l'attitude des accusés d'homicide dans les réseaux sociaux, au Tribunal ou devant la presse, car ils savent qu'actuellement ils sont assurés qu'ils ne risquent ni la mort, ni même la prison perpétuelle ; ceux qui pratiquent le trafic de drogue (grand pourvoyeur d'assassinats) sont même parfois les héros du quartier et de la famille, à qui ils procurent de juteux revenus. La mort, et même la simple menace de la mort, quoiqu'on dise, changerait l'ambiance et donc changerait la donne en matière de criminalité.

Tenter de sauver mille vies vaut bien une réflexion sur la question

Le 19 décembre 2023, sur la chaîne CNews, la préfète des Bouches-du-Rhône, en charge d'une des plus grosses zones de trafic d'Europe, reconnaissait que « *les politiques pénales, même sévères, ne dissuadent pas les trafiquants* ». C'est que ceux-ci savent bien qu'ils seront condamnés à quelques années de détention au plus, et que, pour certains, ils disposeront encore en prison des moyens de diriger leur réseau et même de faire abattre leurs éventuels concurrents. La peine de mort créerait une tension psychologique et morale dans toute la société, dont bénéficieraient les honnêtes gens. Tout cela autorise à penser que l'on est aujourd'hui dans le second cas d'admission de la peine capitale prévu par Beccaria : c'est actuellement « *le seul véritable frein pour détourner les autres de commettre des délits* ».

Mais, en outre, on peut se demander si l'on n'est pas aussi dans le premier cas d'admission de la peine capitale décrit par le juriste italien, qui vise les atteintes au régime politique en vigueur : en effet, la multiplication des homicides et des tentatives et menaces d'homicide créent, à tout moment dans certains quartiers et dans les salles de classe, et partout en France à certaines heures, un véritable climat de terreur qui perturbe gravement notre vie sociale, personnelle et professionnelle. Elle perturbe aussi la vie politique de notre pays, où on voit des hommes politiques céder au chantage, à la corruption ou au clientélisme. Un certain nombre de ces homicides a d'ailleurs un caractère ouvertement politique ou civilisationnel et menace notre existence en tant que nation.

Nos politologues, nos sociologues, nos juristes et évidemment nos hommes politiques devraient donc s'intéresser sérieusement à la possibilité de réintroduire la peine de mort dans le Code pénal français. Cette perspective n'est pas attentatoire aux droits humains et n'est pas déraisonnable. On doit noter que les traités onusiens n'ont pas supprimé pour les États la possibilité d'appliquer la peine capitale. 78 d'entre eux l'ont maintenue, dont la Chine et l'Iran, qui l'appliquent à grande échelle. Cela supposerait il est vrai, la remise en cause de certains de nos engagements internationaux et d'un article de la Constitution. Mais la France est un État souverain, qui doit rester maître de sa Constitution comme de ses engagements, et s'en délier si la situation l'exige. La sécurité des citoyens est le premier devoir d'un État. Tenter de sauver mille vies, ou une bonne partie d'entre elles, vaut bien une réflexion et un changement de religion sur la peine capitale. Courage ! La peine de mort, dont tout le monde pense, à juste titre, qu'elle est une chose horrible, est faite pour supprimer des suppressions de vie. N'aurait-elle qu'un dixième d'effet sur la statistique globale des meurtres – et on peut penser qu'elle en aurait bien plus – cela ferait tout de même cent vies de sauvées. ●

LA PEINE DE MORT, DONT TOUT LE MONDE PENSE, À JUSTE TITRE, QU'ELLE EST UNE CHOSE HORRIBLE, EST FAITE POUR SUPPRIMER DES SUPPRESSIONS DE VIE.

**François Bernault est un ancien magistrat.*

CONCLUSION

La barre à droite

Sujet incontournable de l'actualité, sujet régalien, sujet politique par excellence, l'insécurité va naturellement se trouver au cœur de débats que l'approche des élections européennes, le 9 juin, rendra plus cruciaux que jamais. La France a beaucoup de cartes en main, c'est surtout la volonté politique qui manque ; mais ce qui se passe à Bruxelles ou à Strasbourg revêt également une grande importance, notamment pour ce qui est des questions migratoires qui, on peut le dire désormais, ne sont pas sans lien avec la situation sécuritaire de notre pays et même de notre continent. Ce qui va se jouer, pour l'Europe, pour la France, et en particulier pour les candidats de la droite que sont François-Xavier Bellamy, Marion Maréchal et Jordan Bardella, qui nous accorderont de longs entretiens : telle est la matière que nous vous livrerons dans le prochain numéro de notre trimestriel « Grands débats ». ●

« Carrefour des droites »,
« Grands débats » numéro 14, à paraître début mai.

NOTRE SÉLECTION VALEURS Grands débats HORS-SÉRIE

L'ENSAUVAGEMENT DE LA FRANCE
LA RESPONSABILITÉ DES JUGES ET DES POLITIQUES

Règlements de comptes, émeutes urbaines, attaques de commissariats, actes de terrorisme… La France est frappée en plein cœur par un ensauvagement sans précédent. « Le problème de la police, c'est la justice ! », scandent les forces de l'ordre, exaspérées de courir après les mêmes récidivistes. À travers ses expériences de magistrat et de député, Georges Fenech met la lumière sur les lâchetés d'une classe politique tétanisée face à une magistrature conquérante. Et accuse juges et politiques de saper le socle républicain, en refusant, par pure idéologie ou faiblesse, de s'attaquer frontalement à la criminalité et à l'immigration incontrôlée.

Éditions du Rocher
13 x 20,5 cm, 224 pages.

17€90 FRAIS DE PORT OFFERTS

COMMANDEZ SUR **BOUTIQUE.VALEURSACTUELLES.COM**

Dans la limite des stocks disponibles - Visuel non contractuel

INSTITUT DE SCIENCES SOCIALES ÉCONOMIQUES & POLITIQUES
ISSEP

L'AUTRE ÉCOLE DE SCIENCE POLITIQUE !

MAGISTÈRE BAC+4 • BAC+5

Science politique et management de projet

Clémence
Directrice de cabinet politique

"L'ISSEP est une école hors du commun : un choix qui s'est avéré déterminant dans mon développement professionnel autant que personnel."

Cyprien
Consultant en gestion de projet

"J'ai choisi l'ISSEP pour un enseignement libre d'excellence avec des professeurs selectionnés pour leurs qualités et leurs expertises."

Clothilde
Journaliste chez CNEWS

"L'ISSEP est à taille humaine : les professeurs et les encadrants pédagogiques sont à notre écoute tout au long de l'année et tournés vers la réussite de notre insertion professionnelle."

Établissement supérieur privé · N° UAI 0694371B · issep.fr ·

Taux d'employabilité après deux années à l'ISSEP > 96,3%

issep.fr
contact@issep.fr
07 84 95 56 22
56 rue Denuzière, 69002 Lyon

Inscription en magistère pour la rentrée de septembre 2024